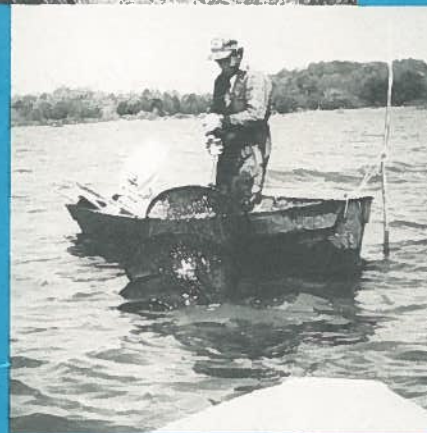
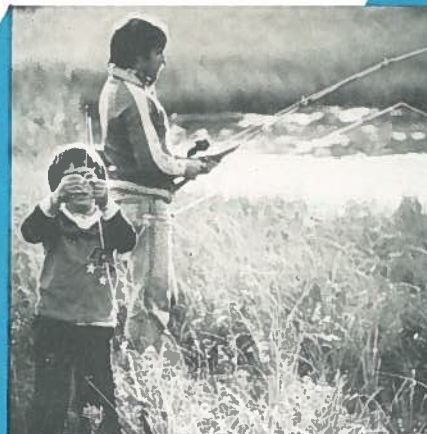


# Plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du

# lac Saint - Pierre



BIBLIOTHÈQUE  
ZAC SAINT-PIERRE



MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES HABITATS ET DE LA FAUNE DE LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Juin 1988

**Auteurs :**

Jean Benoit, biologiste  
Jean-Claude Bourgeois, biologiste  
Sylvie Desjardins, biologiste  
Jacques Picard, biologiste

**Collaborateurs :**

Raymond Bergeron  
Daniel Dolan  
François Fréchette  
Michel Lafleur  
Yves Mailhot  
Robert Parent

**Graphisme :** Jacques Marcoux

**Traitement de texte :** Ginette Morel

Référence à citer :

---

BENOIT, J., J.-C. BOURGEOIS, S. DESJARDINS et J. PICARD.  
1988. Plan de conservation et de mise en valeur  
des habitats et de la faune de la région du lac  
Saint-Pierre. Ministère du Loisir, de la Chasse et  
de la Pêche du Québec, Directions régionales de  
Montréal et de Trois-Rivières. x + 126 p.

---

---

Note : Les auteurs et les participants proviennent à la  
fois des Directions régionales de Montréal et de  
Trois-Rivières.

### AVANT-PROPOS

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est heureux de présenter le plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre.

Le plan de conservation et de mise en valeur se veut une étape importante dans la planification des interventions du Ministère afin d'assumer son mandat en regard des habitats et de la faune de cette région. Ce plan constitue une étude sectorielle qui origine du Plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre. Il fait suite au document intitulé "Les habitats et la faune de la région du lac Saint-Pierre : synthèse des connaissances", rédigé à partir de l'ensemble des études réalisées jusqu'à maintenant. Le mandat du Ministère qui est sous-jacent à cette démarche vise principalement à assurer la pérennité des espèces fauniques et de leurs habitats tout en favorisant leur utilisation rationnelle pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

La plan se veut également un instrument de promotion ainsi qu'un outil de sensibilisation auprès de tous les intervenants susceptibles d'agir dans la protection, la

consolidation et le développement des ressources fauniques de ce milieu. Il pourra donc constituer un instrument permettant la consultation et la concertation publique et de cette façon sera à même de favoriser l'implication du citoyen en regard de la conservation de la faune et de ses habitats. D'ailleurs, la concrétisation des choix effectués est directement reliée à la collaboration de tous les intervenants du milieu.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	ix
INTRODUCTION	1
LES OBJECTIFS DU PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR	3
1. LES INFORMATIONS ESSENTIELLES	5
1.1 La localisation générale du territoire	5
1.2 Le milieu physique	13
1.3 Le milieu biologique	14
1.3.1 La végétation	14
1.3.2 Les poissons	16
1.3.3 Les amphibiens et les reptiles	22
1.3.4 Les oiseaux	22
1.3.5 Les mammifères	30
1.4 L'utilisation du milieu et des ressources fauniques	33
1.4.1 La tenure des terres	33
1.4.2 L'utilisation du sol	34
1.4.3 L'exploitation de la faune	34
1.4.4 Les interventions humaines ayant un impact sur la faune	52
2. LES CHOIX	61
2.1 Les principes directeurs	61
2.1.1 Les principes de conservation	62
2.1.2 Les principes de mise en valeur	62



<b>2.2 La problématique et les éléments de solution</b>	63	<b>2.3 Les zones de conservation et de mise en valeur</b>	76
<b>2.2.1 Les poissons</b>	63	<b>2.3.1 La zone de la rive Nord</b>	76
2.2.1.1 Les problèmes de conservation des habitats	63	2.3.1.1 La description et l'importance	76
2.2.1.2 Les problèmes de conservation des populations	65	2.3.1.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	77
2.2.1.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	65	2.3.1.3 Les choix de conservation	78
<b>2.2.2 Les amphibiens et les reptiles</b>	66	2.3.1.4 Les choix de mise en valeur	79
2.2.2.1 Les problèmes de conservation des habitats	66	2.3.1.5 Le statut et la gestion proposés	79
2.2.2.2 Les problèmes de conservation des populations	67	<b>2.3.2 La zone de Saint-Barthélemy</b>	81
2.2.2.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	67	2.3.2.1 La description et l'importance	81
<b>2.2.3 Les oiseaux</b>	68	2.3.2.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	81
2.2.3.1 Les problèmes de conservation des habitats	68	2.3.2.3 Les choix de conservation	82
2.2.3.2 Les problèmes de conservation des populations	70	2.3.2.4 Les choix de mise en valeur	82
2.2.3.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	71	2.3.2.5 Le statut et la gestion proposés	83
<b>2.2.4 Les mammifères</b>	75	<b>2.3.3 La zone des îles de la Commune et du Milieu</b>	85
2.2.4.1 Les problèmes de conservation des habitats	75	2.3.3.1 La description et l'importance	85
2.2.4.2 Les problèmes de conservation des populations	75	2.3.3.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	85
2.2.4.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	75	2.3.3.3 Les choix de conservation	86
		2.3.3.4 Les choix de mise en valeur	86
		2.3.3.5 Le statut et la gestion proposés	86
		<b>2.3.4 La zone de l'aval de l'archipel du lac Saint-Pierre</b>	87
		2.3.4.1 La description et l'importance	87
		2.3.4.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	88
		2.3.4.3 Les choix de conservation	89
		2.3.4.4 Les choix de mise en valeur	90
		2.3.4.5 Le statut et la gestion proposés	90

<b>2.3.5 La zone de la baie Lavallière</b>	<b>93</b>	<b>3. LES PROGRAMMES D'ACTION</b>	<b>115</b>
2.3.5.1 La description et l'importance	93	<b>3.1 Le programme d'acquisition des habitats</b>	116
2.3.5.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	93	<b>3.2 Le programme d'aménagement faunique</b>	117
2.3.5.3 Les choix de conservation	94	<b>3.3 Le programme d'affectation territoriale</b>	119
2.3.5.4 Les choix de mise en valeur	95	<b>3.3.1 Le réseau de refuges fauniques</b>	119
2.3.5.5 Le statut et la gestion proposés	95	<b>3.3.2 Les structures ou moyens permettant de             favoriser les activités de prélèvement</b>	120
<b>2.3.6 La zone de la baie Saint-François et de     l'Anse du Fort</b>	<b>96</b>	<b>3.4 Le programme de gestion des populations fau-         niques et de leur utilisation</b>	121
2.3.6.1 La description et l'importance	96	<b>3.5 Le programme de réglementation</b>	122
2.3.6.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	96	<b>3.6 Le programme de communication</b>	123
2.3.6.3 Les choix de conservation	97	<b>3.7 Le programme d'acquisition de connaissances</b>	124
2.3.6.4 Les choix de mise en valeur	97	<b>4. CONCLUSION</b>	<b>125</b>
2.3.6.5 Le statut et la gestion proposés	97		
<b>2.3.7 La zone de Baie-du-Febvre/Nicolet</b>	<b>98</b>		
2.3.7.1 La description et l'importance	98		
2.3.7.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	100		
2.3.7.3 Les choix de conservation	102		
2.3.7.4 Les choix de mise en valeur	102		
2.3.7.5 Le statut et la gestion proposés	103		
<b>2.3.8 La zone de l'eau libre</b>	<b>104</b>		
2.3.8.1 La description et l'importance	104		
2.3.8.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur	105		
2.3.8.3 Les choix de conservation	105		
2.3.8.4 Les choix de mise en valeur	106		
2.3.8.5 Le statut et la gestion proposés	106		



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Fig. 1.	Localisation et accessibilité.	7
Fig. 2.	Répartition de la population.	9
Fig. 3.	Principaux secteurs du territoire.	11
Fig. 4.	Aires d'alevinage connues et zones propices pour la fraye en eau vive.	17
Fig. 5.	Aires d'alevinage connues et zones propices pour la fraye en eau vive.	19
Fig. 6.	Cartographie de la qualité des habitats pour les poissons.	23
Fig. 7.	Cartographie de la qualité des habitats pour les poissons.	25
Fig. 8.	Aires importantes utilisées par la sauvagine comme halte migratoire.	27
Fig. 9.	Cartographie de la qualité des habitats pour le rat musqué.	31
Fig. 10.	Tenure des terres.	35
Fig. 11.	Pêche récréative en eau libre.	37
Fig. 12.	Pêche d'hiver.	41
Fig. 13.	Pêche commerciale au verveux (printemps, du 1 <sup>er</sup> avril au 14 juin).	43
Fig. 14.	Pêche commerciale au verveux (été, du 15 juin au 31 août).	45

Fig. 15. Pêche commerciale au verveux (automne, du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre).	47	Tableau 6. Programme de réglementation.	122
Fig. 16. Localisation des aires de chasse aux grenouilles.	49	Tableau 7. Programme de communication.	123
Fig. 17. Piégeage au rat musqué.	53	Tableau 8. Programme d'acquisition de connaissances.	124
Fig. 18. Localisation des sites d'aménagements réalisés pour la sauvagine par Canards Illimités Canada.	55		
Fig. 19. Interventions humaines.	57		
Fig. 20. Zones de conservation et de mise en valeur.	107		
Les programmes d'action	(en pochette)		
Tableau 1. Synthèse des choix généraux pour la région du lac Saint-Pierre.	109		
Tableau 2. Synthèse des choix proposés par zone faunique.	111		
Tableau 3. Programme d'acquisition des habitats.	116		
Tableau 4. Programme d'aménagement faunique (mise en valeur).	118		
Tableau 5. Programme de gestion des populations fauniques et de leur utilisation.	121		

## INTRODUCTION

Par son importante superficie, l'immensité de sa plaine de débordement ainsi que le nombre et l'importance des tributaires qui l'alimentent, la région du lac Saint-Pierre s'impose comme une composante majeure de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

Cet environnement unique est occupé d'une manière permanente ou saisonnière par d'importantes populations fauniques. Cette faune et les habitats qu'elle fréquente constituent un capital potentiellement durable et d'une valeur inestimable tant par leur contribution essentielle à l'équilibre dynamique du milieu que par leur valeur récréative et les retombées économiques qu'ils génèrent. Contribuant à la richesse collective des québécois, cet héritage, particulièrement important sur le plan régional, appartient aussi au patrimoine national et international puisque plusieurs des espèces fauniques qui le composent effectuent, à une période de leur cycle vital, des migrations d'envergure internationale.

La région du lac Saint-Pierre est aussi caractérisée par sa situation géographique et par le bassin démographique qu'elle dessert. C'est en effet près d'une quarantaine de municipalités qu'on retrouve le long de ses rives ou

dans sa périphérie. De plus, le lac Saint-Pierre est à proximité de la Communauté urbaine de Montréal, de ville de Laval et de la Communauté urbaine de Québec et donc facilement accessible aux citoyens des trois agglomérations les plus peuplées du Québec.

Il existe aussi des relations étroites entre les caractéristiques de la région du lac Saint-Pierre et la plupart des infrastructures et des activités humaines qui s'y observent. Ces infrastructures permettent des activités et des développements qui, pour la plupart ont ou peuvent avoir des incidences sur le lac et sur sa double fonction écologique et socio-économique.

Ces différentes considérations expliquent l'intérêt et l'importance qu'accordent de nombreux intervenants à l'utilisation du lac Saint-Pierre et de ses ressources. C'est en raison de cette importance et de cet intérêt que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a cru bon d'élaborer ce plan sur la conservation et la mise en valeur des habitats et des ressources fauniques de la région du lac Saint-Pierre.

La démarche poursuivie consiste essentiellement à synthétiser l'ensemble des informations sur la faune, ses habitats et son utilisation dans la région du lac Saint-Pierre afin d'en établir leur problématique. De cette dernière, il résulte des choix de développement, d'intervention et d'affectation territoriale.

LES OBJECTIFS DU PLAN DE CONSERVATION  
ET DE MISE EN VALEUR

Le plan de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats fauniques de la région du lac Saint-Pierre vise à favoriser le maintien de ces ressources et leur utilisation optimale. La conservation des ressources fauniques et de leurs habitats est en soi une prérogative exclusive du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et c'est à ce titre qu'il se doit d'agir comme maître d'oeuvre afin d'en assurer la préservation. La mise en valeur de ces ressources constitue, quant à elle, une démarche qui nécessite l'intervention du Ministère en collaboration avec les intervenants du milieu. Le MLCP a d'ailleurs reconnu la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP) comme son partenaire privilégié en ce qui concerne le développement récréatif du lac Saint-Pierre.

Ce plan s'inscrit donc dans l'approche de concertation et de participation privilégiée par le MLCP et, par conséquent, doit être considéré comme un outil de travail dont le Ministère a voulu se doter pour faciliter sa tâche de gestionnaire de la faune.



Le plan de conservation repose sur les considérations suivantes :

- a) la gestion de la ressource faunique doit tenir compte de sa valeur tangible, à savoir sa contribution quantifiable à l'économie du milieu, et de sa valeur intangible, soit sa contribution à l'équilibre dynamique des écosystèmes naturels nécessaires à la qualité de la vie des citoyens;
- b) la gestion de la ressource faunique doit se préoccuper de maintenir et si possible d'augmenter la productivité des milieux naturels mais aussi de préserver la diversité des espèces fauniques, les habitats exceptionnels et les habitats particulièrement représentatifs;
- c) lorsque les habitats fauniques et/ou la faune elle-même font ou peuvent faire l'objet de plusieurs utilisations, il faut tenter d'harmoniser ces diverses utilisations à l'avantage de l'ensemble des utilisateurs et de la communauté.

Le succès de la démarche que propose le plan repose sur l'atteinte des objectifs suivants :

- a) assurer la préservation de la faune et de ses habitats pour le bénéfice des générations actuelles et futures;
- b) valoriser les habitats et les ressources fauniques tant dans une optique écologique que dans une optique socio-économique. Cet objectif intègre la protection d'habitats et d'espèces fauniques, l'aménagement d'habitats et l'exploitation optimale de la ressource faunique;
- c) développer et diffuser l'information sur la faune et ses habitats via la promotion de mesures éducatives et l'utilisation accrue des moyens de communication;
- d) renforcer la concertation et la coordination entre les principaux intervenants;
- e) identifier les moyens susceptibles de permettre la mise en oeuvre du plan.

# **I . Les informations**



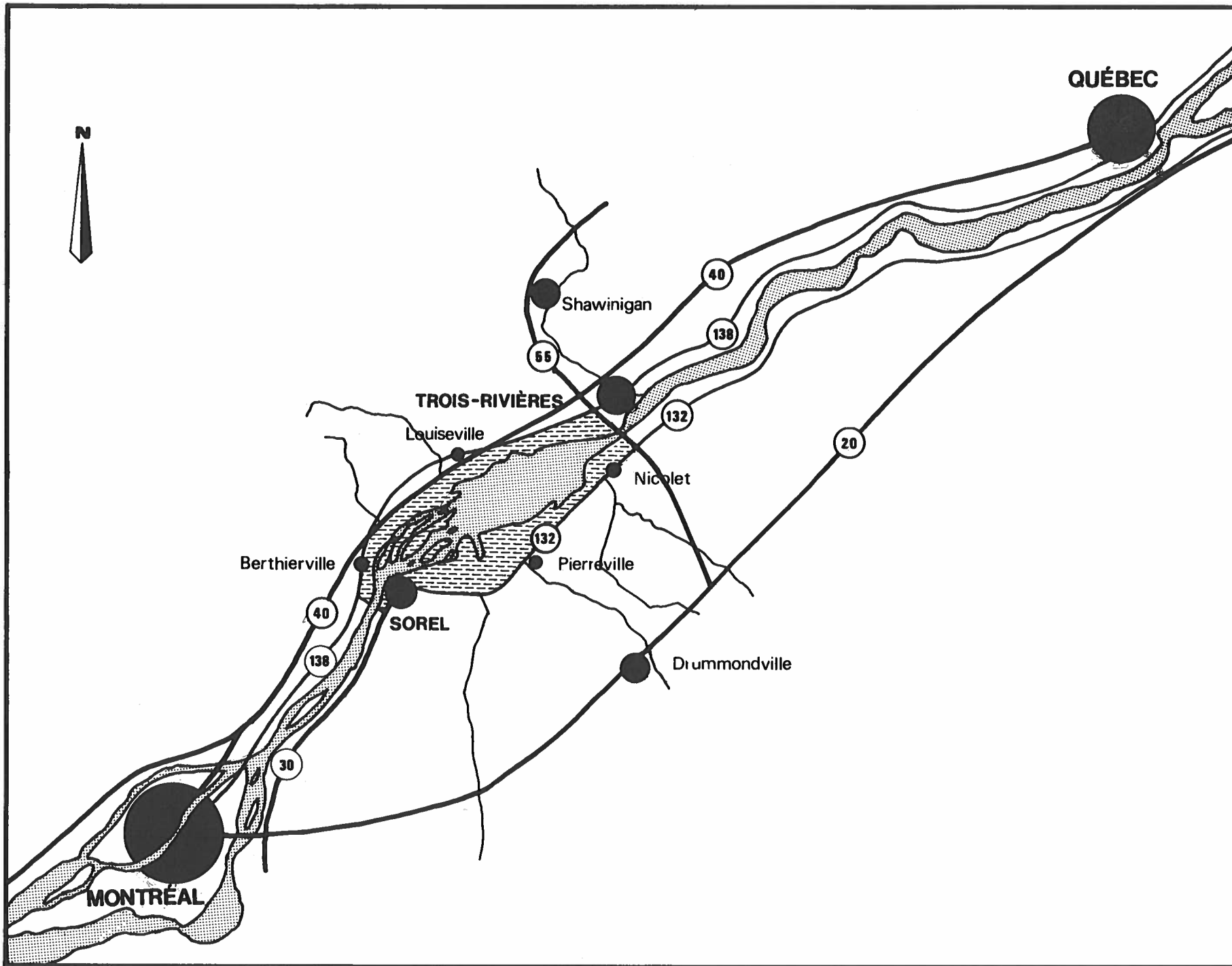
## **1. LES INFORMATIONS ESSENTIELLES**

En raison de la grande quantité d'informations qui existe sur les habitats et la faune de la région du lac Saint-Pierre, il est nécessaire de souligner les principaux éléments qui devront être considérés dans l'élaboration des choix de conservation et de mise en valeur. Ces éléments sont de deux ordres : ceux qui caractérisent la région sur le plan biophysique et ceux qui réfèrent à son utilisation actuelle.

### **1.1 La localisation générale du territoire**

- Le lac Saint-Pierre correspond à une section du fleuve Saint-Laurent comprise entre Sorel et Trois-Rivières et dont l'aire couvre environ 480 kilomètres carrés.
- On y retrouve trois milieux importants : un archipel d'une centaine d'îles, un ensemble de baies très étendues et un milieu lacustre de grande superficie.
- La région est située en plein coeur du Québec habité, à faible distance des principales agglomérations urbaines de la province (fig. 1).

- Elle touche aux territoires de trente-sept municipalités comprenant au-delà de 170 000 habitants (fig. 2).
- Pour les besoins du plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune, la région a été divisée en quatre grands secteurs : le secteur de l'Archipel, celui de la rive nord, le secteur de la rive sud et le couloir fluvial (fig. 3).



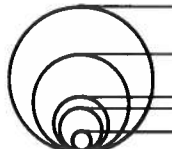
# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE


## Localisation et accessibilité

 Limite du territoire

 Routes

### Agglomérations urbaines

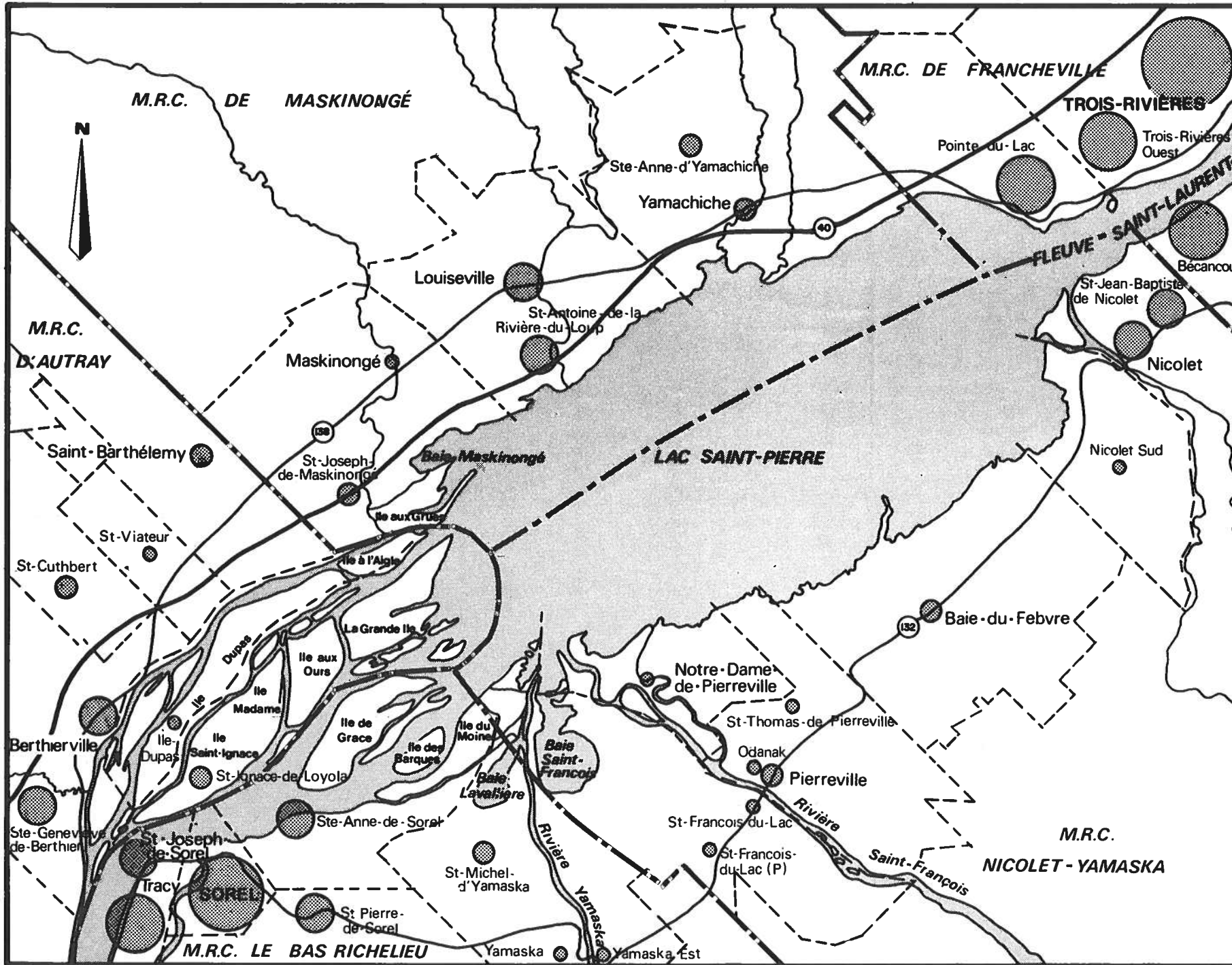
 1 000 000 et plus  
 500 000 - 1 000 000  
 100 000 - 150 000  
 20 000 - 55 000  
 5 000 - 10 000

 Gouvernement du Québec  
 Ministère du Loisir,  
 de la Chasse et de la Pêche

Echelle  
 1:1 000 000




Figure  
 1

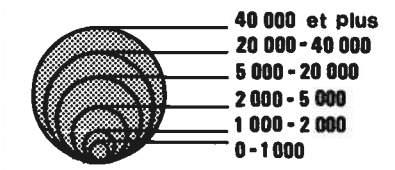





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Répartition de la population

-  Routes
-  Limites des municipalités
-  Limites des M.R.C.



 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

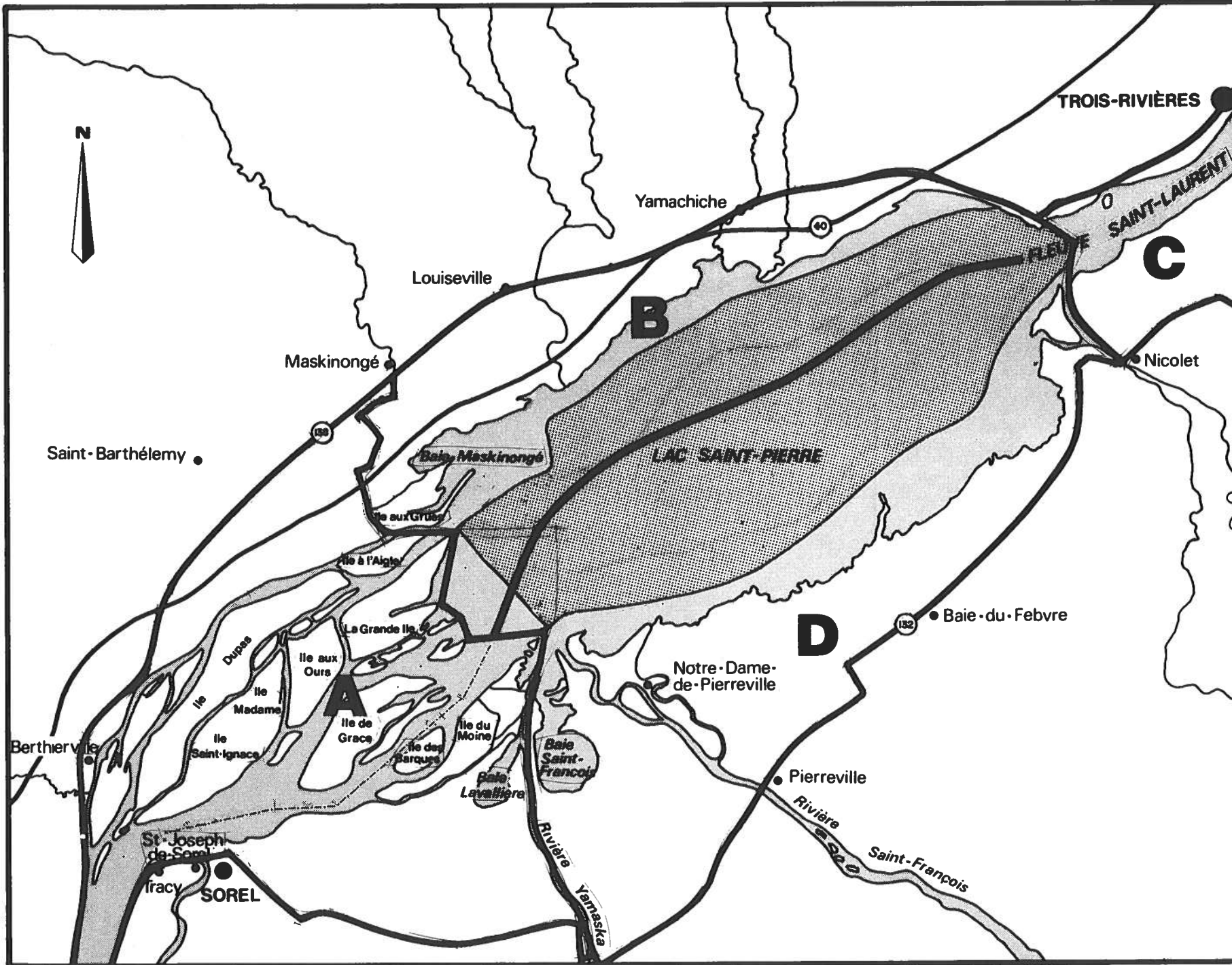
Echelle : 1 : 235 000



Figure : 2

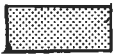






# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Principaux secteurs du territoire

- A** Limite des secteurs
- A** Archipel du Lac Saint-Pierre et terres riveraines adjacentes
- B** Rive nord
- C** Couloir fluvial
- D** Rive sud
-  Portion de secteur où la cartographie de la végétation n'est pas disponible

 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000



Figure : 3



## 1.2 Le milieu physique

- Les matériaux meubles présents sur l'ensemble du territoire ont une influence notable sur ses possibilités d'utilisation.
- La topographie du territoire est très peu accidentée.
- La faiblesse des pentes favorise la création de milieux humides très étendus et un débordement important des eaux lors des crues printanières.
- L'ensemble des 14 tributaires du lac fournissent un débit relativement important (près de 800 m<sup>3</sup>/s).
- Le débit d'eau du lac Saint-Pierre est principalement constitué des apports d'eau originant du couloir fluvial situé en amont (près de 10 000 m<sup>3</sup>/s).
- La régularisation de l'eau des Grands Lacs influence directement le niveau d'eau du lac Saint-Pierre.
- Les masses d'eau du lac ne constituent pas un mélange homogène; les eaux des affluents sont plaquées contre les rives et la voie maritime contient les eaux en provenance des Grands Lacs.
- L'une des plus importantes caractéristiques du lac Saint-Pierre est la vaste étendue de sa plaine de débordement qui peut atteindre 14 000 hectares à une fréquence de récurrence de deux ans.
- La durée de l'inondation est variable selon les années mais s'étend généralement sur une période de cinq à neuf semaines.
- Les inondations ont des répercussions importantes sur l'écologie du milieu et sur les activités humaines.

### 1.3 Le milieu biologique

#### 1.3.1 La végétation

- La végétation est une des composantes majeures de l'écosystème du lac Saint-Pierre, en raison de sa grande diversité, de l'étendue qu'elle occupe et des nombreux habitats qu'elle procure à la faune.
- Depuis plus de trois siècles, la forêt riveraine a fait l'objet d'une exploitation intensive et a graduellement fait place à l'agriculture et dans une moindre mesure, au développement urbain et à la villégiature.
- Les terres cultivées occupent la majorité de la superficie terrestre de la région de part et d'autre du lac.
- Les milieux humides sont des zones intermédiaires entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres, colonisés par une végétation capable de supporter plus ou moins longuement l'inondation.
- Les terres agricoles inondées au printemps sont des milieux humides modifiés par l'homme. D'une superficie de 2 265 hectares dans la région du lac Saint-Pierre pour une fréquence de récurrence de deux ans, elles constituent, en plus des prairies humides naturelles, des haltes migratoires printanières pour la sauvagine et un habitat du poisson.
- Les marécages sont des terres humides boisées occupant une superficie de plus de 8 000 hectares dans la région.
- L'érablière argentée, de plus en plus rare au Québec, est abondante dans la région du lac Saint-Pierre et constitue encore aujourd'hui l'association végétale arborescente dominante.
- Les marécages sont importants comme habitat de nidification des oiseaux, comme site d'alimentation ou de reproduction des poissons, ainsi qu'en tant qu'habitat de divers reptiles et mammifères.
- Les prairies humides couvrent près de 5 000 hectares dans la région du lac Saint-Pierre. Elles constituent des habitats importants où se développent les invertébrés aquatiques, où les poissons vont se reproduire et

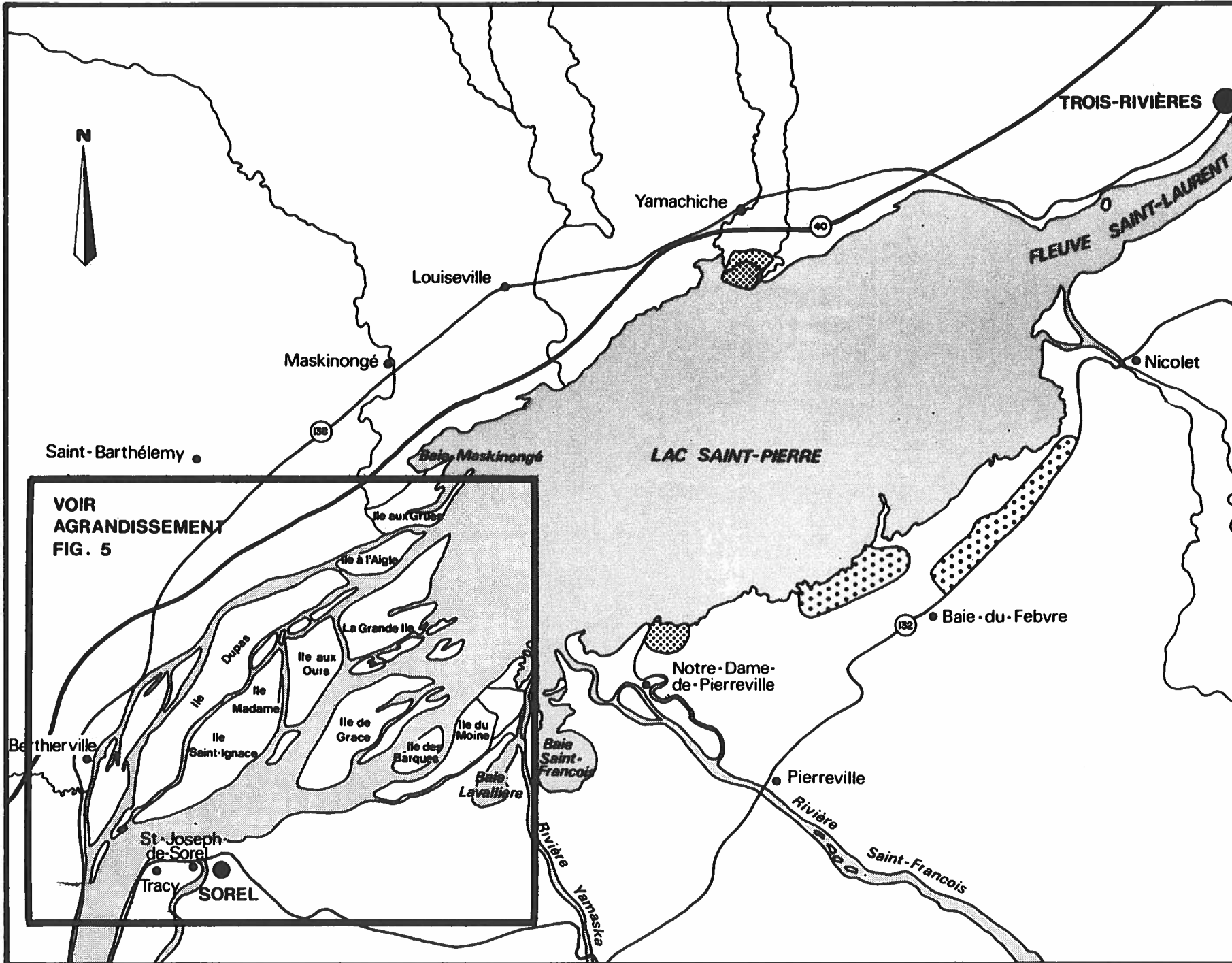
- se nourrir et où plusieurs espèces d'oiseaux vont nicher.
- Les marais occupent une superficie de plus de 8 000 hectares. Les marais du lac Saint-Pierre revêtent une grande importance à l'échelle du couloir fluvial, puisque depuis 1945, 40% de ces milieux ont disparu le long du Saint-Laurent.
  - Les marais regorgent d'invertébrés aquatiques et constituent l'habitat de reproduction de nombreuses espèces de poissons. C'est l'habitat d'élevage et d'alimentation des canards barboteurs et d'autres espèces d'oiseaux. Ils constituent l'habitat par excellence du rat musqué et des grenouilles.
  - Les herbiers aquatiques couvrent aussi de grandes superficies et sont des habitats fortement utilisés par la faune : alimentation et reproduction des poissons, alimentation des canards.
  - Les habitats d'eau libre sont aussi essentiels pour les poissons et plusieurs espèces d'oiseaux.
- Les secteurs de l'Archipel, de la rive nord et de la rive sud du lac sont semblables quant au type de recouvrement végétal. On y retrouve un pourcentage élevé de terres agricoles ainsi que d'importantes superficies de marécages et de marais.
  - L'importance des marais profonds et peu profonds de l'est de l'Archipel ainsi que le caractère insulaire de ces derniers confèrent au secteur une dimension faunique particulière.
  - Le secteur de la rive sud possède la plus grande superficie de marais, d'herbiers aquatiques et de groupements végétaux terrestres.
  - Les secteurs du lac Saint-Pierre forment un ensemble écologique dont les parties sont à la fois interdépendantes et complémentaires.

### 1.3.2 Les poissons





- La faune ichtyenne de la région du lac Saint-Pierre présente une très grande diversité. Plus de 78 espèces différentes y ont été recensées.
- Il existe des différences notables dans la répartition et l'abondance des espèces au sein du territoire. Le secteur de l'Archipel présente le plus de diversité, suivi des secteurs des rives sud et nord et finalement du couloir fluvial.
- Neuf espèces de poissons sont principalement sujettes à une exploitation sportive et/ou commerciale. Il s'agit de la barbotte brune, de la perchaude, de l'anguille d'Amérique, du grand brochet, du crapet-soleil, du doré jaune, de l'esturgeon jaune, de la barbue de rivière et du méné jaune.
- La diversité et l'abondance de la faune ichtyenne est liée aux dimensions, à la variété et à la productivité des habitats en présence ainsi qu'à l'intercommunication du lac Saint-Pierre avec les Grands Lacs et l'océan Atlantique.
- Le lac Saint-Pierre est caractérisé par un niveau de production élevé à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Cette richesse dépend du régime hydrique et des vastes plaines d'inondation qui autorisent un début de production très hâtif; elle est aussi liée à la faible profondeur de l'eau et à sa relative uniformité sur l'ensemble du lac.
- La dégradation du milieu et la surexploitation à la pêche commerciale observées au cours des dernières décennies, sont vraisemblablement responsable de la diminution de l'abondance de certaines espèces et de la disparition de quelques autres.
- La localisation des frayères et des aires d'alevinage est variable selon les espèces (fig. 4 et 5).
- La plaine inondable joue le rôle de frayère, de site d'alevinage et d'alimentation pour 22 espèces de poissons.
- Les poissons les plus associés aux terres inondées sont le grand brochet et la perchaude.

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Aires d'alevinage connues et zones propices pour la fraye en eau vive.



## AIRES D'ALEVINAGE

-  Intensité d'utilisation forte
-  Intensité d'utilisation moyenne
-  Intensité d'utilisation faible
-  Aires propices pour la fraye en eau vive

 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000  
0 5 10 Km

Figure : 4

VOIR AGRANDISSEMENT FIG. 5









# RÉGION DU C SAINT-PIERRE

AIRES D'ALEVINAGE CONNUES ET ZONES PROPICES POUR LA FRAIE EN EAU VIVE.

## AIRES D'ALEVINAGE

-  Intensité d'utilisation forte
-  Intensité d'utilisation moyenne
-  Intensité d'utilisation faible
-  Aires propices pour la fraie en eau vive



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1:50,000

Figure : 5



- Sur les rives sud et nord, les sites de fraye les plus importants sont localisés dans la région de Baie-du-Febvre, de Saint-Barthélemy et des baies Saint-François et de Maskinongé.
- Les fossés de drainage de la plaine inondable constituent des voies de migration importantes pour les poissons.
- Les seuils présents dans l'Archipel ont créé des milieux d'eau vive favorables à la reproduction de plusieurs espèces de poissons.
- Les milieux d'eau vive sont peu abondants sur le territoire ce qui confère une importance particulière à ceux présents dans les tributaires du lac.
- Dans le secteur de l'Archipel, plusieurs sites sont fort utilisés pour la reproduction des poissons. Ceux qui ont fait l'objet d'études particulières sont les baies de l'île Plate, de la Grande Île, des îles de la Girodeau, des îles aux Sables ainsi que la section aval de l'île Dupas.
- Les milieux humides de l'Archipel sont aussi utilisés pour l'alevinage de 27 espèces de poissons (fig. 5).
- La diversité des milieux, le degré d'exposition aux courants et aux vagues ainsi que le niveau de perturbation des milieux permettent d'attribuer un indice de qualité des habitats de la région du lac Saint-Pierre pour l'alimentation, la reproduction et la protection des poissons (fig. 6 et 7).
- Les habitats de meilleure qualité pour les poissons sont : la partie est de l'Archipel, la baie de Maskinongé, la baie des Ouines, la zone comprise entre la rivière du Loup et la rivière Yamachiche, les environs du ruisseau aux Glaises, la zone de l'Anse du Fort, la baie Saint-François, la zone de la Pointe Lussaudière à la commune de Baie-du-Febvre, le secteur compris entre la Longue Pointe et l'île de Bougainville et celui compris entre la rivière Nicolet et Port Saint-François.
- Certains sites inondés ont une topographie entravant la libre circulation des poissons (fig. 6 et 7).

### 1.3.3 Les amphibiens et les reptiles

- La composition et l'état des populations de la faune herpétologique de la région est peu connue.
- Six espèces de grenouilles sont présentes au lac Saint-Pierre. La grenouille léopard est l'espèce la plus importante, tant par son abondance que par sa valeur commerciale. La grenouille verte et le ouaouaron sont aussi exploités.
- Une diminution marquée des grenouilles a été observée depuis quelques années.


### 1.3.4 Les oiseaux

- L'avifaune de la région du lac Saint-Pierre comprend 287 espèces dont 165 sont considérées comme nicheuses.
- Le lac Saint-Pierre et sa plaine d'inondation constituent la plus importante halte migratoire printanière pour la sauvagine au Québec; plus de 150 000 oies, canards et bernaches y séjournent du début d'avril jusqu'à la mi-mai.
- La présence et l'abondance de la sauvagine sont intimement associées à l'existence des différents milieux humides, qui sont de plus en plus menacés par l'endiguement des terres humides à des fins agricoles et le développement urbain.
- La région du lac Saint-Pierre accueille 70 000 bernaches soit plus de la moitié des bernaches du Canada présentes le long du fleuve Saint-Laurent au printemps (fig. 8).
- La plaine d'inondation de la rive sud entre Nicolet et Baie-du-Febvre constitue la première halte migratoire printanière en importance de tout le Saint-Laurent pour cette espèce. Le secteur de Saint-Barthélemy

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

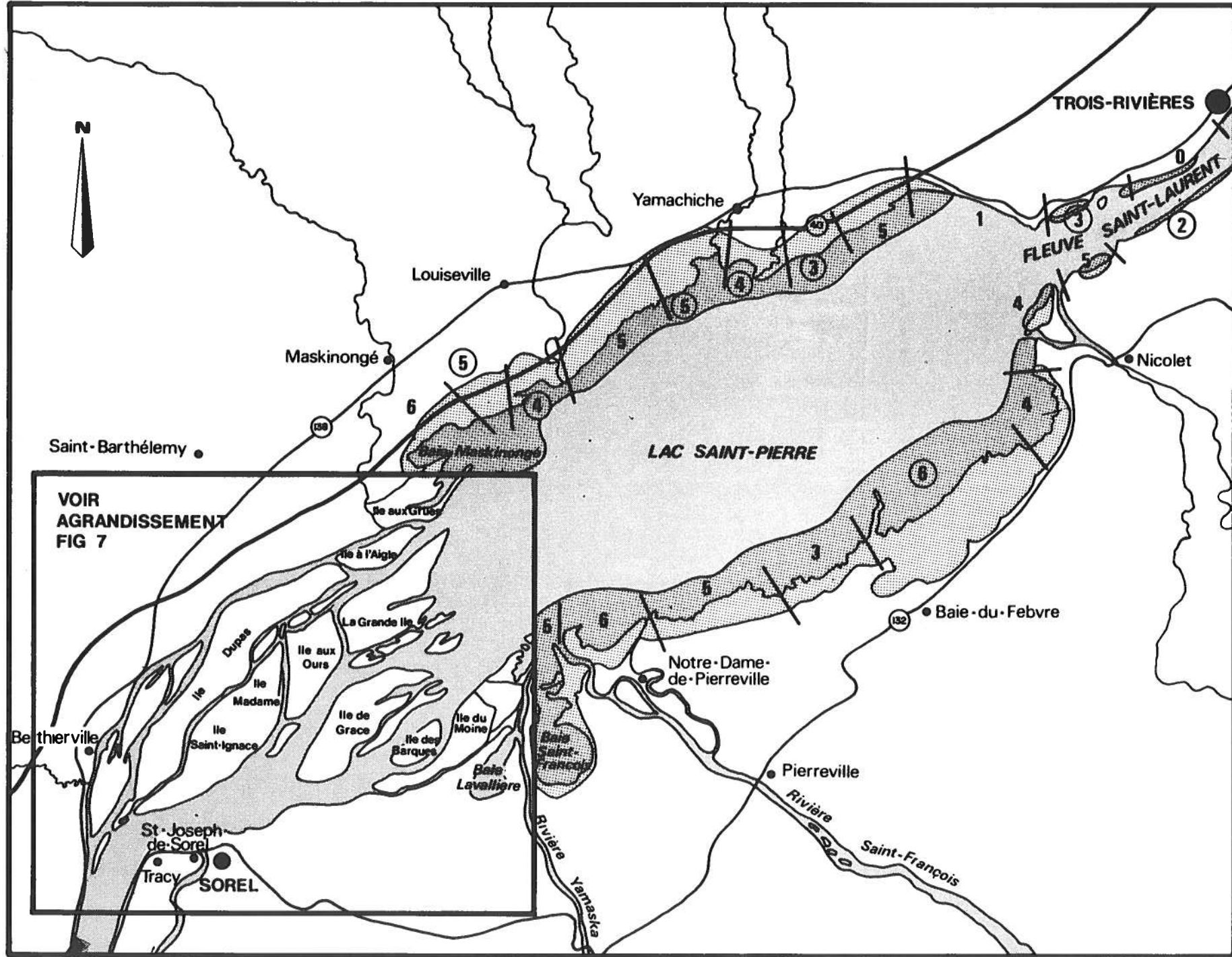
Cartographie de la qualité des habitats pour les poissons.

- 0 Qualité nulle
  - 1 Qualité très faible
  - 2 Qualité faible
  - 3 Qualité moyenne
  - 4 Qualité bonne
  - 5 Qualité très bonne
  - 6 Qualité excellente
- Problème d'accessibilité ou de circulation lors du retrait des eaux.

 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000  


Figure : 6



VOIR  
AGRANDISSEMENT  
FIG 7




# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

CARTOGRAPHIE DE LA QUALITÉ DES HABITATS POUR LES POISSONS.

- 0 · Qualité nulle
- 1 · Qualité très faible
- 2 · Qualité faible
- 3 · Qualité moyenne
- 4 · Qualité bonne
- 5 · Qualité très bonne
- 6 · Qualité excellente

○ Problème d'accessibilité ou de circulation lors du retrait des eaux.



 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle 

Figure 7

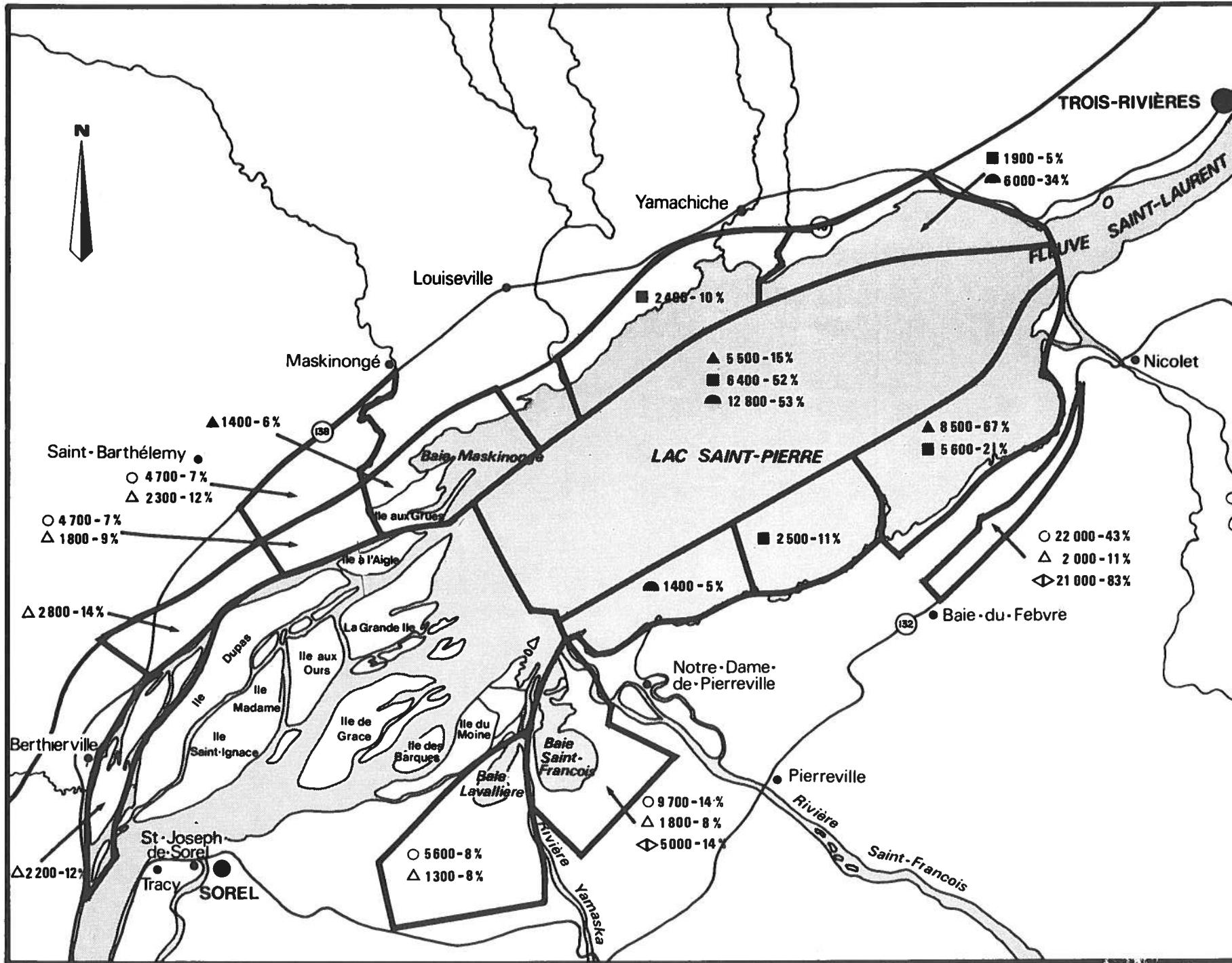






# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Aires importantes utilisées par la sauvagine comme halte migratoire



Printemps	Automne	
○	●	Bernache du Canada
△	▲	Canards barboteurs
◊	◆	Oie blanche
□	■	Garrot commun
◐	◑	Morillons
— Limite des aires importantes		
% Pourcentage des oiseaux utilisant les aires		
00 000 Moyenne des maximums d'oiseaux dénombrés (entre 1982 et 1986)		

Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000  
0 5 10 Km

Figure : 8



ainsi que les baies Lavallière et Saint-François sont aussi des zones importantes de halte migratoire dans la région.

- Les bernaches du Canada survolent la région l'automne sans trop s'y arrêter.
- Depuis quelques années, l'importance de l'arrêt migratoire printanier de la grande oie blanche s'est considérablement accrue, puisque plus de 60 000 oiseaux y ont séjourné en 1987. Plus de 80% de ces oiseaux utilisent la plaine inondable du secteur de Nicolet et Baie-du-Febvre.
- Chaque printemps, environ 17 000 canards barboteurs utilisent simultanément les aires de repos et d'alimentation de la plaine de débordement du lac Saint-Pierre.
- La moitié de ces canards se retrouvent sur la rive nord du lac Saint-Pierre, dans les secteurs de Saint-Barthélemy et des îles de la Commune et du Milieu.
- La plaine inondable qui s'étend de Nicolet à Baie-du-Febvre, la baie Lavallière et la baie Saint-François sont aussi très utilisées par les canards barboteurs.
- Contrairement à la bernache, à l'oie blanche et aux canards plongeurs, les canards barboteurs nichent en assez grande abondance dans la région du lac Saint-Pierre. Les champs, les marécages et les prairies humides sont les habitats les plus utilisés.
- Les marais de l'est de l'Archipel, de la baie Saint-François et de la rive nord du lac sont particulièrement importants pour l'élevage des canetons.
- De la mi-octobre à la fin de novembre, se produisent de grands rassemblements de canards plongeurs et marins, principalement au centre du lac et dans un secteur situé entre Pointe-du-Lac et la rivière Yamachiche.
- Le dérangement des hardes pourrait être responsable d'une baisse des populations de morillons séjournant l'automne au lac Saint-Pierre.
- Les zones utilisées intensivement par la sauvagine ont une grande importance. Leur perte entraînerait un appauvrissement à l'échelle régionale, nationale et internationale. Les zones importantes sont : les terres basses inondées entre Nicolet et Baie-du-Febvre, la plaine inondable du secteur de Saint-

Barthélemy, les îles du Milieu et de la Commune de Berthier, les îles de la partie est de l'Archipel, les baies Saint-François, Lavallière et de Maskinongé, les marais et le centre du lac.

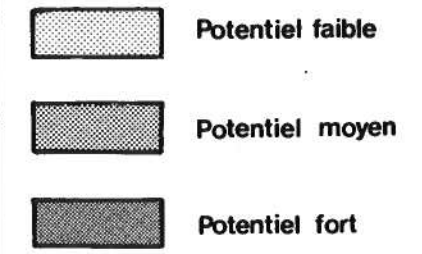
- Deux héronnières sont présentes sur le territoire. Celle de la Grande Île est très importante puisqu'elle contenait plus de 900 nids en 1986. La héronnière du Bois-du-Boulé est cependant en nette dégénérescence.

### 1.3.5 Les mammifères

- Ving-et-une espèces de mammifères ont été recensées dans l'Archipel, tandis que la présence d'une autre reste à confirmer.
- Le rat musqué est le mammifère le plus caractéristique de la région puisqu'il est présent partout dans l'Archipel et sur les rives du lac.
- L'habitat préférentiel du rat musqué est le marais où il construit des huttes. Il peut aussi creuser des terriers dans la pente des berges.
- L'examen de différents facteurs comme les espèces végétales présentes, l'intégrité du milieu, l'exposition aux vents et aux vagues et la nature du substrat, permet d'établir le potentiel des habitats humides pour cette espèce (fig. 9).

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Qualité des habitats pour le rat musqué



**Gouvernement du Québec**  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Source :

Echelle : 1 : 235,000

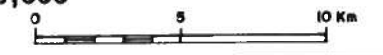
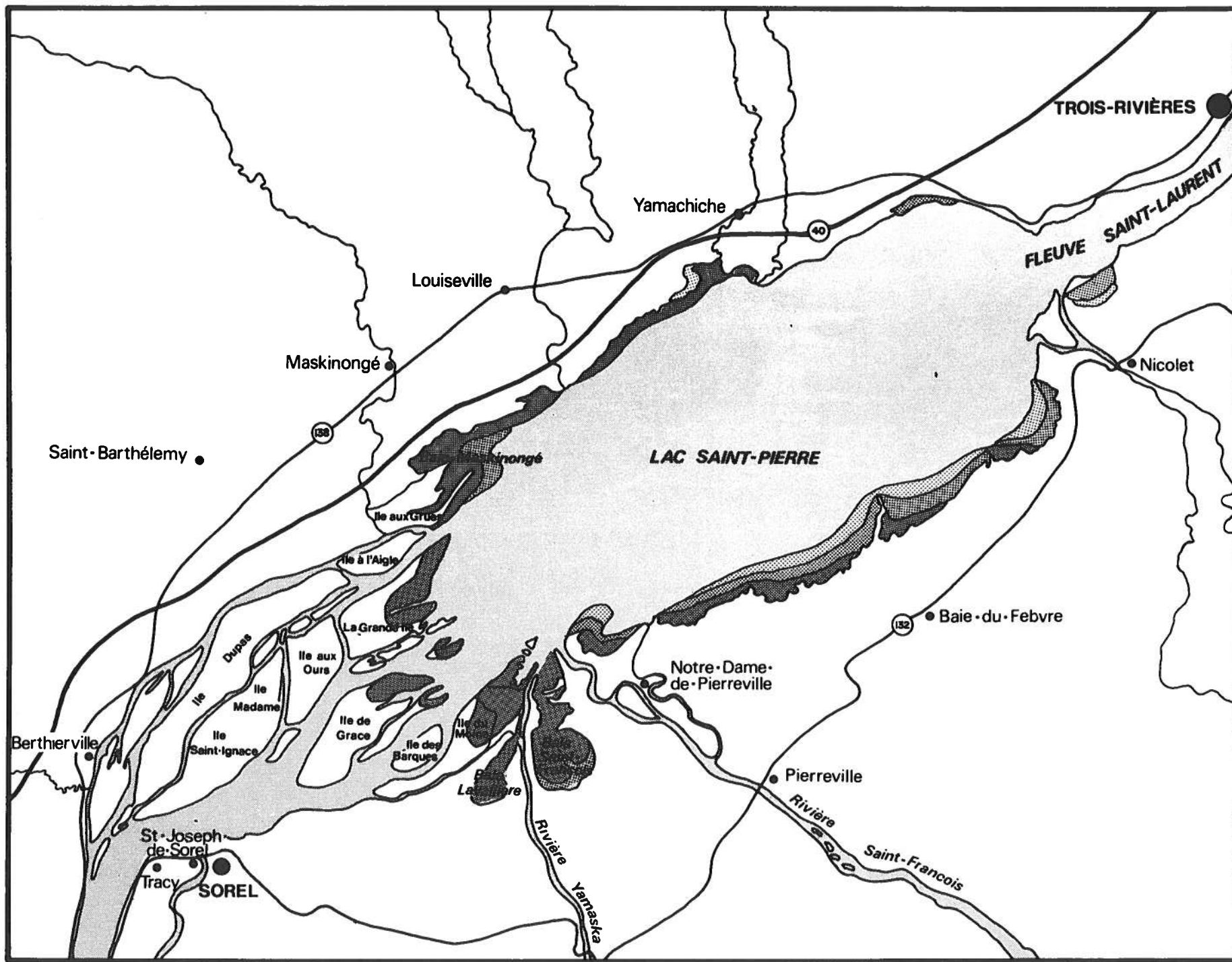


Figure : 9





#### 1.4 L'utilisation du milieu et des ressources fauniques

- La ressource faunique est exploitée par de nombreux utilisateurs. Elle constitue un facteur significatif de développement en contribuant au dynamisme socio-économique de la région du lac Saint-Pierre.

##### 1.4.1 La tenure des terres

- La région du lac Saint-Pierre est caractérisée par la prédominance des terrains privés en comparaison des terres publiques. Néanmoins, une bonne partie des terres riveraines sont du domaine public (fig. 10).
- Le caractère le plus original de la tenure des terres réside dans l'existence de cinq pâturages communaux, vieux d'environ trois siècles et couvrant environ 21 km<sup>2</sup> du territoire.
- Un autre aspect particulier de la tenure des terres concerne la propriété de terrains ou d'îles par des organismes privés voués à la conservation et la mise en valeur de la faune.



### 1.4.2 L'utilisation du sol

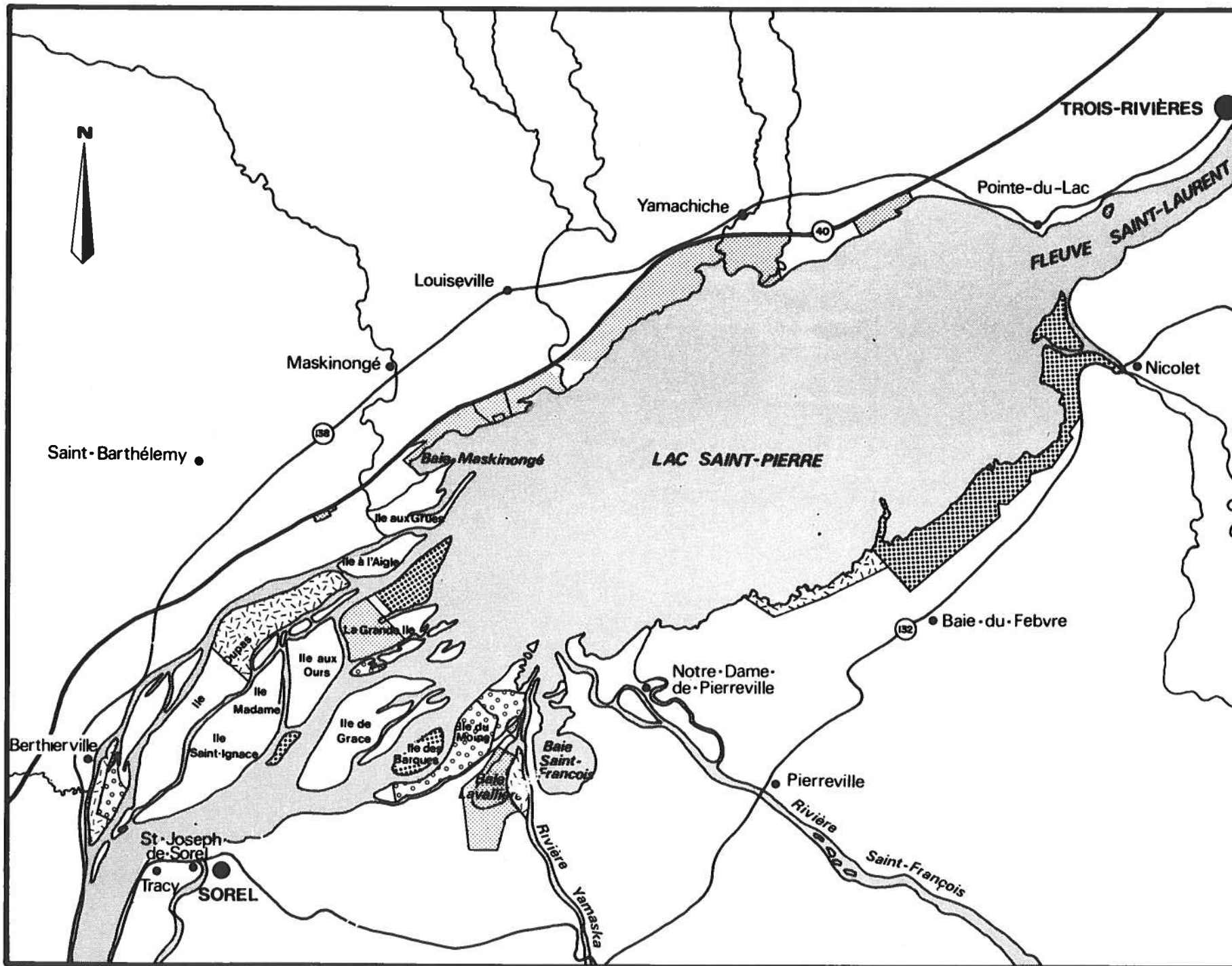
- Les terres agricoles occupent la majorité des sols.
- Depuis près de vingt ans l'abandon de la production de foin au profit des céréales entraîne un mouvement de récupération des sols couverts par les eaux de débordement en période de crue.
- Les villes de Trois-Rivières et de Sorel constituent d'importantes agglomérations urbaines qui étendent leur influence respectivement jusqu'à Pointe-du-Lac et Nicolet ainsi que Sainte-Anne-de-Sorel.
- Aujourd'hui mieux encadré, le développement de la villégiature s'est effectué de façon anarchique sur les rives des îles, des rivières et du lac.
- Le développement de chantiers maritimes, d'industries connexes et l'implantation du port dans la région de Sorel a entraîné la dénaturation des rives de ce secteur et l'altération de la qualité de l'eau en aval.

### 1.4.3 L'exploitation de la faune

Un estimé sommaire évalue à environ huit millions de dollars les dépenses et revenus directs qui seraient associés à l'utilisation de la faune dans la région du lac Saint-Pierre.

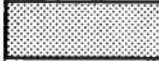



#### La pêche


- Dans la région du lac Saint-Pierre, trois types de pêche sont pratiqués : la pêche à des fins d'alimentation par les autochtones, la pêche sportive et la pêche commerciale.
- En 1986, plus de 24 000 pêcheurs sportifs différents ont fréquenté la région du lac Saint-Pierre.
- Depuis 1975 l'effort de pêche sportive en eau libre ou sur la glace a augmenté de façon significative.
- La pêche en eau libre se pratique dans le lac et dans les chenaux de l'Archipel, du printemps jusqu'à la fin d'octobre.
- En avril et en mai, la pêche se pratique surtout à gué (fig. 11). La perchaude et la barbotte brune sont les espèces recherchées par les pêcheurs sportifs.



# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Tenure des terres

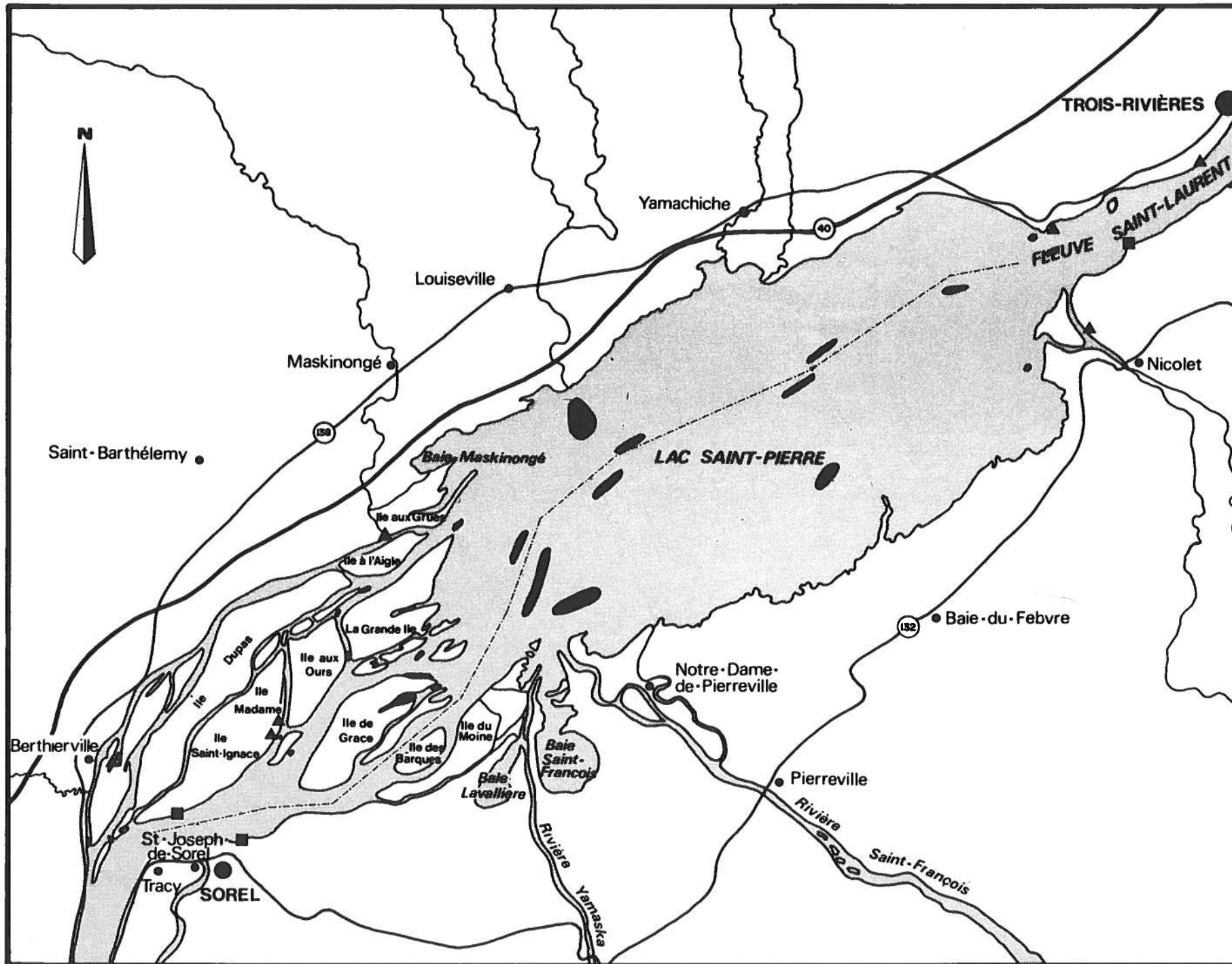
-  Propriétés du Gouvernement du Québec
-  Propriétés du Gouvernement du Canada
-  Propriétés communales
-  Propriétés privées d'organismes à vocation faunique (en voie d'acquisition)

 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000  


Figure : 10





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Pêche récréative en eau libre

- Aires de pêche en embarcation
- Aires de pêche à gué
- Aires de pêche sur les quais
- Voie maritime

Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

Figure : 11



- De la fin mai à la fin octobre, la pêche s'effectue en embarcation et le doré jaune est l'espèce la plus recherchée des pêcheurs.
- En hiver, 47% de l'effort de pêche s'exerce sur la rive sud, 41% dans l'Archipel et 12% sur la rive nord (fig. 12). La perchaude est l'espèce principalement recherchée et capturée.
- En eau libre, les espèces de poissons les plus capturées en nombre par les pêcheurs sportifs sont dans l'ordre, la perchaude, le doré jaune, le grand brochet et la barbotte brune.
- Les pêcheurs sportifs récoltent environ 300 tonnes de poissons par année au lac Saint-Pierre.
- Un estimé sommaire permet de chiffrer à plus de cinq millions de dollars les dépenses annuelles directes générées par les pêcheurs sportifs dans la région du lac Saint-Pierre.
- Quarante-deux pêcheurs commerciaux sont détenteurs d'un permis pour la région. Ils capturent, par ordre d'importance de la biomasse récoltée, la barbotte brune, la perchaude, l'anguille d'Amérique, l'esturgeon

jaune, les crapets, la barbue de rivière, la carpe, les meuniers, les suceurs, la lotte, le grand corégone, l'alose savoureuse et les écrevisses.

- Les figures 13, 14 et 15 illustrent la répartition saisonnière de l'effort de pêche commerciale au verveux pour différents secteurs du lac.
- En 1986, la récolte à la pêche commerciale atteignait environ 800 tonnes de poissons, pour une valeur estimée des dépenses directes de l'ordre d'un million de dollars.
- La perchaude et les crapets composent plus de la moitié de la valeur des prises; l'anguille d'Amérique et la barbotte brune contribuent chacune au cinquième de la valeur des débarquements.
- La capture de ménés vivants revendus comme appâts pour la pêche sportive (la pêche blanche surtout) est une activité commerciale importante au lac Saint-Pierre.
- La majorité des captures s'effectue l'automne à la faveur de spectaculaires rassemblements de ménés jaunes et de ménés d'argents qui ne se produisent que dans un nombre limité de sites, dont les chenaux de l'archipel du lac Saint-Pierre.

- L'intensité des activités de pêche a provoqué une surexploitation de la population d'esturgeon jaune et un déséquilibre chez la population de perchaude.
- Il existe un certain antagonisme entre les adeptes de la pêche sportive et les pêcheurs commerciaux. Certaines mesures ont déjà été prises pour réduire ces conflits. Ainsi, la baie de l'île de Grâce et de l'île aux Corbeaux est réservée à la pêche sportive. De plus, la pêche commerciale au verveux est interdite dans le secteur des îles entre le 15 juin et le 31 août de chaque année.
- La chair de l'anguille d'Amérique est contaminée par les BPC et le mirex; la chair du doré jaune, du grand brochet, du meunier noir et de la perchaude est susceptible de présenter des teneurs dépassant la limite de tolérance en mercure.
- La récolte illégale est un phénomène important dans la région du lac Saint-Pierre et est néfaste aux populations d'esturgeon jaune et de doré jaune.

### **La chasse aux grenouilles**

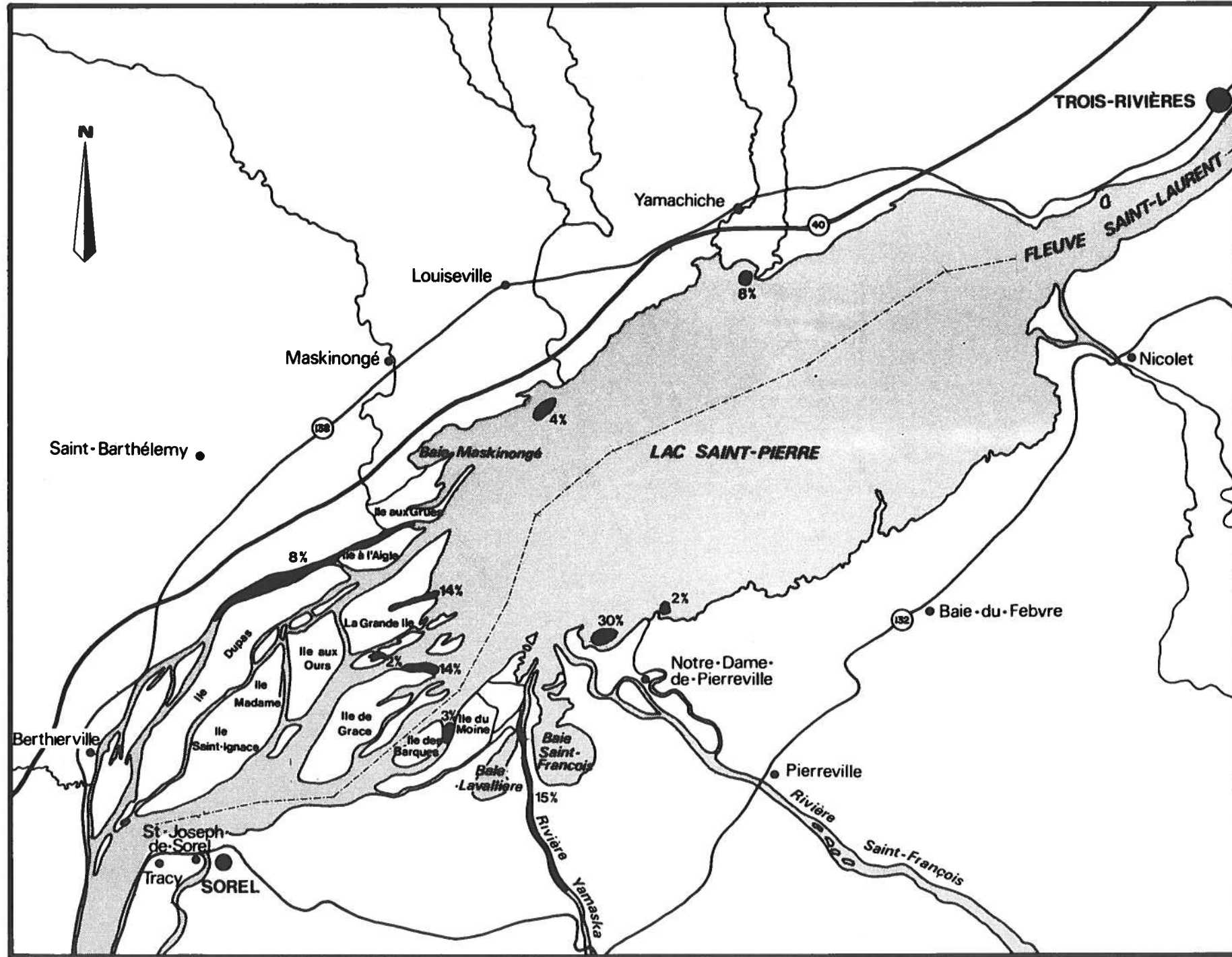
- Le ouaouaron, la grenouille verte et surtout la grenouille léopard sont les espèces recherchées par les chasseurs de grenouilles.
- Les îles de l'est de l'Archipel, ainsi que les baies Lavallière et Saint-François sont les milieux les plus fréquentés pour la capture des anoures (fig. 16).
- L'apport économique de cette activité n'a jamais été évalué.
- La chasse aux grenouilles ne fait l'objet d'aucune réglementation ce qui explique l'absence de données sur la récolte et l'état des populations. De plus, certaines pratiques d'exploitation peuvent être nuisibles envers les populations.

### **La chasse à la sauvagine**

- La région du lac Saint-Pierre est très fréquentée par les chasseurs de sauvagine en raison de l'abondance des oiseaux et de la proximité des bassins importants de population.

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Pêche d'hiver



- Aires de pêche
- % Effort de pêche
- Voie maritime

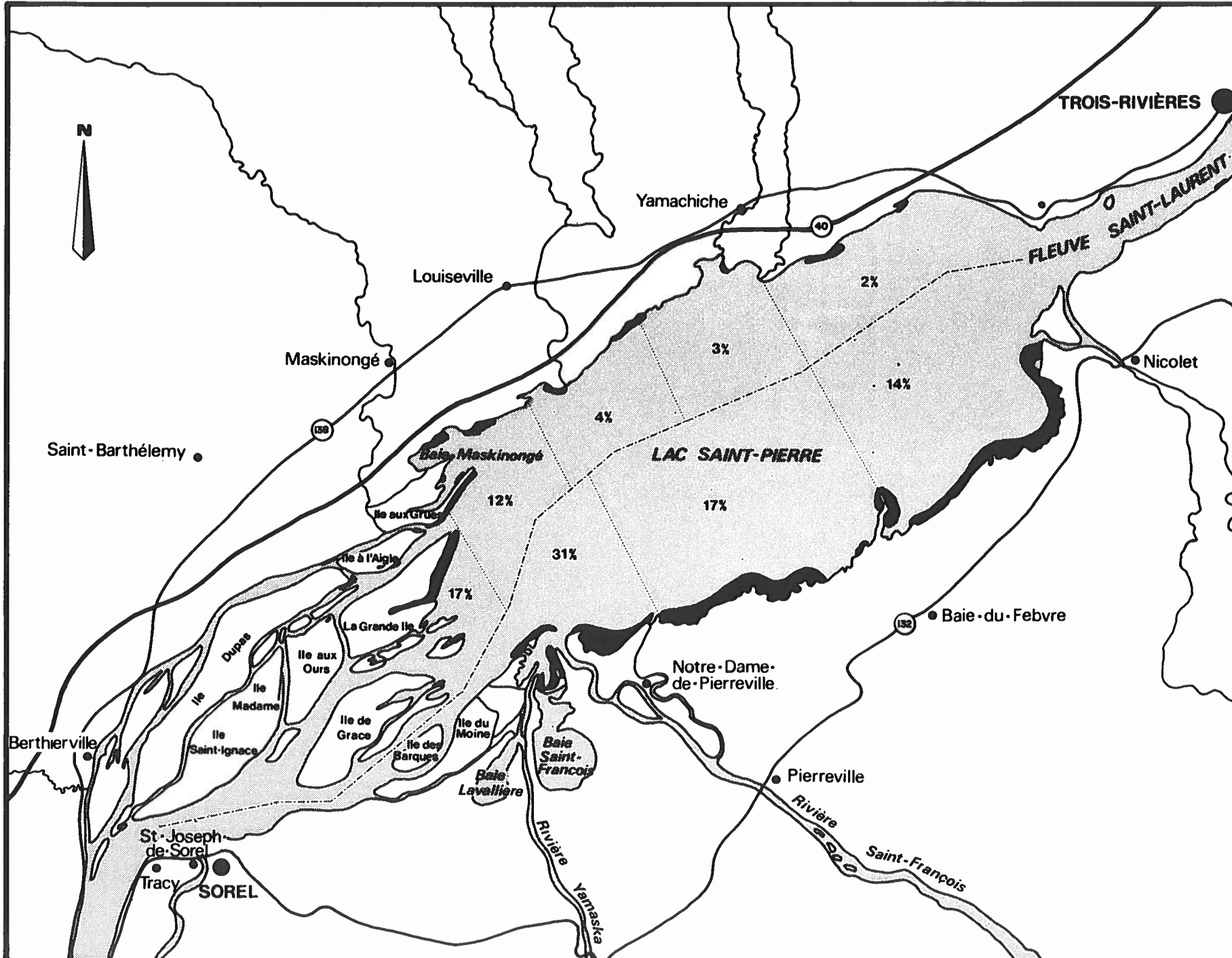
Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

Figure : 12







# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

**Pêche commerciale au verveux**

**Printemps**  
du 1 avril au 14 juin

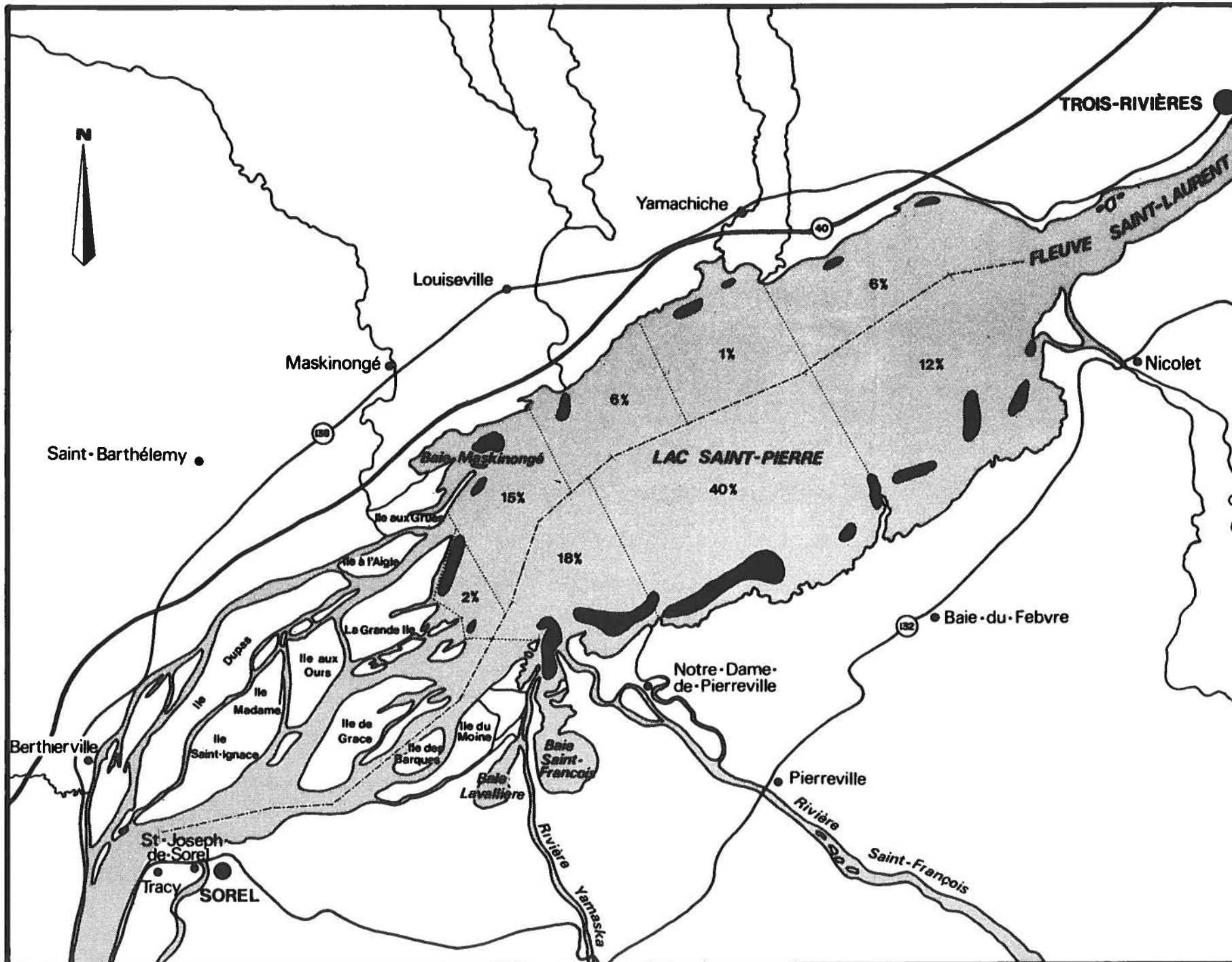
- Aires de pêche
- % Effort de pêche
- Voie maritime

**Gouvernement du Québec**  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

Figure : 13





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

**Pêche commerciale au verveux**

**Été**  
du 15 juin au 31 août

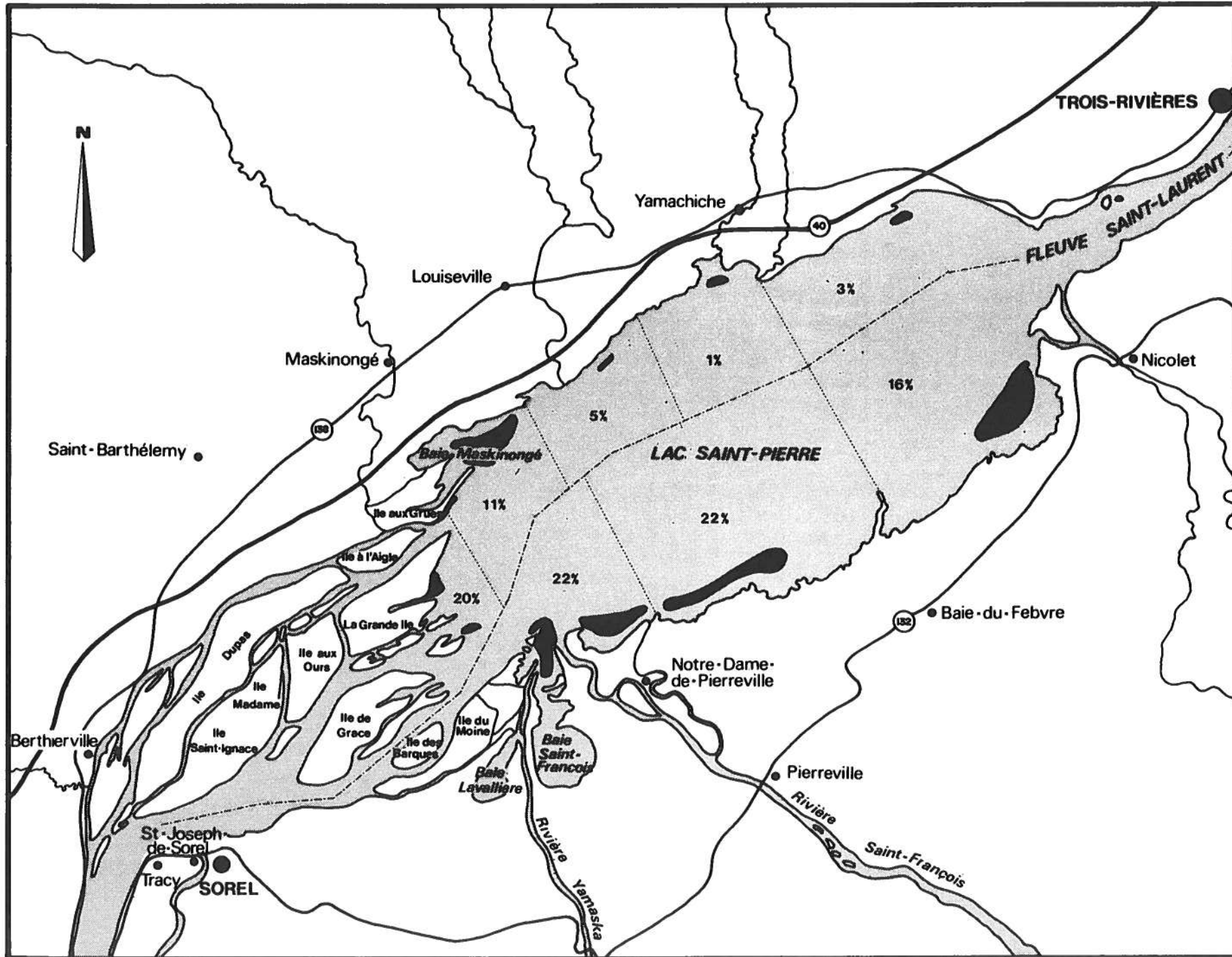
- Aires de pêche
- % Effort de pêche
- Vole maritime

**Gouvernement du Québec**  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

Figure : 14





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Pêche commerciale  
au verveux

Automne  
du 1 septembre au 30 novembre

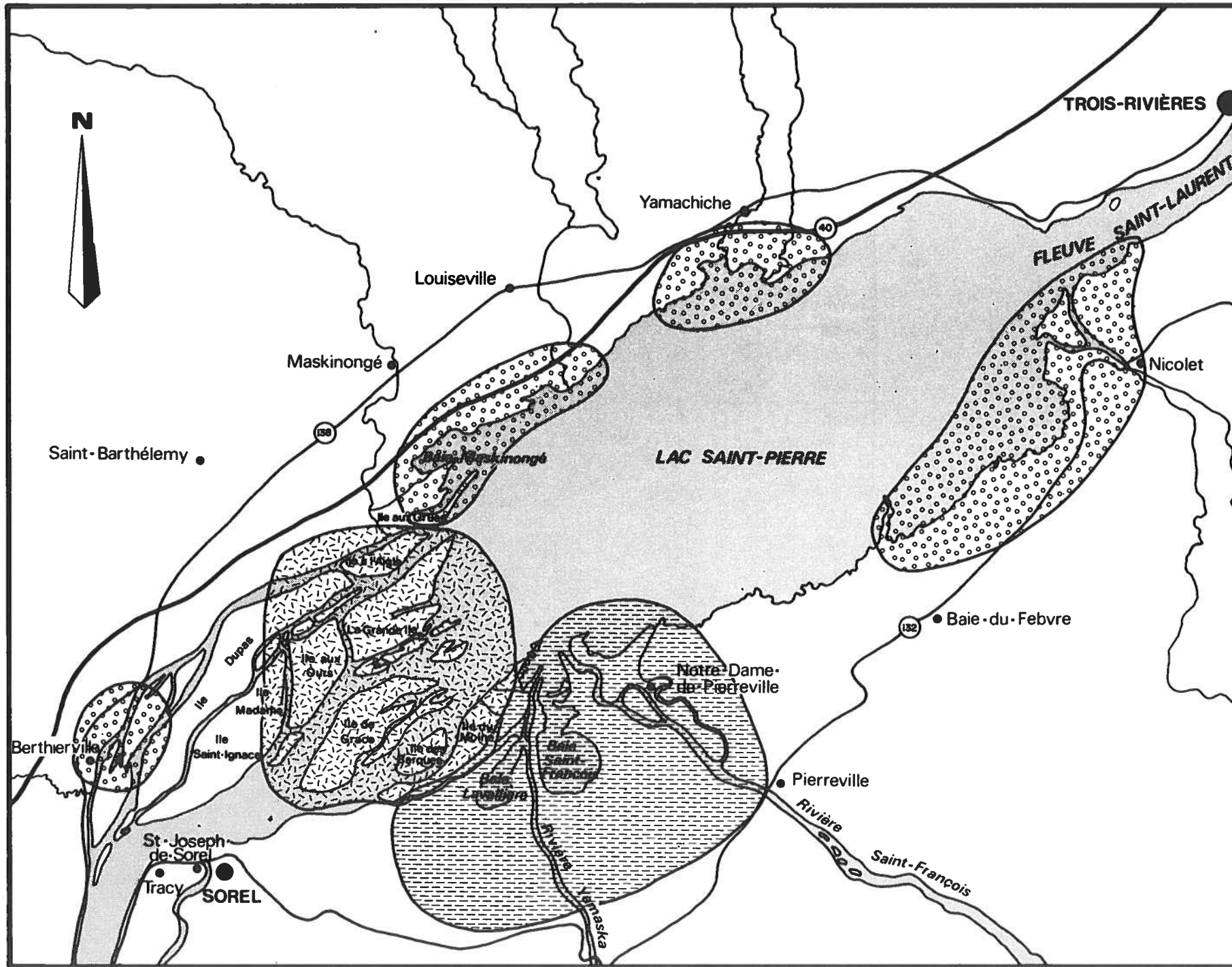
- Aires de pêche
- % Effort de pêche
- Voie maritime

Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

Figure : 15





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Localisation des aires de chasse aux grenouilles

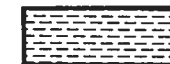
Intensité relative de l'utilisation



FAIBLE



MOYENNE



FORTE



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

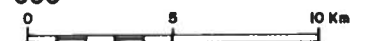


Figure :

16





- La chasse à la sauvagine génère plus de 15 000 jours de récréation dans la région.
- Durant l'ensemble de la saison, quelque 6 000 chasseurs distincts pratiquent cette activité au lac Saint-Pierre, dont plus de la moitié sont présents lors de l'ouverture.
- Par rapport à l'ensemble du couloir fluvial, c'est au lac Saint-Pierre, en raison de la grande superficie de ses marais, que les chasseurs abattent le plus grand nombre de canards barboteurs (40 000) et de canards plongeurs (15 000).
- Les canards malards et les canards noirs comptent pour 60% des canards barboteurs abattus au lac Saint-Pierre.
- La récolte de bernaches du Canada et de grandes oies blanches ne s'élève qu'à quelques centaines d'oiseaux.
- Le canard malard et le canard chipeau semblent s'implanter de plus en plus dans la région. Par contre, la sarcelle à ailes bleues est de moins en moins récoltée; localement, des changements dans les pratiques agricoles nuiraient à la reproduction de cette espèce.

- Malgré le fait qu'il se récolte au lac Saint-Pierre un nombre considérable de canards, le succès de chasse y est un des plus faibles de tout le couloir fluvial.
- Environ 30% des oiseaux abattus ne sont pas récupérés à cause de la densité de la végétation et en raison de certaines pratiques de chasse.
- Après l'ouverture de la chasse, environ 90% de la population de canards barboteurs se rassemble dans le refuge d'oiseaux de Nicolet qui occupe une grande superficie, réduisant d'autant la disponibilité du gibier.
- La chasse à la sauvagine génère des dépenses d'au moins 0,2 million de dollars. Cependant, il n'existe pas d'analyse récente qui permette de déterminer avec précision la valeur sociale et économique de cette activité.

#### **L'observation des oiseaux**

- Cette activité est de plus en plus populaire dans la région. Près de 25 000 personnes s'y sont adonnées au printemps de 1987.

- Il est possible d'estimer à un minimum de 300 000 \$ les dépenses directes engendrées par l'observation des oiseaux. Il n'existe cependant pas d'étude socio-économique détaillée qui puisse nous permettre d'évaluer l'ensemble des retombées qu'entraîne cette activité.
- Le manque d'encadrement des utilisateurs provoque le dérangement des oiseaux sur les haltes migratoires et nuit à la sécurité des usagers.

#### **Le piégeage du rat musqué**

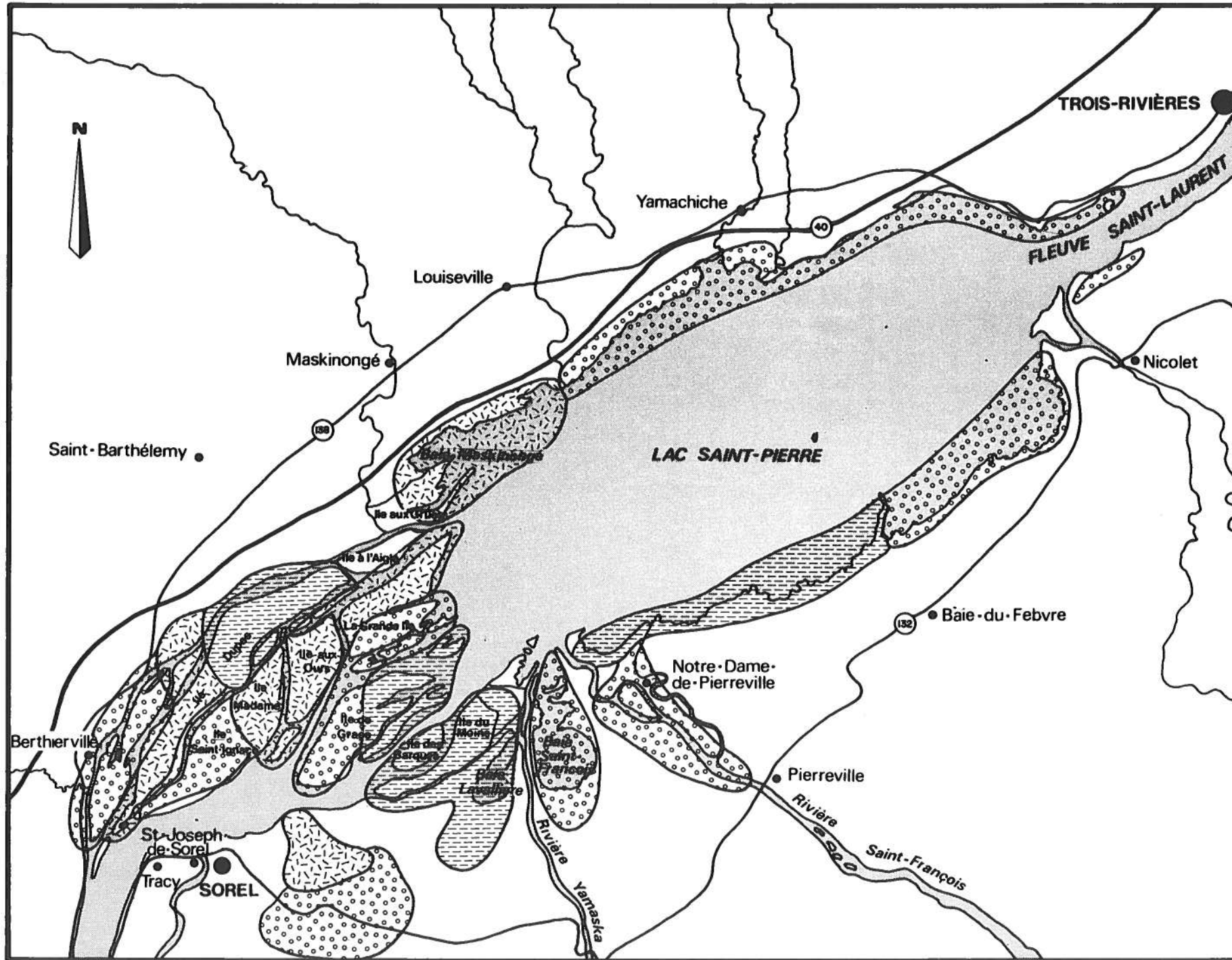
- Les zones les plus utilisées pour le piégeage du rat musqué sont localisées surtout dans la partie sud de l'Archipel et du lac (fig. 17).
- Le piégeage du rat musqué est une activité traditionnelle qui relève à la fois du loisir et du commerce.
- En 1984-85, plus de 10% des captures québécoises de rats musqués ont été effectuées au lac Saint-Pierre, ce qui représente une valeur de plus de 113 000 \$.
- Des variations brusques du niveau de l'eau dans les marais en hiver peuvent causer de fortes mortalités chez cette espèce.

#### **1.4.4 Les interventions humaines ayant un impact sur la faune**

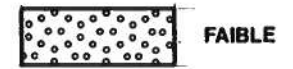
- Certains aménagements ont été réalisés afin d'améliorer les habitats de reproduction de la sauvagine; toutefois certains d'entre eux ne sont pas polyvalents (fig. 18).
- L'endiguement des terres dans la plaine d'inondation et le drainage consécutif de ces terres constituent une perte nette d'habitat pour la faune.
- Dans la région du lac Saint-Pierre certains secteurs ont déjà été endigués et plusieurs projets en ce sens sont encore à l'étude (fig. 19).
- À cause de la pollution et de la surexploitation à la pêche commerciale, certaines populations de poissons ont régressé alors que d'autres espèces ont disparu.
- La pollution de l'eau limite de plus en plus les possibilités d'exploitation à des fins de consommation des ressources fauniques.

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Piégeage du rat musqué



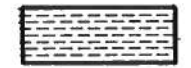
Intensité relative de l'utilisation



FAIBLE



MOYENNE



FORTE



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

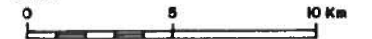
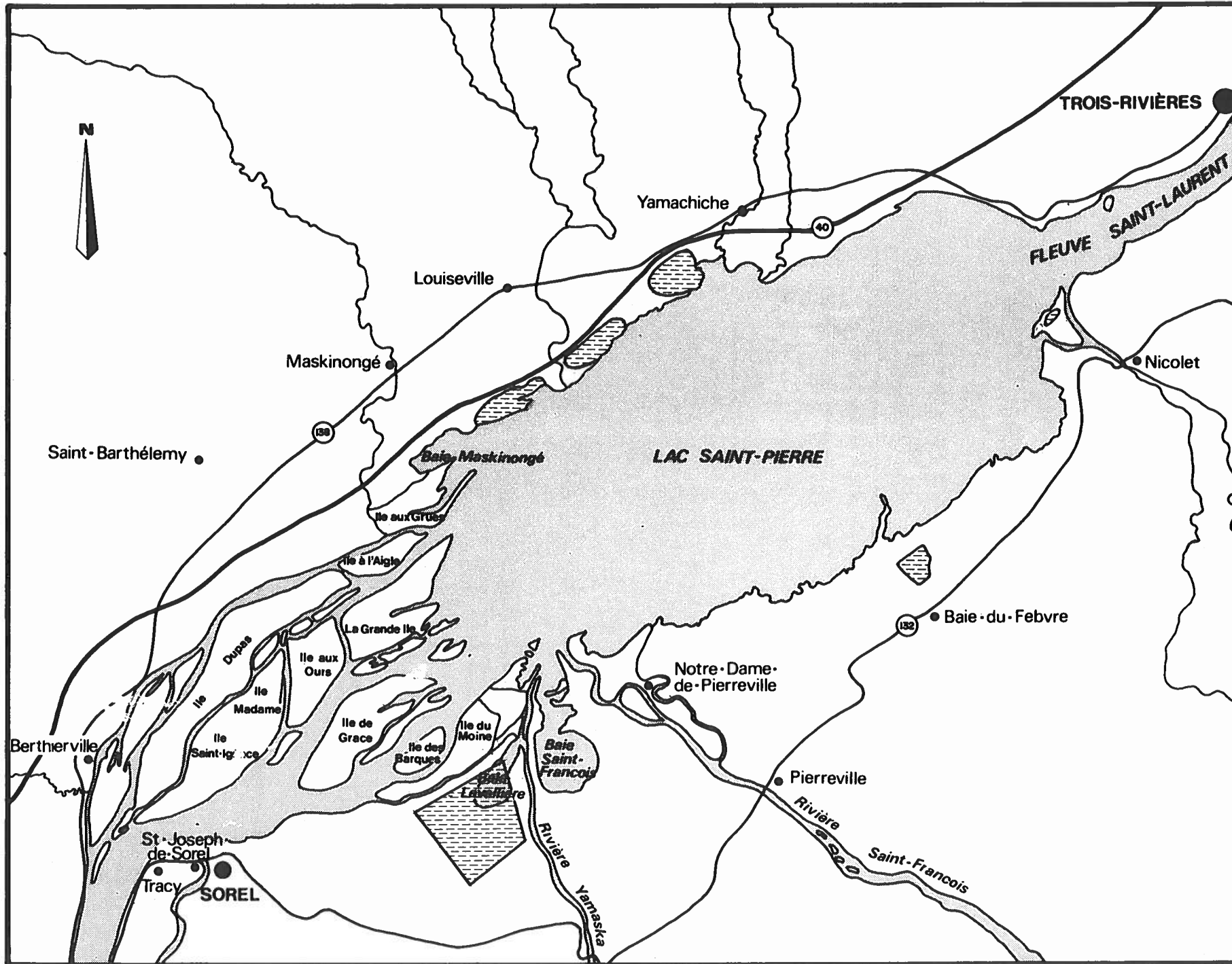


Figure : 17





# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

Localisation des sites d'aménagements réalisés pour la sauvagine par Canards Illimités (Canada).

 Sites d'aménagements réalisés

 Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche






Echelle : 1 : 235 000  

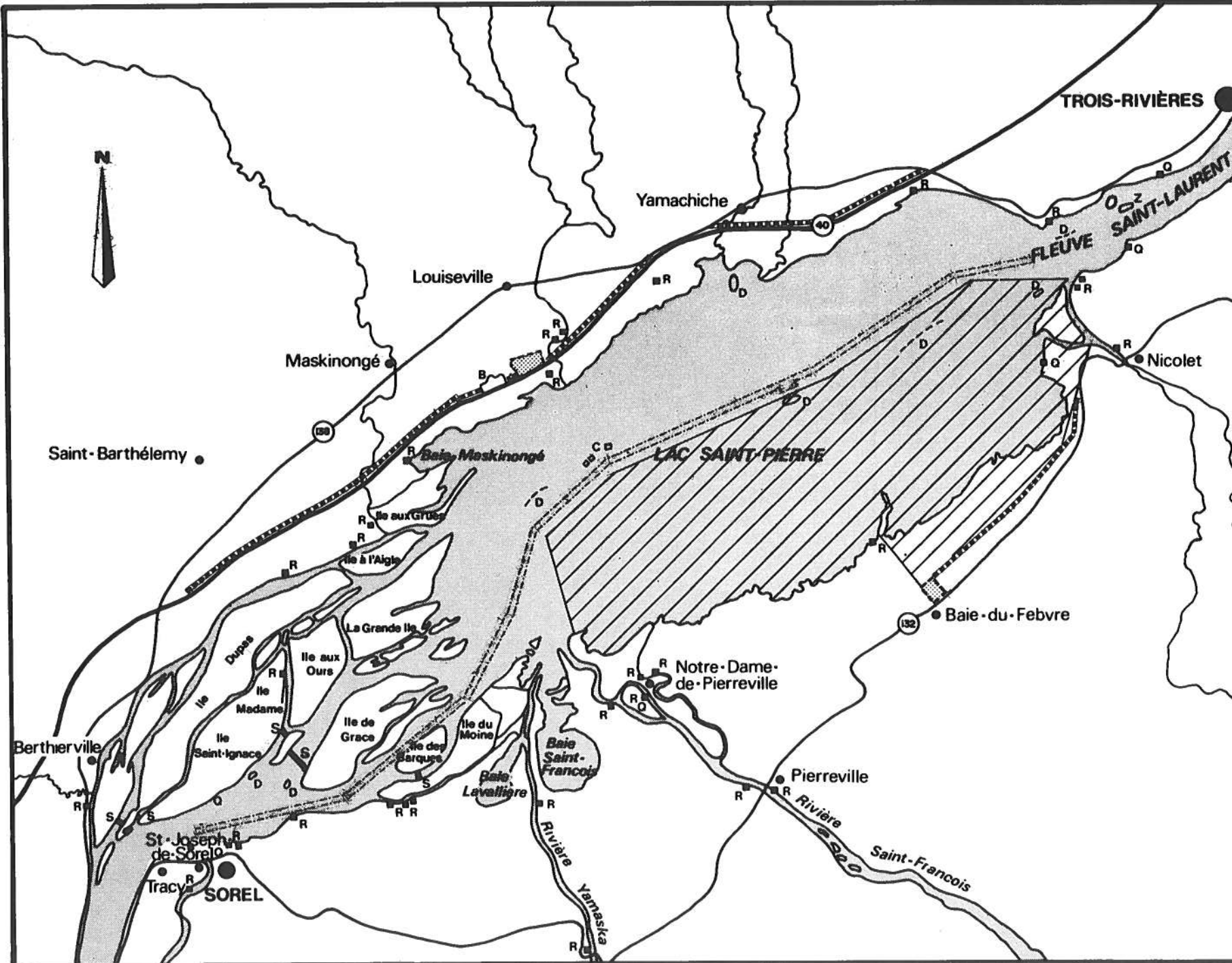

Figure : 18



# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Interventions humaines

-  Endiguements projetés par MAPAQ
-  Endiguements réalisés
-  Voie maritime
- B** Bancs d'emprunt
- C** Caissons à glace
- D** Dépôts de déblais
- Q** Quais
- R** Rampes de mise à l'eau
- S** Seuils
- Z** Zones de mouillage
  
-  Zone d'essais balistiques du ministère de la Défense nationale
  
-  Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche.



Echelle : 1 : 235 000



Figure : 19





- La forêt riveraine du lac Saint-Pierre, considérablement réduite au cours des années, est encore menacée par des coupes à blanc qui ne font l'objet d'aucun contrôle.
- Le pâturage non contrôlé, surtout au niveau des rives, entraîne la perte du couvert végétal et provoque une érosion accélérée.
- Les essais balistiques du ministère de la Défense nationale limitent l'accès dans la zone de tir et leurs conséquences sur la faune et ses habitats sont méconnues.
- Les seuils érigés dans les chenaux de l'Archipel ont créé des milieux d'eau vive favorisant la reproduction de certaines espèces de poissons (fig. 19).
- Les opérations de dragage et les dépôts de déblais constituent en eux-mêmes des opérations néfastes pour la faune aquatique. Elles pourraient cependant être orientées et constituer ainsi des aménagements intéressants pour la faune (fig. 19).
- Les bancs d'emprunts d'une superficie de 84 hectares créés lors de la construction de l'autoroute 40 peuvent à l'heure actuelle constituer des trappes à poissons et pourraient être aménagés de façon à améliorer leur utilisation par la sauvagine (fig. 19).
- Les rampes de mise à l'eau et les quais ne peuvent être considérés comme ayant une influence significative sur les habitats fauniques. Cependant, ces équipements sont peu abondants et distribués inégalement dans l'ensemble de la région ce qui constitue une entrave à la mise en valeur de la faune.



## **II . Les choix**



## 2. LES CHOIX

### 2.1 Les principes directeurs

Les choix d'intervention retenus dans le cadre de ce plan ont été effectués à partir de divers principes directeurs. Ces principes ont fourni une base d'analyse à partir de laquelle l'ensemble des problèmes fauniques identifiés pour la région du lac Saint-Pierre furent abordés.

Les principes directeurs se divisent en deux grandes catégories : ceux relatifs à la conservation des habitats et des populations fauniques et ceux reliés à leur mise en valeur. Les principes de conservation tiennent compte de la préservation de la faune et de ses habitats et ce, dans une optique à court et à long terme. Les principes de mise en valeur ont trait à l'utilisation humaine de la faune et des habitats à l'intérieur d'une vision considérant aussi le court ainsi que le long terme. L'énumération de ces principes comporte un ordre de priorité décroissant à l'intérieur de ces catégories.

### 2.1.1 Les principes de conservation

- La préservation des habitats doit être priorisée lors de la gestion de la ressource faunique.
- Les habitats doivent être de qualité, variés et distribués de façon uniforme dans l'ensemble de la région.
- La gestion de la faune et des habitats doit être effectuée dans le respect des processus naturels et en maintenant la stabilité et l'intégrité de l'écosystème du lac.
- Les populations fauniques doivent demeurer diversifiées et se maintenir à des niveaux d'abondance élevés.
- Des interventions fauniques doivent être effectuées afin de récupérer les habitats dégradés et afin de rétablir les populations en déclin.
- La gestion des habitats et des populations soumises à une forme ou une autre d'utilisation doit s'effectuer à partir de connaissances précises.

### 2.1.2 Les principes de mise en valeur

- En assurant tout d'abord la préservation des stocks reproducteurs, l'allocation des ressources fauniques doit s'effectuer sur la base de l'énoncé de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit : l'exploitation à des fins d'alimentation, l'exploitation sportive et l'exploitation commerciale.
- La gestion de la faune doit viser son utilisation optimale tout en minimisant les contraintes d'accès à la ressource et en favorisant le maximum de retombées économiques.
- Les interventions fauniques doivent tenir compte de l'ensemble des espèces pour être réalisées; leur réalisation est conditionnelle au respect du principe qu'aucune perte nette d'habitat ne doit se produire.
- Une gestion intégrée de toutes les ressources du milieu doit être retenue dans les secteurs à fort potentiel faunique.
- L'utilisation de la faune doit être organisée en fonction d'un accès démocratique à un maximum d'utilisateurs pour l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre, tout en assurant un niveau adéquat de qualité d'expérience.

## 2.2 La problématique et les éléments de solution

Les problèmes et les solutions qui s'y rattachent sont énumérés ci-dessous sans égard à leur niveau de complexité. De plus, les éléments de solution contenus dans ce chapitre se veulent des réponses techniques apportées indépendamment des moyens d'application disponibles.

### 2.2.1 Les poissons

#### 2.2.1.1 Les problèmes de conservation des habitats

##### Problème 1

Les endiguements érigés afin de récupérer des terres humides pour des fins agricoles ou autres entravent les déplacements du poisson et détruisent son habitat.

Mesure 1 À l'exception des projets autorisés à des fins expérimentales, interdire tout endiguement qui ne protège pas l'accès et l'intégrité de l'habitat des poissons à l'intérieur du niveau de récurrence de deux ans et s'assurer qu'aucune perte nette d'habitat ne puisse se produire.

Mesure 2 Évaluer les effets des endiguements sur les divers groupes fauniques et leurs habitats (interruption des échanges entre les milieux, perte ou modification d'habitat, etc.).

##### Problème 2

La libre circulation des poissons est souvent entravée par des travaux de construction de routes, la mauvaise conception ou l'entretien déficient de canaux de drainage ainsi que certains travaux d'aménagements fauniques non polyvalents.

Mesure 1 Effectuer un inventaire précis de tous les secteurs-problèmes et réaliser des aménagements correcteurs (à l'intérieur du niveau de récurrence de 20 ans en conformité avec les lois du ministère de l'Environnement).

Mesure 2 S'assurer que tout projet éventuel n'entrave pas la libre circulation des poissons dans cette zone.



**Problème 3**

Certains secteurs modifiés par l'homme à des fins agricoles dans la zone de récurrence de deux ans, sont si homogènes qu'ils voient leur productivité et leur utilisation comme habitat du poisson fortement diminuées.

Mesure Assurer une bonne répartition de sites de qualité et surtout d'habitats variés sur l'ensemble du territoire.

**Problème 4**

Les interventions humaines telles que la villégiature, le pâturage, le déboisement excessif, etc., réduisent et perturbent la productivité des habitats du poisson.

Mesure 1 Effectuer un inventaire précis de tous les secteurs problèmes à l'intérieur de la zone de récurrence de deux ans.

Mesure 2 Contrôler ces activités à l'intérieur de la zone de récurrence de deux ans.

**Problème 5**

Les connaissances sur les habitats d'eaux vives sont très restreintes, alors que certaines espèces parmi les plus exploitées en sont dépendantes, comme par exemple le doré jaune et l'esturgeon jaune.

Mesure Vérifier l'utilisation et l'ampleur des facteurs limitants pour ces espèces à l'intérieur des tributaires, au niveau des zones d'eau vives créées par la construction de seuils, des zones de dépôt des matériaux de dragage et des zones profondes du lac Saint-Pierre.

**Problème 6**

La pollution des eaux provoque des perturbations au niveau des habitats et des populations de poissons et limite de plus en plus les possibilités d'exploitation et de consommation de certaines espèces.

Mesure Le Ministère entend poursuivre ses pressions et la sensibilisation des intervenants concernés ainsi que l'information sur les causes de ce problème auprès de la population.

### 2.2.1.2 Les problèmes de conservation des populations

#### Problème 1

La pêche commerciale a entraîné une surexploitation de la population d'esturgeon jaune et une forte exploitation de la population de perchaude, alors que d'autres espèces ne sont pratiquement pas exploitées.

Mesure Le plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre propose des solutions correctives applicables dès 1987 afin de restaurer la population d'esturgeon jaune et d'optimiser l'ensemble des bénéfices socio-économiques reliés à l'exploitation des poissons au lac Saint-Pierre.

#### Problème 2

L'exploitation illégale de certaines espèces (ex. : esturgeon jaune, doré jaune) cause des préjudices considérables à leurs populations.

Mesure Élaborer un plan de protection spécifique et voir à le mettre en oeuvre.

### Problème 3

Les engins de pêche commerciale semblent parfois bloquer complètement les accès aux frayères pour les poissons.

Mesure Vérifier les effets de cette pratique et, si nécessaire, ajouter des dispositions au niveau des conditions d'utilisation des permis de pêche commerciale afin de la restreindre.

### 2.2.1.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

#### Problème 1

Pour certaines espèces, en particulier la perchaude, il existe un problème d'allocation de la ressource entre la pêche sportive et la pêche commerciale.

Mesure Le plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre de 1988 contiendra les mesures correctives appropriées suite à l'étude plus particulière de ce cas.

**Problème 2**

L'utilisation des milieux humides par les poissons est conditionnelle à leur qualité mais dépend aussi de divers facteurs environnementaux naturels qui varient d'une année à l'autre.

Mesure Évaluer la pertinence et expérimenter des aménagements permettant de stabiliser les habitats de reproduction de certaines espèces.

**Problème 3**

Chaque année, de forts volumes de matériaux de dragage sont rejetés en eau libre dans la région du lac Saint-Pierre.

Mesure Évaluer la pertinence et expérimenter des aménagements permettant de créer, à l'aide de ces matériaux de dragage, des hauts-fonds propices à la reproduction de certaines espèces comme le doré jaune.

**2.2.2 Les amphibiens et les reptiles****2.2.2.1 Les problèmes de conservation des habitats****Problème 1**

Tout comme pour les poissons, les endiguements érigés à des fins agricoles ou autres détruisent l'habitat de reproduction de certaines espèces.

Mesure À l'exception des projets autorisés à des fins expérimentales, interdire tout endiguement qui ne protège pas l'accès et l'intégrité de l'habitat de ces espèces à l'intérieur du niveau de récurrence de deux ans et s'assurer qu'aucune perte nette d'habitat ne puisse se produire.

**Problème 2**

Certains travaux de construction de routes causent des barrières entravant la migration ou le déplacement des grenouilles lors des saisons de reproduction et d'hibernation.

Mesure 1 Effectuer un inventaire précis des secteurs les plus problématiques et réaliser des aménagements correcteurs à l'intérieur du niveau de récurrence de 20 ans.

Mesure 2 Tenir compte de ce problème lors de futurs projets de développement dans les zones de concentration de grenouilles.

#### 2.2.2.2 Les problèmes de conservation des populations

##### Problème 1

Aucune connaissance de l'état des populations de grenouilles n'est disponible, alors que certaines espèces font l'objet d'une forte exploitation. De plus, cette exploitation n'est soumise à aucun contrôle (fossés, brûlage des prairies, etc.).

Mesure Acquérir des connaissances sur l'état des populations des espèces exploitées et leur vulnérabilité. Développer un plan tactique pour ces espèces.

##### Problème 2

On connaît très peu de choses au niveau des problèmes de conservation des populations de reptiles dans la région du lac Saint-Pierre.

Mesure Acquérir un minimum de connaissances sur l'état des populations.

#### 2.2.2.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

##### Problème 1

On connaît peu de choses sur la biologie des amphibiens et tout particulièrement sur celle des reptiles de la région du lac Saint-Pierre. Ces espèces animales se prêtent cependant fort bien aux activités d'observation de la nature.

Mesure Acquérir des connaissances sur ces espèces.

### 2.2.3 Les oiseaux

#### 2.2.3.1 Les problèmes de conservation des habitats

##### Problème 1

L'intégrité des haltes migratoires printanières importantes pour la sauvagine est menacée par des projets d'endiguement et d'assèchement de la plaine inondable pour des fins agricoles et par la pratique de cultures non-compatibles avec la présence de la sauvagine.

Mesure Protéger les haltes migratoires importantes par une ou plusieurs des avenues suivantes en s'assurant qu'il n'y ait pas de pertes nettes d'habitat :

- l'achat, la location ou l'acquisition d'une servitude d'inondation;
- le maintien d'un niveau d'eau optimal favorisant la présence de la sauvagine jusqu'au 8 mai;
- l'application de pratiques agricoles et culturales comme moyen d'améliorer les habitats de halte migratoire;
- une affectation territoriale particulière.

##### Problème 2

Récemment, le nombre d'oiseaux qui utilisent la plaine d'inondation a doublé en raison de l'augmentation du nombre d'oies blanches. La concentration des oiseaux en un endroit donné peut les rendre vulnérables à certains facteurs de mortalité (substances toxiques, déversement d'hydrocarbures, etc.). Cette situation peut également causer un épuisement de la ressource alimentaire de la plaine d'inondation. Les oiseaux pourraient aussi causer des dommages aux cultures situées à proximité des haltes migratoires.

Mesure 1 Favoriser la dispersion des oiseaux en créant un réseau de haltes migratoires dans la plaine inondable.

Mesure 2 Favoriser des pratiques agricoles et promouvoir des méthodes d'effarouchement ou d'attraction qui vont permettre d'éviter que les oiseaux créent des dommages aux cultures.

##### Problème 3

La colonie de grands hérons de la Grande Île est très sensible aux altérations créées par le déboisement ou par

le dérangement provoqué par l'activité humaine (accès des visiteurs, circulation aérienne, etc.).

Mesure Protéger l'habitat et contrôler l'activité humaine au moment de la nidification.

#### Problème 4

Alors que les marais sont essentiels pour la sauvagine, la superficie de ceux-ci a considérablement diminué le long du Saint-Laurent.

Mesure Il faudra assurer la protection des marais du lac Saint-Pierre et maintenir leur superficie actuelle de 8 000 ha.

#### Problème 5

À certains endroits, le pâturage, la culture extensive des céréales, l'empiètement sur les prairies humides naturelles, ainsi que le déboisement du marécage arborescent réduisent les habitats de nidification de la sauvagine.

Mesure 1 Dans les secteurs-problèmes, contrôler le pâturage près des rives en instaurant des systèmes de rotation du pacage en enclos.

Mesure 2 Aménager des milieux propices à la nidification le long des cours d'eau agricoles par le maintien d'une bande de végétation naturelle.

Mesure 3 Contrôler le déboisement dans le marécage arborescent.

#### Problème 6

La récolte hâtive du foin et les feux de prairies durant la reproduction des canards barboteurs causent la destruction des nids et la mortalité des canards reproducteurs.

Mesure 1 Informer le public sur les impacts négatifs de ces activités pour la reproduction des canards barboteurs.

Mesure 2 Les aires prioritaires pour la faune qui seront acquises ou protégées devront être aménagées de façon à compenser ces facteurs de mortalité.

Mesure 3 Favoriser une réglementation interdisant les feux de prairies durant certaines périodes critiques pour la faune.

### 2.2.3.2 Les problèmes de conservation des populations

#### Problème 1

La récolte de sarcelles à ailes bleues a diminué considérablement au lac Saint-Pierre.

Mesure 1 Cette problématique est mentionnée dans le Plan de gestion de la sauvagine au Québec. Des solutions devront être envisagées tant au niveau de la voie de migration de l'Atlantique qu'au niveau international (Canada-État-Unis-Amérique latine).

Mesure 2 Localement, on devra favoriser la reproduction de la sarcelle à ailes bleues en contrôlant les activités qui ont un impact négatif sur la reproduction de cette espèce (pâturage, feux de prairies, etc.). On devra également favoriser l'aménagement de milieux propices à la nidification de cette espèce.

#### Problème 2

Au cours des années 1970 une diminution des populations de canards huppés a été observée dans la région du lac

Saint-Pierre. Les aménagements réalisés afin d'améliorer la nidification pour cette espèce ne sont cependant pas très utilisés, sauf dans le secteur du refuge de Nicolet où la chasse est interdite.

Mesure Réaliser des aménagements pour cette espèce à l'intérieur des aires de repos créées dans les différents secteurs de la région.

#### Problème 3

Les effectifs de grands et petits morillons qui font un arrêt migratoire d'automne au lac Saint-Pierre ont considérablement diminué depuis 1970. Cette baisse pourrait être attribuable à des causes de dérangement occasionnées par le nautisme et le rabattage des oiseaux durant la chasse.

Mesure 1 Favoriser la présence des morillons en créant des aires de repos dans la partie d'eau libre du lac Saint-Pierre.

Mesure 2 Renforcer l'application de la réglementation concernant le rabattage et le dérangement des oiseaux.

Mesure 3 On fait également mention de cette problématique dans le Plan de gestion de la sauvagine au Québec. Des mesures devront être prises tant au niveau de la voie de migration de l'Atlantique qu'au niveau international.

#### Problème 4

En plus de la chasse et de la prédation, plusieurs autres facteurs, comme les maladies épidémiques, l'ingestion de plomb et le déversement d'hydrocarbures ou de substances toxiques, peuvent causer des mortalités d'oiseaux. Les causes de ces mortalités sont souvent mal connues et difficilement contrôlables.

Mesure 1 Évaluer l'importance de ces mortalités et leurs causes.

Mesure 2 Développer des compétences et participer à l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas d'accidents ou d'épidémies.

Mesure 3 Sensibiliser les autres autorités responsables et agir de façon concertée avec celles-ci.

#### 2.2.3.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

##### Problème 1

Le succès de chasse aux canards barboteurs est l'un des plus faibles de tout le Saint-Laurent lors de l'ouverture.

Mesure 1 Favoriser les projets de chasse contingentée dans les champs.

Mesure 2 Favoriser des aménagements d'habitats pour la sauvagine de telle sorte qu'ils puissent servir de sites de chasse contingentée à l'automne.

Mesure 3 Favoriser une meilleure répartition des chasseurs en améliorant les accès aux sites de chasse (stationnement, chemins, etc.).

Mesure 4 Étant donné qu'une forte proportion des canards barboteurs abattus par les chasseurs ne sont pas récupérés, proposer aux chasseurs des techniques de chasse et de récupération des oiseaux plus adéquates. Par exemple, encourager l'utilisation de chiens rapporteurs.



**Problème 2**

Dans la région du lac Saint-Pierre, la bernache du Canada et l'oie blanche sont peu exploitées. La récolte de ces espèces y est très faible par rapport aux autres sections du Saint-Laurent.

Mesure 1 Aménager des aires de repos susceptibles d'attirer ces espèces et de les rendre disponibles aux chasseurs.

Mesure 2 Favoriser la chasse contingentée de ces espèces à proximité des aires de repos.

**Problème 3**

La gallinule commune semble être une espèce abondante et peu exploitée par la chasse.

Mesure 1 Évaluer la possibilité d'augmenter la récolte de cette espèce.

Mesure 2 Éventuellement, sensibiliser les chasseurs à la valeur de ce gibier.

**Problème 4**

Le canard chipeau est un nicheur abondant dans l'Archipel et la baie Saint-François. Son implantation récente dans ces secteurs et en amont de l'Archipel est reliée à la présence d'îles et d'îlots artificiels qu'il utilise pour sa nidification. Toutefois, cette espèce est peu abondante dans les autres secteurs du lac Saint-Pierre en raison de la rareté de sites propices à sa reproduction.

Mesure Favoriser la nidification et une meilleure distribution de cette espèce en créant des îlots de nidification à partir des matériaux de dragage de la voie maritime.

**Problème 5**

Après l'ouverture de la chasse et durant la période de pression de chasse intense, les canards barboteurs se confinent, la majeure partie de la journée, dans le refuge d'oiseaux de Nicolet et de ce fait, sont moins disponibles pour les chasseurs.

Mesure 1 Favoriser une meilleure répartition des oiseaux en créant un réseau de refuges entre lesquels les oiseaux pourraient se déplacer et par le fait même devenir accessibles aux chasseurs.

Mesure 2 Suite à la mesure 1, établir à proximité du refuge d'oiseaux de Nicolet une aire de repos où une chasse contingentée serait permise afin de favoriser le déplacement des oiseaux vers les autres refuges de la région.

#### Problème 6

Il existe une demande croissante concernant les activités rattachées à l'observation des oiseaux au lac Saint-Pierre.

Mesure 1 Développer un réseau de sites d'observation à proximité des aires de repos et des haltes migratoires importantes, tout en veillant à la sécurité des usagés.

Mesure 2 Développer des outils de promotion pour ces sites.

Mesure 3 Faire en sorte que certains sites puissent être utilisés sur une base annuelle.

#### Problème 7

Les activités d'observation peuvent parfois entraîner des dérangements pour les oiseaux nicheurs ou ceux qui font un arrêt migratoire.

Mesure 1 Sensibiliser les utilisateurs (code d'éthique) sur les conséquences de ces dérangements pour les populations d'oiseaux.

Mesure 2 Donner un statut aux zones importantes afin de pouvoir contrôler le dérangement.

#### Problème 8

On possède peu d'information sur la valeur socio-économique de l'utilisation récréative de l'avifaune.

Mesure Compte tenu de l'importance du lac Saint-Pierre pour l'avifaune, on devra évaluer la valeur socio-économique des activités récréatives qui s'y rattachent.

**Problème 9**

Les projets d'aménagement pour la sauvagine ont jusqu'à maintenant visé la reproduction des canards. Les problèmes actuels les plus aigus sont toutefois rattachés au maintien et à l'amélioration des haltes migratoires ainsi qu'à l'utilisation récréative de la sauvagine.

- Mesure 1 On devra améliorer prioritairement les milieux humides détériorés ou modifiés par l'homme.
- Mesure 2 En second lieu, on devra améliorer les terres humides présentant une faible productivité faunique.
- Mesure 3 Les aménagements devront maintenir la qualité de l'habitat pour l'ensemble de la ressource faunique et assurer les échanges écologiques entre les différents milieux.
- Mesure 4 Les aménagements devront maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du poisson.

**Problème 10**

La forte pression de chasse le long des rives, en particulier en zone agricole, et les nombreux dommages à la propriété qui en découlent, entraînent une privatisation croissante de l'activité de chasse.

- Mesure Favoriser la formation de regroupements publics de chasseurs dont l'accessibilité serait universelle.

**Problème 11**

À l'heure actuelle, de nombreux promoteurs interviennent dans la région en faisant des acquisitions et des aménagements en fonction de la faune. Ceux-ci agissent sans concertation ni plan d'ensemble.

- Mesure Favoriser la concertation entre ces divers intervenants afin de prioriser les interventions; à cette fin, proposer un plan d'action qui concerne l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques de la région du lac Saint-Pierre.

## 2.2.4 Les mammifères

### 2.2.4.1 Les problèmes de conservation des habitats

#### Problème 1

Pour le rat musqué, la préservation des habitats de marais est essentielle. Bien que dans la région du lac Saint-Pierre ces habitats ne soient pas directement menacés, il n'en demeure pas moins qu'ils sont en nette régression à l'échelle du couloir fluvial.

Mesure Assurer la protection des marais et maintenir leur superficie actuelle de 8 000 ha.

### 2.2.4.2 Les problèmes de conservation des populations

Il n'en existe pas de connus.

### 2.2.4.3 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

#### Problème 1

Un des facteurs limitants des populations du rat musqué est la variation des niveaux de l'eau durant la période hivernale.

Mesure Évaluer la pertinence de créer des habitats stables pour cette espèce en incluant des mesures particulières pour le rat musqué dans la réalisation des aménagements pour la sauvagine ou les poissons.

## 2.3 Les zones de conservation et de mise en valeur

L'analyse des informations et des problèmes inhérents aux divers groupes fauniques permet de mettre en lumière certaines zones qui possèdent une importance particulière par rapport à l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre. Que ce soit en raison de la diversité et de la richesse de leurs habitats fauniques et par conséquent de l'abondance des populations qui les utilisent, de leur fragilité, des facteurs qui menacent leur intégrité ou encore en raison de leur fort potentiel de mise en valeur, le devenir de ces secteurs aura une influence sur l'ensemble de la problématique de la conservation et de la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.

La figure 20 (page 107) précise la localisation de ces zones alors que le tableau 1 (page 109) dresse un résumé des choix qui sont associés à chacune d'elles. Enfin, le tableau 2 (page 113) présente les choix qui concernent l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre plutôt qu'une zone particulière.

### 2.3.1 La zone de la rive Nord

#### 2.3.1.1 La description et l'importance

- La zone de la rive Nord s'étend de la rivière Maskinongé jusqu'à Pointe-du-Lac et comprend l'ensemble des terres situées à l'intérieur de la cote de récurrence de deux ans; sa superficie totalise 5 500 hectares. L'autoroute 40 partage cette dernière en deux secteurs; un secteur nord à vocation agricole et de tenure privée et un secteur sud, principalement de tenure publique et dont la vocation est associée à la faune.
- Bien que fractionnée par le passage de l'autoroute 40, cette zone comprend de nombreux habitats de qualité pour le poisson, particulièrement dans sa portion ouest. Ainsi, la baie de Maskinongé constitue un habitat qualifié d'excellent alors que plusieurs secteurs plus à l'est sont de très bonne et de bonne qualité. Par contre, à proximité de Pointe-du-Lac, les habitats deviennent moins variés et par conséquent ont une moindre valeur.
- Aucun inventaire exhaustif de frayères n'a été effectué sur la rive nord; cependant, le nombre et la position des engins de pêche commerciale au printemps y

indiquent des activités de fraye importantes pour la perchaude. On remarque une diminution de l'effort de pêche selon un gradient ouest-est, ce qui laisse suggérer une variation dans la qualité des frayères. La baie de Maskinongé prend ainsi une importance particulière car elle contient 12% de l'effort de pêche commerciale en cette période.

- La sauvagine utilise peu cette zone comme halte migratoire printanière; par contre, la baie de Maskinongé constitue une importante halte migratoire d'automne pour les canards barboteurs alors que les herbiers aquatiques situés entre la rivière Maskinongé et Pointe-du-Lac constituent une importante halte migratoire d'automne pour les garrots et les morillons.
- Les canards barboteurs utilisent intensivement les terres humides de cette zone pour la nidification et l'élevage.
- La firme Canards Illimités (Canada), en collaboration avec le MLCP, y a aménagé 288 hectares d'habitats de reproduction pour la sauvagine par la création d'îlots de nidification et d'étangs pour l'élevage des couvées.

- Cette zone contient des habitats importants pour les anoues et le rat musqué en particulier dans le secteur de la baie de Maskinongé comme en témoigne l'intensité de l'utilisation qui s'y pratique.

### **2.3.1.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur**

- Les endiguements réalisés et prévus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) menacent l'habitat des poissons et des amphibiens et dans une moindre mesure la halte migratoire printanière de la sauvagine.
- Les forêts marécageuses ne sont plus exploitées et subissent le phénomène du vieillissement.
- L'autoroute 40, la présence des bancs d'emprunts, l'entretien déficient des canaux de drainage et des aménagements pour la sauvagine non polyvalents entravent la circulation des poissons et des amphibiens.
- Les engins de pêche commerciale limitent parfois l'accès aux frayères pour les poissons.

- L'activité humaine a entraîné la détérioration des embouchures des rivières Yamachiche et Petite Yamachiche en causant une forte érosion des rives. Ce phénomène provoque des perturbations des habitats aquatiques, limite l'accès physique au lac Saint-Pierre pour les utilisateurs et dégrade l'esthétique du paysage.
- La récolte hâtive des cultures et les feux de prairies entraînent la destruction de nids de canards et en particulier ceux de la parcelle à ailes bleues.
- Cette zone est désertée par les canards barboteurs dès l'ouverture de la chasse; la gestion des populations pourrait augmenter l'utilisation de la zone par les canards et améliorer les activités de chasse.
- Certaines portions des terres localisées au sud de l'autoroute 40, qui étaient anciennement cultivées, sont actuellement en friche et ne sont plus utilisées par la sauvagine. Celles-ci représentent une superficie de 25 hectares.
- La héronnière du Bois-du-Boulé, qui jusqu'à récemment était classée comme la quatrième en importance du Québec, a été progressivement désertée puisqu'elle ne contenait plus que quatre nids en 1986.

- Cette zone est propice aux activités d'observation de la faune, en particulier dans le secteur de Pointe-du-Lac, où il est possible d'observer de grandes quantités de garrots et de morillons à l'automne.

### 2.3.1.3 Les choix de conservation

- Interdire l'implantation d'infrastructures et la réalisation de travaux susceptibles de poser obstacle à l'utilisation de cette zone par la faune.
- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur, où seules des coupes d'entretien permettant de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devraient être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux.
- Restaurer le potentiel des habitats des poissons et des amphibiens en corrigeant les entraves à la libre circulation de ceux-ci. Dans le même ordre d'idée, évaluer l'effet des engins de pêche commerciale sur l'accès aux frayères par les poissons.

- Restaurer les habitats des rivières Yamachiche et Petite Yamachiche en corrigeant les problèmes provoqués par la construction de l'autoroute 40 et en limitant l'érosion des rives.
- Promouvoir la protection de bandes riveraines le long des cours d'eau et des canaux de drainage.
- Sensibiliser les agriculteurs et le public sur les effets néfastes des récoltes hâtives de foin et des feux de prairies sur la reproduction des canards.
- Prendre des mesures pour favoriser l'utilisation de la héronnière du Bois-du-Boulé en contrôlant l'activité humaine (accès des visiteurs, circulation aérienne, etc.).

#### 2.3.1.4 Les choix de mise en valeur

- Aménager cette zone afin d'améliorer la qualité des habitats pour la faune. Ainsi, afin de prévenir le vieillissement de la forêt, il serait souhaitable de favoriser son exploitation tout en tenant compte de la faune présente (coupes d'entretien seulement). De même, une récupération des terres agricoles en friche

pourrait être effectuée et les bancs d'emprunts pourraient être aménagés de façon à améliorer leur utilisation par la sauvagine.

- Améliorer l'accès physique au lac Saint-Pierre et entretenir les accès déjà existants de façon à ce qu'ils soient navigables toute l'année.
- Créer des aires de repos pour les oiseaux migrateurs qui auront pour effet d'assurer une meilleure répartition de la sauvagine en automne et permettront ainsi d'augmenter la qualité d'expérience lors de la chasse. Les sites identifiés sont situés sur les terres au sud de l'autoroute 40, pour une superficie de 200 hectares (baie des Ouines et ruisseau aux Glaises).
- Promouvoir, près des aires de repos, des activités d'observation et d'interprétation de la faune qui pourront s'intégrer au réseau d'interprétation du milieu naturel du lac Saint-Pierre.

#### 2.3.1.5 Le statut et la gestion proposés

S'étendant sur la presque totalité de la rive nord du lac Saint-Pierre, cette zone revêt une grande valeur écologique en ce sens que les habitats humides qu'elle renferme



soutiennent la productivité biologique d'une vaste partie du lac. La conservation de ces habitats apparaît donc indispensable pour la perpétuation des activités à caractère faunique qui se déroulent sur une portion considérable du lac Saint-Pierre.

Pour ce faire, il est essentiel de maintenir la tenure publique sur les terres de propriété gouvernementale. À cette fin, il serait préférable que les titres de propriété, actuellement en possession du ministère des Transports du Québec (MTQ), soient transférés au MLCP puisque celui-ci est directement responsable de la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats. De plus, la vocation faunique de tout le secteur doit être confirmée, en particulier via les schémas d'aménagement des deux municipalités régionales de comté (MRC) concernées. La mise en vigueur de la future mesure législative sur la protection des habitats fauniques de même que l'application stricte des autres lois relatives à la faune et à l'environnement devraient garantir l'intégrité faunique de cette zone.

Afin de résoudre le problème de la faible qualité de chasse dans l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre, des portions de la zone (200 hectares) pourraient porter

le statut de refuge faunique pour la sauvagine afin de limiter le dérangement des oiseaux et les perturbations de leurs habitats. Ces refuges, dispersés dans tout le territoire, favoriseraient une meilleure répartition des oiseaux dans l'ensemble du lac et par le fait même, entraîneraient une meilleure qualité de chasse dans cette partie du lac. L'établissement d'un tel refuge favoriserait également l'implantation de sites d'observation et d'interprétation de la faune à proximité.

Le type de gestion qui devra être appliqué dans la portion publique de cette zone doit être orienté principalement en fonction des besoins de la faune. Dans la portion privée, la gestion devra privilégier une approche intégrée c'est-à-dire une meilleure harmonisation dans la mise en valeur des ressources agricoles et fauniques.

### 2.3.2 La zone de Saint-Barthélemy

#### 2.3.2.1 La description et l'importance

- Cette zone est constituée, en majorité, de terres de tenure privée situées dans la plaine de débordement de la région de Saint-Barthélemy et est divisée en deux secteurs distincts par l'autoroute 40. Plus précisément, la zone de Saint-Barthélemy comprend l'ensemble des terrains situés à l'intérieur du niveau de récurrence de deux ans, entre la rivière du Chicot et la rivière Maskinongé. Sa superficie totalise environ 2 500 hectares.
- L'ensemble de cette zone constitue un habitat important pour les poissons. C'est une aire de fraye reconnue pour la perchaude et le grand brochet. Elle contient des zones d'alevinage dont l'intensité d'utilisation est catégorisée comme moyenne.
- Cette zone est très fortement utilisée comme halte migratoire au printemps par les canards barboteurs et les bernaches du Canada. En fait, elle constitue au lac Saint-Pierre respectivement, pour ces espèces, la première et la deuxième zone d'importance.

- La zone de Saint-Barthélemy est déjà un des sites importants pour l'observation des oiseaux dans la région du lac Saint-Pierre. Elle possède des équipements permettant l'observation.

- Cette zone comprend, notamment en bordure du fleuve, plusieurs habitats à fort potentiel pour le rat musqué et les anoues.

#### 2.3.2.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

- Des projets d'endiguements sont prévus par le MAPAQ et constituent une menace pour la halte migratoire de la sauvagine ainsi que pour l'habitat des poissons et des anoues.
- La barrière physique que constitue l'autoroute 40 et la durée moindre de la période d'inondation certaines années, diminuent la valeur relative des habitats utilisés par les poissons du côté nord de celle-ci. Néanmoins ces habitats voient leur valeur augmenter considérablement les années où la période d'inondation est de durée suffisante pour permettre le développement des alevins.

- Les feux de prairies au printemps et la récolte hâtive des cultures entraînent la destruction de nids et la mortalité des reproducteurs de canards barboteurs comme la sarcelle à ailes bleues.
- Des aménagements pourraient être réalisés afin d'améliorer l'habitat du poisson, l'habitat de halte migratoire de la bernache du Canada, de la grande oie blanche et des canards barboteurs, ainsi que l'habitat de reproduction des canards barboteurs.
- Cette zone est facilement accessible et donc propice au développement des activités d'utilisation de la faune (chasse et observation).

#### **2.3.2.3 Les choix de conservation**

- Empêcher la construction d'infrastructures et la réalisation de travaux susceptibles de poser obstacle à l'utilisation de cette zone par les oiseaux migrateurs et les poissons.
- Restaurer les habitats du poisson dégradés par des travaux de construction de routes ou l'entretien déficient des canaux de drainage, en rétablissant les possibilités de libre circulation pour les poissons.

- Restaurer les secteurs problèmes pour la migration des anoues en réalisant des aménagements correcteurs s'ils s'avèrent nécessaires.
- Afin d'éviter la concentration d'un grand nombre d'oiseaux dans un même lieu, ce qui les rend vulnérables à divers facteurs de mortalité, il faut favoriser leur dispersion dans la région du lac Saint-Pierre. C'est pourquoi, le secteur de Saint-Barthélemy devra être aménagé de façon à accueillir un plus grand nombre d'oies et de bernaches au printemps.

#### **2.3.2.4 Les choix de mise en valeur**

- Assurer une bonne répartition de milieux naturels et orienter les pratiques agricoles en fonction de la faune, en particulier la sauvagine; culture d'espèces végétales attrayantes pour la sauvagine en période de migration, protection de bandes riveraines le long des cours d'eau et des fossés agricoles, récolte après la période critique de nidification des canards barboteurs, etc.
- Améliorer le potentiel des habitats pour la faune aquatique en évaluant la pertinence de régulariser le niveau d'eau de certains secteurs.

- Développer les activités d'observation et d'interprétation de la nature en favorisant la collaboration des organismes du milieu.

### 2.3.2.5 Le statut et la gestion proposés

La double vocation actuelle, agricole et faunique, de la zone de Saint-Barthélemy entraîne certains conflits quant à l'utilisation du territoire.

À cet effet, une décision du Conseil des ministres rendue le 4 juillet 1984 autorise à certaines conditions la réalisation des projets d'endiguement proposés par le MAPAQ sur la rive nord du lac Saint-Pierre. Cependant, dans le cas des terres alluviales de Saint-Barthélemy, sises au sud de l'autoroute 40, il semble acquis qu'elles ne feront l'objet d'aucun travail d'amélioration par le MAPAQ. Il en est autrement des terres de ce secteur situées au nord de l'autoroute où certains projets sont envisagés et même si les pratiques demeureront soumises à deux conditions à savoir : que le pompage des eaux ne doit pas débiter avant le 6 mai et que, avant cette date, la profondeur de la nappe d'eau soit maintenue entre 30 et 45 cm.

Quoique ces modalités des aménagements agricoles envisagés dans la zone de Saint-Barthélemy, au nord de l'autoroute 40, permettent un certain niveau de protection de l'habitat faunique concerné et des ressources qu'il supporte, en particulier la protection de la sauvagine, il est considéré que la valeur biologique unique de cette zone ne peut souffrir de compromis et qu'une protection intégrale devrait lui être accordée. Il s'agit en particulier de la portion de cette zone comprise au sud de l'autoroute 40 ainsi que celle au nord de l'autoroute entre la route qui conduit à Saint-Barthélemy et la rivière Maskinongé. Cette portion d'une superficie de 1 150 hectares regroupe les habitats fauniques les plus importants de la zone de Saint-Barthélemy.

Le souci de protection des habitats, de conservation et de mise en valeur des populations fauniques, de gestion intégrée des activités agricoles et des ressources fauniques de même que le caractère expérimental des aménagements qui pourraient y être réalisés doivent sous-tendre l'ensemble des orientations souhaitables pour ce secteur.

La zone de Saint-Barthélemy constitue le site tout désigné pour l'instauration d'un nouveau concept que l'on pourrait qualifier de **servitude faunique**. En effet, il est dans l'intérêt de la faune que se perpétue la vocation agricole de ce secteur. Cependant, des ententes pourraient être proposées aux propriétaires afin de perpétuer ou de modifier les pratiques agricoles en fonction de la faune présente. Les ententes pourraient inclure certaines compensations monétaires, si elles comportent des préjudices économiques pour les propriétaires en question. Cette mesure s'ajouterait au maintien des conditions d'inondation lors de la crue printanière et de libre circulation des poissons à l'intérieur de la plaine inondable.

Pour garantir la conservation de ces importants habitats fauniques il sera nécessaire de régir toutes ces démarches par l'instauration du statut de refuge faunique. Si l'application du concept de servitude faunique s'avère impossible à réaliser, ce statut impliquera cependant l'acquisition des terrains privés par une fondation vouée à la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Par sa souplesse, le statut de refuge faunique permet la délégation de gestion ainsi qu'une réglementation flexible et favorise les ententes entre les organismes préoccupés par la protection des ressources fauniques. Finalement, ce statut offre la possibilité de développer des modalités de chasse contrôlée à la sauvagine, si cette zone s'avère favorable à ce développement. Sinon, il demeure que l'ensemble des secteurs avoisinants deviendront propices à ce type d'activités organisées par des regroupements d'utilisateurs.

### 2.3.3 La zone des îles de la Commune et du Milieu

#### 2.3.3.1 La description et l'importance

- Cette zone est de tenure communale et privée. Elle comprend l'île de la Commune de Berthier ainsi que l'île du Milieu au sud de la route 138. Sa superficie est de 525 hectares.
- Une partie de cette zone est en voie d'acquisition par divers organismes gouvernementaux et privés à vocation faunique. Tous les terrains en cause seront ensuite cédés à la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) regroupant divers intervenants du milieu.
- Cette zone regroupe des habitats de très bonne qualité pour les poissons (frayères, aires d'alevinage, d'alimentation et de protection contre les prédateurs).
- On y retrouve un des sites de pêche à gué utilisé au printemps lors de la période des crues.
- Les habitats de ces îles compris à l'intérieur du niveau de récurrence de deux ans sont importants pour la sauvagine puisqu'ils accueillent 12% des effectifs

de canards barboteurs qui fréquentent le lac Saint-Pierre au printemps.

- C'est une zone importante pour l'observation des oiseaux au printemps et des infrastructures d'accueil des visiteurs y sont déjà présentes.
- Elle regroupe des habitats importants pour les anoues et le rat musqué qui y font d'ailleurs l'objet d'une exploitation.

#### 2.3.3.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

- Le pâturage non contrôlé y provoque des dégradations importantes des habitats surtout au niveau des rives.
- Pour les poissons, il existe des problèmes d'accès aux frayères et surtout de circulation lors du retrait des eaux après la crue printanière.
- Cette zone abrite une halte migratoire importante qui doit être conservée.
- Les pratiques agricoles pourraient y être améliorées en fonction d'une plus grande utilisation par la faune présente.

- Cette zone possède un grand potentiel pour le développement d'activités de loisir axées sur l'observation et l'interprétation de la faune et du milieu naturel au printemps, en été et même en automne. Cet intérêt est d'ailleurs reconnu par les intervenants du milieu (soit la MRC de D'Autray et la municipalité de Berthierville) comme en témoignent les aménagements amorcés à cet effet.

#### 2.3.3.3 Les choix de conservation

- Limiter les activités risquant de modifier les habitats naturels (déboisement, villégiature) et le patron naturel des inondations printanières (drainage), à moins que ces activités servent à des fins d'aménagement polyvalent de la faune.
- Restaurer le potentiel des habitats pour la faune aquatique en réglant les problèmes de circulation des poissons et en contrôlant le pâturage.

#### 2.3.3.4 Les choix de mise en valeur

- Orienter les pratiques agricoles en fonction d'aménagement permettant d'améliorer l'intérêt de ces habitats pour la reproduction de la sauvagine ainsi que

pour la halte migratoire automnale (cultures appâts, contrôle du pâturage, etc.).

- Consolider le développement des activités d'interprétation du milieu naturel dans ce secteur sur une période annuelle.

#### 2.3.3.5 Le statut et la gestion proposés

Étant donné d'une part l'absence de projet de mise en valeur de ces terres à des fins agricoles et d'autre part la compatibilité apparente entre le niveau d'intervention ou d'utilisation humaine actuelle et l'utilisation du milieu par la faune, il est souhaitable d'accorder une vocation faunique prioritaire à cette zone.

Pour le MLCP, il est opportun de favoriser l'acquisition de ces terres ou de droits sur ces terres à des fins d'aménagement pour la faune. Cette situation est d'ailleurs déjà confirmée par le fait qu'un organisme du milieu, la SCIRBI, se voit céder l'ensemble des terrains achetés par divers organismes gouvernementaux et privés à vocation faunique.

On peut croire aussi que dans le cadre de la problématique globale de la sauvagine dans la région du lac Saint-Pierre, le site ou une partie du site des îles de la Commune et du Milieu pourrait constituer une des zones de chasse interdite réparties sur l'ensemble du territoire. Bien que la chasse soit interdite à l'intérieur même des limites d'un tel territoire, il demeure que celui-ci aura pour effet de répartir les oiseaux dans l'ensemble de la région et par conséquent, de favoriser les activités de prélèvements après l'ouverture de la chasse. On sait en effet qu'à l'heure actuelle, la presque totalité des oiseaux se concentre dans le refuge de Nicolet dès l'ouverture de la chasse.

De plus, il demeure que l'établissement d'un tel statut serait tout à fait compatible avec les activités d'observation des oiseaux et du milieu naturel encouragées par les organismes du milieu. La gestion de l'ensemble de ce secteur pourrait être prise en charge par la SCIRBI et l'établissement d'un refuge faunique sur la totalité ou une partie de cette zone devrait être encouragé.

### **2.3.4 La zone de l'aval de l'archipel du lac Saint-Pierre**

#### **2.3.4.1 La description et l'importance**

- Cette zone correspond à peu de chose près à la partie inondée de l'Archipel à l'intérieur du niveau de récurrence de deux ans (fig. 20). Cet ensemble comprend principalement les îles suivantes :
  - la commune de l'île Dupas
  - l'île à l'Aigle
  - le complexe de la Grande Île et des îles de la Girodeau
  - les îles aux Sables
  - l'île Plate
  - l'île aux Ours
  - l'île de Grâce
  - l'île Lapierre
  - l'île des Barques
  - l'île du Moine.
  
- La tenure de cet ensemble d'îles est variée : certaines appartiennent en presque totalité ou en partie au gouvernement du Québec (principalement le MLCP); les îles de la Girodeau sont de tenure fédérale (Environnement Canada); certaines sont en voie d'acquisition



par des organismes privés à vocation faunique; d'autres sont de tenures communales; le reste est de tenure privée. La superficie totale de cette zone est de 7 100 hectares.

- Cet ensemble d'îles constitue une zone représentative de l'archipel du lac Saint-Pierre. Les milieux insulaires qui la constituent subissent en tout ou en partie le phénomène des inondations printanières.
- Cette zone comprend de nombreux habitats d'excellente et de très bonne qualité pour le poisson. Elle comprend aussi d'importantes aires de fraye et d'alevinage pour plusieurs espèces de poissons.
- Au printemps, la pêche commerciale aux poissons de consommation s'y pratique et à l'automne il s'y fait une pêche intensive aux poissons-appâts. C'est aussi l'aire de pêche récréative en eau libre la plus fréquentée du lac Saint-Pierre. La pêche d'hiver y est aussi importante. C'est également une des zones de chasse à la sauvagine les plus fréquentées de la région du lac Saint-Pierre.
- La faune avienne y est abondante et très diversifiée.

- L'abondance des milieux naturels de prairies humides, marécages et marais, confère à cette zone une importance particulière pour la nidification et l'élevage des couvées de canards. À ce point de vue, plusieurs de ces îles sont considérées comme les plus productives de tous les sites du lac Saint-Pierre qui ont fait l'objet d'une telle étude.
- À l'intérieur de cet ensemble, une héronnière de plus de 900 nids, située sur la Grance Île, est considérée comme l'une des plus importantes en Amérique du Nord.
- Cette zone comprend une large superficie d'habitats de bon potentiel pour les anoues et le rat musqué, lesquels y sont d'ailleurs fortement exploités.

#### **2.3.4.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur**

- Le pâturage, le déboisement excessif ainsi que la navigation commerciale et de plaisance entraînent une forte érosion des rives et des perturbations de l'habitat aquatique.
- Il existe des problèmes de circulation des poissons dans certains secteurs.

- Les engins de pêche commerciale limitent parfois l'accès aux frayères pour les poissons.
- En ce qui concerne l'esturgeon jaune, c'est à l'intérieur de ce secteur particulier que l'on a identifié le niveau d'exploitation à la pêche commerciale le plus élevé ainsi que la dégradation de la structure de la population de cette espèce la plus importante.
- La forte demande pour l'exploitation autant sportive que commerciale des ressources fauniques de cette zone entraîne des problèmes d'allocation de la ressource.
- De par sa nature, la colonie de grands hérons de la Grande Île est très sensible au dérangement humain.
- Le pâturage excessif et non contrôlé détruit le couvert de nidification des canards barboteurs. Le déboisement réduit aussi les habitats de nidification des canards.
- La villégiature entraîne des perturbations des milieux naturels et favorise des dérangements fréquents en particulier au moment de la nidification des canards.

- L'intérêt faunique de ce secteur provoque l'intervention de divers organismes qui agissent sans concertation et à diverses fins (aménagement fauniques, protection d'habitats, interdiction de chasse, privatisation des droits de chasse, etc.).

#### **2.3.4.3 Les choix de conservation**

- La richesse faunique de cette zone est directement reliée à l'abondance des habitats peu ou pas modifiés par l'homme. Il importe donc de les conserver en limitant et en contrôlant les activités risquant de les perturber (déboisement, pâturage, villégiature, etc.). L'intégrité des prairies humides, marécages, marais et herbiers aquatiques de cette zone doit être assurée.
- Pour les mêmes raisons, il faut éviter d'y encourager des activités risquant d'augmenter le dérangement. De plus, les aménagements qui pourront y être réalisés devront particulièrement tenir compte de l'ensemble des ressources fauniques présentes.
- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur, où seules des coupes d'entretien permettant

de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devraient être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux.

- Afin de restaurer les habitats riverains, effectuer un inventaire des secteurs soumis à l'érosion et réaliser des aménagements correcteurs comme le reboisement et la revégétalisation des berges, l'installation d'enclos permettant de contrôler le pâturage, etc.
- Restaurer les habitats pour la faune aquatique en inventoriant et en réglant les problèmes de circulation des poissons.
- Adopter et faire respecter les mesures de rétablissement de la population d'esturgeon jaune de ce secteur prévues au plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre.
- Il faudra aussi maintenir l'intégrité de cet habitat faunique essentiel que constitue la héronnière de la Grande Île en y interdisant toute activité de perturbation de l'habitat (ex. : déboisement) ainsi que tout

dérangement d'origine humaine lors de la période critique de nidification du grand héron (1<sup>er</sup> avril au 31 juillet).

#### **2.3.4.4 Les choix de mise en valeur**

- Favoriser l'exploitation en y créant une des aires de repos d'oiseaux migrateurs visant à mieux répartir les oiseaux sur l'ensemble du territoire l'automne, après l'ouverture de la chasse.
- Favoriser la concertation entre les divers organismes voulant intervenir dans cette zone.

#### **2.3.4.5 Le statut et la gestion proposés**

Toutes ces considérations démontrent que la valeur de cette zone repose d'abord sur le maintien de la richesse et de la diversité des habitats fauniques qu'elle englobe. C'est d'abord la conservation qui constitue l'objectif à atteindre. Bien que les menaces y soient moins tangibles qu'au niveau des rives du lac, il demeure néanmoins que diverses mesures doivent être prises afin d'y freiner le développement désordonné qui s'est déjà amorcé et qui semble vouloir s'accélérer.

Dans le même ordre d'idée, il ne paraît pas souhaitable d'approuver ou de soutenir tout projet de mise en valeur qui impliquerait l'établissement de nouvelles infrastructures importantes sur ces îles ou l'augmentation de leur accessibilité ainsi que leur fréquentation répétitive par des groupes importants d'utilisateurs.

Par ailleurs, le caractère d'importance de cette zone pour l'exploitation des ressources fauniques devra être maintenu. Il semble cependant évident, et tout à fait prévisible qu'à court ou moyen terme des conflits entre les divers utilisateurs risquent de survenir.

L'importance considérable de ces habitats insulaires pour la faune suscite de plus en plus l'intérêt de groupes ou de fondations voués à la protection des habitats fauniques et de leurs ressources. Différentes démarches ont été entreprises par certains de ces organismes visant l'acquisition de terres privées ou de droits sur ces terres au lac Saint-Pierre. Les promoteurs de ces projets ont des objectifs divers reliés à leurs vocations respectives. Certains veulent protéger les habitats et interdire l'exploitation; d'autres ont l'intention de s'approprier certains droits exclusifs sur cette exploitation; d'autres encore veulent y effectuer des aménagements en fonction d'une ressource faunique particulière.

Ces initiatives sont certes louables mais il est essentiel qu'elles s'inscrivent dans une stratégie globale de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques. Cette stratégie repose notamment sur le principe que la conservation des ressources fauniques et leur exploitation ne sont pas généralement incompatibles.

L'acquisition par des groupes particuliers de terres humides ou de droits sur ces terres aux seules fins de protection intégrale du sol et de la ressource faunique ou à des conditions qui pourraient limiter son exploitation requiert un examen approfondi, d'autant plus que l'acquisition est une tendance présentement en progression. En ce domaine, la concertation est indispensable à un développement harmonieux des ressources fauniques du lac Saint-Pierre.

Dans ce contexte, le statut de refuge faunique permettrait de régir ce développement accéléré tout en favorisant les ententes entre les organismes préoccupés par la protection des ressources et des habitats fauniques. Il permettrait aussi de protéger les habitats et de favoriser l'exploitation rationnelle et équitable pour les utilisateurs des populations fauniques présentes. Il est certain que l'établissement d'un tel statut dépend de la volonté du milieu puisqu'il implique la signature

d'ententes entre les propriétaires et l'État, ou encore l'acquisition des terres. Il demeure cependant que la création d'un refuge faunique dans l'archipel du lac Saint-Pierre offrirait un cadre de planification et de gestion pour l'ensemble des terres qu'engloberait ce refuge ce qui ne peut que favoriser la faune et son utilisation.

Ce territoire est très vaste et la concrétisation d'un tel projet ne peut être envisagée qu'à long terme. Toutefois, l'examen de la situation actuelle permet de dégager un certain ordre d'intervention en fonction des priorités. Ainsi, le complexe formé par la Grande Île et les îles de la Girodeau appartient déjà en presque totalité aux gouvernements provincial et fédéral. La Grande Île abrite d'ailleurs une héronnière importante qui doit être protégée et tout ce secteur fait l'objet d'une intense exploitation tant sportive que commerciale. Ce complexe peut donc constituer le noyau à partir duquel pourra se développer le refuge faunique de l'archipel du lac Saint-Pierre. D'autres îles offrant des habitats prioritaires pour la faune pourront s'ajouter, soit les îles aux Sables ainsi que l'île Plate. Cette dernière, par sa localisation, pourrait avantageusement constituer une des aires de repos de la sauvagine faisant partie du réseau à établir dans la région du lac Saint-Pierre.

L'île des Barques est la propriété du gouvernement fédéral et pourrait probablement être intégrée rapidement au refuge.

Il sera ensuite important de faire porter les efforts sur les baies de l'île de Grâce, de l'île aux Ours, de l'île Lapierre, de l'île à l'Aigle, de l'île aux Raisins et des îlets Percés, afin d'inclure ces terres humides à l'intérieur du refuge faunique et d'assurer ainsi leur protection. Enfin, les habitats des communes de l'île Dupas et de l'île du Moine font à l'heure actuelle l'objet de pourparlers entre les propriétaires, Canards Illimités (Canada) et divers organismes à vocation faunique. Des aménagements fauniques y sont envisagés et l'État est déjà impliqué au niveau des discussions entourant ces projets, ce qui confère donc dès lors une importance faunique à ces secteurs. Ceux-ci pourront être inclus dans le refuge au cours d'étapes subséquentes.

Une gestion de type orientée devra être appliquée en fonction des particularités fauniques de cette zone.

### 2.3.5 La zone de la baie Lavallière

#### 2.3.5.1 La description et l'importance

- La zone de la baie Lavallière est située dans la plaine inondable sur la rive sud, à la confluence de la rivière Yamaska et du fleuve Saint-Laurent. D'une superficie de 2 600 hectares, elle est en partie propriété du gouvernement provincial, puisque le MLCP a acheté l'ensemble des terrains sous la cote de 5,2 mètres et a négocié des servitudes sur les terres inondées au niveau de 5,4 mètres (pour un total de près de 1 400 hectares). Une superficie d'environ 150 hectares demeure en négociation.
- Une grande partie de cette zone fait l'objet d'un contrôle du niveau de ses eaux afin de favoriser la sauvagine. Ce projet a été réalisé par la firme Canards Illimités (Canada).
- Ce milieu naturel exceptionnel de marais, marécages et prairies humides est utilisé par une faune riche et diversifiée. Il constitue un habitat de très bonne qualité (qualité 5) pour le poisson et on y trouve

d'importants sites d'alevinage et de fraye en particulier pour la perchaude et le grand brochet. Cependant, l'effet des aménagements réalisés sur les populations de poissons n'a pas encore été évalué.

- C'est, au printemps, une zone importante d'abri, de repos et d'alimentation pour des centaines de canards barboteurs et de bernaches du Canada.
- Les anoues y trouvent un habitat de prédilection comme en témoigne l'intensité des activités de récolte de grenouilles dans ce milieu.
- Cette zone fait partie des habitats offrant le plus de potentiel pour le rat musqué dans la région du lac Saint-Pierre, lequel y fait d'ailleurs l'objet d'une forte exploitation.

#### 2.3.5.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur

- Malgré le fait que le MLCP soit propriétaire d'une grande partie de cette zone, l'intégrité des habitats naturels n'a pu être assurée au cours des dernières années. Ainsi, le MAPAQ y a effectué d'importants

travaux de drainage agricole perturbant considérablement les habitats et retardant d'autant la mise en oeuvre du projet d'aménagement prévu. De plus, des coupes illégales ont été effectuées dans le marécage arborescent.

- Les aménagements fauniques réalisés afin d'améliorer le potentiel des habitats pour la sauvagine peuvent constituer une entrave à la libre circulation des poissons.
- Les prairies humides évoluent vers des arbustives, moins propices à la reproduction des canards et à l'alimentation des bernaches du Canada.
- La récolte de grenouilles y est intense et c'est dans cette zone plus particulièrement que certaines pratiques de chasse à la grenouille ont été les plus dénoncées comme nuisibles envers les populations de ces espèces.
- Bien que l'accès soit très limité, des activités de loisir reliées à l'interprétation et à l'observation du milieu naturel pourraient être développées dans certains secteurs de la baie Lavallière.

### 2.3.5.3 Les choix de conservation

- Assurer la protection des habitats naturels en limitant et en contrôlant les activités et les travaux risquant de les perturber.
- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur, où seules des coupes d'entretien permettant de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devront être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser le public à l'importance de ces milieux.
- Expérimenter diverses techniques d'aménagement faunique et évaluer l'influence des différentes pratiques d'exploitation sur les populations.
- Évaluer l'utilisation de cette zone par les poissons. Améliorer les aménagements existants en tenant compte de ce groupe faunique.
- Réglementer l'exploitation de la grenouille afin d'éliminer les pratiques détruisant leur habitat et nuisibles envers les populations.

#### **2.3.5.4 Les choix de mise en valeur**

- Diverses mesures visant à mettre en valeur la zone de la baie Lavallière ont été précisées à l'intérieur d'un plan élaboré pour le compte du MLCP (contrôle du couvert végétal, culture du pourtour de la baie avec des espèces végétales attrayantes pour la sauvagine, amélioration des accès, développement des activités d'observation de la nature, etc.).

#### **2.3.5.5 Le statut et la gestion proposés**

La zone de la baie Lavallière pourra constituer une excellente zone expérimentale pour le développement de techniques d'aménagements fauniques polyvalentes, pour l'ensemble des groupes fauniques concernés. Ces techniques pourront ensuite être transposées aux autres projets d'aménagements prévus dans l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre. Elle pourra devenir un laboratoire pour l'étude des anoues et des autres groupes fauniques et de l'influence des diverses pratiques d'exploitation sur leurs populations. Elle constituera aussi une zone rendue plus accessible aux utilisateurs à des fins d'utilisation du milieu naturel.

Il serait donc approprié que les superficies acquises ou sous entente soient intégrées au refuge faunique déjà proposé pour l'archipel du lac Saint-Pierre. Le caractère expérimental de cette zone de même que son potentiel de développement quant aux initiatives de mise en valeur des ressources complèteront les possibilités offertes par le secteur de l'Archipel. De plus, l'attribution de ce statut lui assurera le niveau de protection nécessaire à la conservation des habitats présents tout en confirmant la vocation faunique prioritaire de ce territoire.

Le type de gestion qui devra y être appliqué doit être orienté en fonction des besoins de la faune.



### **2.3.6 La zone de la baie Saint-François et de l'Anse du Fort**

#### **2.3.6.1 La description et l'importance**

- Cette zone est bornée à l'ouest par la rivière Yamaska; elle englobe l'ensemble des terres humides situées sous la récurrence de deux ans de l'île de Rouche, de la bordure est de la rivière Yamaska, de la baie Saint-François, des bordures de la rivière Saint-François, du chenal Tardif, de l'Anse du Fort et de la portion de la rive sud s'étendant de la pointe Lussaudière jusqu'à la commune de Baie-du-Febvre. D'une superficie de 3 700 hectares, toutes ces terres sont de tenure privée.
- Cette zone contient des habitats classés comme excellents et très bons pour les poissons. En période de fraye de la perchaude, l'effort de pêche commerciale y est le plus élevé de tout le lac Saint-Pierre ce qui indique la présence de sites de fraye très importants. C'est là aussi que s'effectue plus de 30% de l'effort de pêche aux verveux. L'Anse du Fort est le lieu du plus grand rassemblement de pêcheurs d'hiver de la région puisque s'y accomplit 30% de tout l'effort de pêche hivernale du lac Saint-Pierre.

- La baie Saint-François est une zone importante pour les bernaches, les oies et les canards barboteurs en arrêt migratoire printanier. De plus, elle constitue une aire d'élevage importante pour les canards barboteurs, en particulier pour le canard chipeau. L'Anse du Fort et les herbiers aquatiques adjacents supportent une bonne quantité de morillons lors des migrations automnales.
- Cette zone est en grande partie incluse dans l'aire de forte intensité de chasse aux grenouilles ce qui indique un habitat particulièrement favorable pour ces espèces.
- La qualité des habitats pour le rat musqué est excellente dans les sites abrités tels la baie Saint-François et l'Anse du Fort mais est faible le long des rivières et des rives ouvertes. Le piégeage est intensif le long de la rive du lac jusqu'à l'Anse du Fort et faible dans la baie et le long de la rivière Saint-François.

#### **2.3.6.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur**

- Des coupes à blanc s'effectuent occasionnellement dans les érablières argentées.

- Les récoltes hâtives du foin et les feux de prairies provoquent la destruction des nids et la mortalité des canards comme la sarcelle à ailes bleues.
- Les populations de grenouilles semblent importantes; certaines pratiques de chasse détritantes envers ces populations y ont été signalées.

#### **2.3.6.3 Les choix de conservation**

- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur, où seules des coupes d'entretien permettant de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devraient être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux.
- Procéder à l'information de la population sur les problèmes générés par les récoltes hâtives du foin et les feux de prairies pour la nidification des canards.
- Réglementer l'exploitation des grenouilles et interdire les pratiques nuisibles pour ces populations.

#### **2.3.6.4 Les choix de mise en valeur**

- Cette zone est constituée d'un ensemble d'habitats variés et particulièrement bien distribués. Aucune mesure d'aménagement n'apparaît requise pour en augmenter la productivité.

#### **2.3.6.5 Le statut et la gestion proposés**

L'exploitation des ressources fauniques est particulièrement intense dans cette zone. Les municipalités riveraines regroupent un bon nombre de personnes qui tirent une grande partie de leurs revenus des activités de prélèvement de la faune; elles pratiquent la pêche commerciale, la chasse à la grenouille, le piégeage du rat musqué et offrent des services pour la chasse à la sauvagine et pour la pêche d'hiver. La conservation des habitats prend ici un sens très concret puisque leur productivité soutient une partie significative de l'activité économique de ce secteur.

Sauf en ce qui concerne l'exploitation intensive des érablières argentées aucune intervention majeure ne menace présentement les habitats humides de cette zone; l'imposition d'un statut spécial n'est donc pas requis. Il

sera par contre nécessaire d'attribuer une vocation faunique au secteur et d'assurer la protection de l'érablière argentée via le schéma d'aménagement de la MRC concernée. La mise en vigueur de mesures législatives sur la protection des habitats fauniques et l'application stricte des lois relatives à la faune et à l'environnement devraient garantir l'intégrité faunique de cette zone.

Le type de gestion devant être effectué dans la zone doit principalement tenir compte des besoins de la faune. Une gestion de type orientée est donc de mise.

### 2.3.7 La zone de Baie-du-Febvre/Nicolet

#### 2.3.7.1 La description et l'importance

- Cette vaste zone située sur la rive sud du lac Saint-Pierre s'étend de la rivière Nicolet jusqu'à la limite ouest de la commune de Baie-du-Febvre. Elle comprend l'ensemble des terres inondées à la récurrence de deux ans. D'une superficie de 6 500 hectares on y retrouve trois types de tenure : la propriété privée, la propriété communale et la propriété publique.
- **Le secteur des terres privées** est limité au sud par la route 138 et au nord-est par les terrains du ministère de la Défense nationale. Dans sa partie ouest il occupe aussi une portion des terres situées entre cette route et la commune de Baie-du-Febvre. On y pratique la récolte du foin, le pâturage et la culture de céréales. Soixante hectares de terre y ont déjà été endigués. Une entente survenue récemment entre les divers intervenants ministériels prévoit l'endiguement d'une superficie additionnelle d'environ 250 hectares qui s'étendra jusqu'à la rivière Brielle. Cette entente comprend des mesures qui assurent jusqu'au 1er mai le maintien des conditions qui permettent l'utilisation de ce secteur par la sauvagine.

L'entente prévoit également des aménagements compensatoires pour l'habitat du poisson et la halte migratoire de la sauvagine. L'ensemble des terres qui s'étendent de la rivière Brielle vers l'est sont en voie d'acquisition par la Société d'aménagement récréatif et de conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL), qui constitue une corporation à vocation faunique. Le MLCP avec la collaboration de divers organismes dont Canards Illimités (Canada) a produit un plan d'aménagement dans le but d'améliorer le potentiel faunique de ce territoire. Il est proposé que les pratiques agricoles soient utilisées dans certains cas comme un moyen d'aménagement pour plusieurs espèces animales. Le plan prévoit la protection et l'aménagement d'environ 200 hectares de terre pour la halte migratoire de la sauvagine et la création de 150 hectares de marais. On y prévoit de plus la protection et l'aménagement de 180 hectares d'habitat du poisson.

- **Le secteur de la commune de Baie-du-Febvre**, d'une superficie de 430 hectares, comprend une bande de terre en bordure du lac qui s'étend des terrains de la Défense nationale à la rivière aux Otis. Ces terres furent utilisées dans le passé comme pâturages communaux; cette pratique fut délaissée peu à peu. Il subsiste quelques cultures de céréales et récemment une

production de légumes s'y est développée. Néanmoins, l'agriculture demeure marginale et les propriétaires recherchent d'autres vocations compatibles avec le statut de ces terres. La Fédération québécoise de la Faune est en voie de louer près de 330 hectares de cette commune dans le but de conserver et d'améliorer les habitats fauniques.

- **Le secteur public** comprend les terres bordant le lac Saint-Pierre entre l'embouchure de la rivière Nicolet et la Longue Pointe. Ces terres appartiennent au ministère de la Défense nationale qui y a aménagé l'infrastructure nécessaire à des essais balistiques. L'accès est contrôlé pour des fins de sécurité; seul le personnel de cette base y a accès en permanence. Il y a quelques années la société Canards Illimité (Canada) a aménagé 128 hectares de bassins pour l'élevage et la reproduction des canards dans la partie ouest de ce secteur. Sont aussi inclus dans le secteur public tous les marais et herbiers aquatiques adjacents à la Défense nationale et à la commune de Baie-du-Febvre. Ces marais et herbiers font partie de la zone d'essais balistiques et leur accès par voie d'eau est contrôlé en période de tir. Une bordure d'une largeur d'un kilomètre suivant la ligne des hautes eaux et s'étendant de la Longue Pointe jusqu'à

la rivière Nicolet a été décrétée refuge d'oiseaux migrateurs.

- De nombreux sites de fraye et aires d'alevinage pour les poissons ont été signalés dans la zone de Baie-du-Febvre/Nicolet, particulièrement dans le secteur des terres privées et celui de la commune de Baie-du-Febvre. Le secteur des terres privées et celui de la Défense nationale présentent des habitats d'excellente qualité pour la faune aquatique alors que la commune de Baie-du-Febvre contient des habitats jugés moyens pour celle-ci. La forte intensité de la pêche commerciale au printemps témoigne de la productivité de ces habitats pour la faune aquatique.
- Le secteur des terres privées supporte la plus importante halte migratoire printanière pour la bernache et l'oie blanche de tout le couloir du Saint-Laurent. Il constitue aussi un habitat important pour les canards barboteurs lors de la période de migration printanière. Par contre, la commune de Baie-du-Febvre est peu utilisée par la sauvagine; sa localisation et ses caractéristiques présentent des possibilités intéressantes d'aménagement pour l'arrêt migratoire, la nidification et la chasse. À l'automne, après l'ouverture de la chasse, les canards barboteurs se concentrent

dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet; ils deviennent alors non disponibles pour les chasseurs.

- Des habitats à potentiel faible, moyen et fort pour le rat musqué se répartissent d'une façon assez uniforme dans cette zone. Notons cependant que les milieux abrités en aval de la Longue Pointe et de la Pointe-aux-Pois présentent les potentiels les plus élevés pour cette espèce.
- La diversité des habitats humides confère à cette zone une importance particulière pour les anoues.
- Toute la zone offre un excellent potentiel pour les activités d'observation de la nature; des infrastructures sont déjà en place dans les basses terres agricoles et dans la commune de Baie-du-Febvre.

### **2.3.7.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur**

#### **Le secteur des terres privées**

- Un projet d'entente touchant le secteur des terres privées vise à régler un conflit d'utilisation qui

durait depuis plusieurs années. Il assurera la vocation faunique d'environ 700 hectares de basses terres agricoles tout en permettant une agriculture compatible avec la faune. De plus, le projet prévoit diverses formes d'aménagements compensatoires. Ceux-ci devront tenir compte des principes de conservation énoncés au chapitre 2.1.1 qui insistent sur l'importance de la diversité des habitats et le respect des processus naturels.

- Certaines portions de ce secteur présentent des habitats très homogènes, ce qui diminue la productivité pour la faune aquatique. Une diversification des habitats et certains aménagements pourraient améliorer la situation.
- La présence de cuvettes et la conception des canaux de drainage actuels entravent le retrait du poisson lors de la décrue.
- La forte concentration des bernaches et des oies en période d'arrêt migratoire pourrait causer des problèmes d'épuisement des ressources alimentaires du milieu, provoquer des dommages aux cultures avoisinantes et rendre les oiseaux vulnérables à certains facteurs de mortalité.

- La récolte hâtive de certaines cultures ainsi que les feux de prairie entraînent la destruction des nids et la mortalité des canards nicheurs.
- Des aménagements pourraient être réalisés afin de maintenir la qualité des haltes migratoires et d'améliorer les aires de reproduction des canards barboteurs.
- Ce secteur est propice au maintien et au développement des activités de chasse et d'observation de la faune.

#### **La commune de Baie-du-Febvre**

- La conservation des milieux humides est menacée par un projet d'endiguement du MAPAQ et l'extension de cultures non-compatibles avec la présence de la faune comme celle des épinards.
- Le potentiel de chasse est réduit à cause du confinement des oiseaux dans le refuge de Nicolet.
- Il existe des possibilités intéressantes de mise en valeur pour l'arrêt migratoire, la nidification, la chasse et l'observation des oiseaux.

### **Le secteur public**

- L'accès aux frayères pour la perchaude pourrait parfois être complètement bloqué par les verveux des pêcheurs commerciaux.
- Les feux de prairies, le printemps, entraînent la destruction des nids et la mortalité des canards reproducteurs.
- Après l'ouverture de la chasse et durant la période de chasse intense, les canards barboteurs se confinent la majeure partie de la journée dans le refuge de Nicolet et de ce fait sont moins disponibles pour les chasseurs.

#### **2.3.7.3 Les choix de conservation**

- Toute nouvelle infrastructure devra avoir pour fonction d'améliorer l'habitat de la faune; si elle est prévue à d'autres fins, elle devra ne pas poser obstacle à l'utilisation de cette zone par les oiseaux migrateurs et les poissons.
- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de

largeur, où seules des coupes d'entretien permettant de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devraient être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux.

- Assurer une bonne répartition d'habitats variés et l'emploi de pratiques agricoles favorables à la faune.
- Améliorer l'habitat du poisson et régler les problèmes de circulation en reliant les cuvettes et en rectifiant les canaux de drainage existants.
- Sensibiliser les agriculteurs et les autorités de la Défense nationale quant aux effets nocifs des feux de prairies et des récoltes hâtives pour la nidification des canards.

#### **2.3.7.4 Les choix de mise en valeur**

- Dans le secteur des terres privées, réaliser les aménagements prévus dans le plan de zonage proposé par le MLCP et Canards Illimités (Canada).

- Dans le secteur de la commune de Baie-du-Febvre, aménager pour la sauvagine une halte migratoire printanière qui permettra de compenser pour les pertes d'habitat dans le secteur des terres privées et de disperser les oiseaux. Y favoriser de plus la réalisation d'aménagements pour la reproduction de la sauvagine et protéger l'habitat du poisson.
- Favoriser dans ces deux secteurs, une gestion déléguée de l'exploitation de la faune et des activités d'observation de la faune en s'assurant que les objectifs poursuivis soient en conformité avec ceux du MLCP concernant la conservation et la mise en valeur de l'ensemble des ressources fauniques du lac Saint-Pierre.

#### **2.3.7.5 Le statut et la gestion proposés**

Le secteur des terres privées est celui où les menaces concernant l'intégrité des habitats fauniques demeurent les plus sérieuses. L'acquisition des terres par SARCEL, la réalisation du projet d'aménagement proposé par le MLCP et Canards Illimités (Canada) et l'application du statut de refuge faunique permettront de contrôler les activités nuisibles aux habitats tout en assurant la réalisation d'aménagements polyvalents. L'exploitation de

la sauvagine pourra faire l'objet d'un protocole d'entente avec les propriétaires. Ces mesures permettront de conférer au secteur des terres privées une vocation mixte, agricole et faunique, en priorisant la vocation faunique en période printanière. Une gestion intégrée devra donc y être appliquée.

Le secteur de la commune de Baie-du-Febvre est moins menacé quant à ses habitats. Il tient son intérêt de ses possibilités d'aménagement comme halte migratoire printanière, comme aire de nidification et de chasse à la sauvagine. L'application du statut de zone d'exploitation contrôlée (ZEC) pour la sauvagine ou encore la formation de regroupements d'utilisateurs, sur près de 300 hectares, favorisera ces possibilités d'aménagement et permettra l'organisation d'activités de chasse accessibles à tous, selon des modalités en concordance avec le plan d'ensemble de la chasse à la sauvagine dans la région du lac Saint-Pierre. La vocation de ce secteur sera axée principalement sur la faune puisque l'agriculture y devient un moyen d'aménagement. La gestion sera donc ici de type orientée.

Quant au secteur de la propriété publique qui comprend les terrains du ministère de la Défense nationale et les



marais, aucun statut additionnel ne semble requis. Toutefois, des démarches devront être entreprises afin qu'une partie du refuge d'oiseaux migrateurs soit transformée en aire de repos où serait permise l'instauration de chasses contingentées à la sauvagine ce qui avantagerait tous les utilisateurs de la région. La vocation faunique de ce secteur devra être appuyée par une gestion orientée.

### **2.3.8 La zone de l'eau libre**

#### **2.3.8.1 La description et l'importance**

- Cette zone comprend d'une façon générale toute la portion aquatique qui n'est pas incluse dans les autres zones. Elle comprend donc le chenal de la voie maritime du pont Laviolette à Sorel et les étendues d'eau libre entre celui-ci et les herbiers aquatiques. La partie aval des tributaires et les divers canaux entre les îles de l'Archipel en font également partie.
- L'eau libre constitue l'habitat d'espèces dont l'importance est majeure pour les pêcheries sportives et commerciales comme l'esturgeon jaune et le doré jaune. Ce dernier est très recherché par les pêcheurs sportifs et son abondance conditionne grandement l'intensité de l'activité de pêche.
- Les secteurs d'eau vive de cette zone constituent des frayères potentielles pour différentes espèces dont le doré jaune et l'esturgeon jaune. De plus, cette zone sert de voie de migration pour l'esturgeon jaune, le grand corégone, l'anguille d'Amérique et l'alose savoureuse. Cette dernière est l'objet d'une pêche commerciale dans le couloir fluvial en période de migration.

- C'est à l'automne que la zone de l'eau libre prend une importance particulière comme habitat de la sauvagine; en effet, une forte proportion des canards plongeurs et marins ainsi que quelques milliers de canards barboteurs s'y retrouvent en arrêt migratoire.

#### **2.3.8.2 Les problèmes et les possibilités de mise en valeur**

- Les connaissances sur les habitats d'espèces de poissons associées à l'eau libre sont pratiquement inexistantes. Ces lacunes sont particulièrement remarquables à l'égard des sites de fraye et d'alevinage du doré jaune et de l'esturgeon jaune.
- L'habitat d'eau libre a été considérablement modifié au cours des années. La construction de la voie maritime et le développement des industries associées à celle-ci ont provoqué une dégradation marquée de l'environnement. De plus, chaque année, des volumes importants de matériaux de dragage y sont rejetés sans que les impacts de ces interventions soient vraiment connus.
- L'esturgeon jaune est l'objet d'une surexploitation par la pêche commerciale.

- La zone d'essais balistiques limite l'accès aux activités de pêche sportive. De plus, les conséquences de ces essais sur la faune aquatique et ses habitats sont méconnues.
- Les canards qui y effectuent un arrêt migratoire l'automne sont soumis à des dérangements constants dûs au nautisme et à des pratiques de chasse illégales comme le rabattage.

#### **2.3.8.3 Les choix de conservation**

- Instaurer un programme d'acquisition de connaissances sur les habitats d'eau libre. Ce programme devra être particulièrement axé sur la vérification de l'utilisation de ces milieux et l'ampleur des facteurs limitants pour les espèces qui dépendent de ces habitats (tributaires, zones d'eau vive créées par les seuils, zones de dépôt de matériaux de dragage, zones profondes du lac Saint-Pierre, zone d'essais balistiques).
- Suite au programme d'acquisition de connaissances sur les habitats de fraye en eau vive, procéder à la restauration des frayères détériorées et en aménager de nouvelles. A cet effet, évaluer la pertinence de

créer, à l'aide des matériaux de dragage, des hauts-fonds propices à la reproduction de certaines espèces comme le doré jaune.

- Le Plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre propose des mesures pour corriger la situation de surexploitation de l'esturgeon jaune.
- Renforcer l'application de la réglementation concernant le rabattage et le dérangement des oiseaux sur les haltes migratoires.

#### **2.3.8.4 Les choix de mise en valeur**

- Sensibiliser les plaisanciers et créer, dans cette zone, un ou des refuges fauniques visant à éviter le dérangement des canards plongeurs et marins en période d'arrêt migratoire automnal. Cette mesure favorisera une meilleure exploitation de la ressource et une augmentation de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs.
- Afin de favoriser la reproduction du canard chipeau, créer des îlots de nidification à partir des matériaux de dragage de la voie maritime.

#### **2.3.8.5 Le statut et la gestion proposés**

L'état actuel des connaissances sur l'habitat de la faune aquatique de cette zone ne nous permet pas de proposer des mesures clairement définies de conservation ou de mise en valeur des habitats. Un programme d'acquisition de connaissances sur ces habitats constitue donc une étape importante et indispensable à la conservation et la gestion des espèces associées aux habitats d'eau libre.

À l'exception des refuges fauniques en eau libre pour la sauvagine aucun statut particulier n'est requis pour la zone d'eau libre.

Cette zone, fortement associée à la navigation, requiert un type de gestion intégrée tout en conservant sa vocation faunique.

# LA RÉGION DU LAC SAINT-PIERRE

## Zones de conservation et de mise en valeur

### Limite des zones

- 1 Zone de la rive nord
- 2 Zone de Saint Barthélemy
- 3 Zone des îles de la Commune  
et du Milieu
- 4 Zone de l'aval de l'Archipel
- 5 Zone de la baie Lavallière
- 6 Zone de la baie Saint-François  
et de l'Anse du Fort
- 7 Zone de Baie-du-Febvre et  
Nicolet



Gouvernement du Québec  
Ministère du Loisir,  
de la Chasse et de la Pêche

Echelle : 1 : 235 000

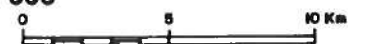


Figure : 20

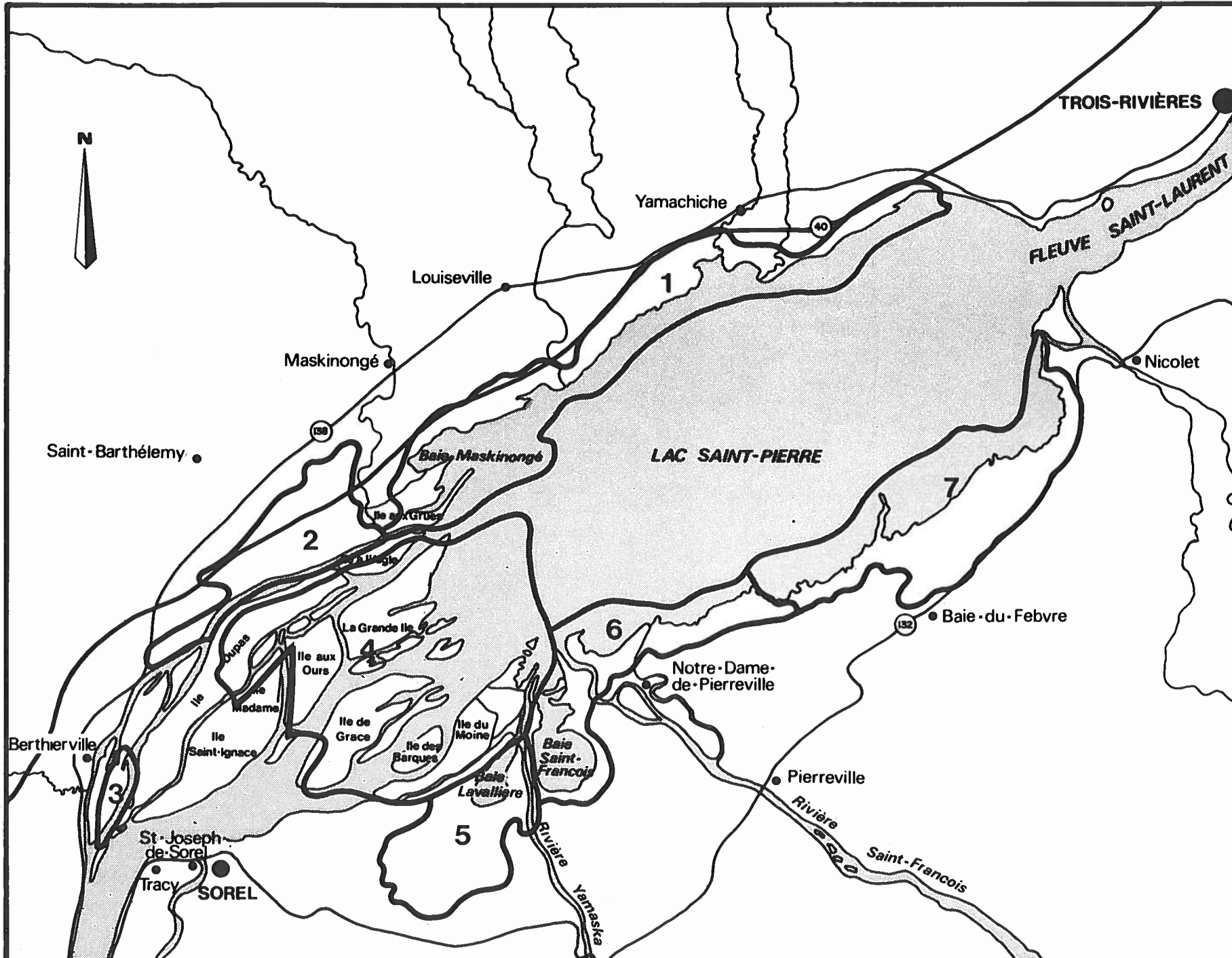




Tableau 1. Synthèse des choix généraux pour la région du lac Saint-Pierre.

Choix	En général	Les poissons	Les amphibiens et les reptiles	Les oiseaux
Les populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la valeur socio-économique de la faune de la région du lac Saint-Pierre afin de pouvoir faire valoir son importance.</li> <li>- Élaborer des plans de protection spécifiques et renforcer l'application des lois et règlements visant la protection des ressources fauniques et le contrôle de l'exploitation illégale.</li> <li>- Favoriser l'implantation d'un réseau de sites d'interprétation du milieu naturel associé au réseau de refuges fauniques permettant à la population de découvrir la valeur des habitats humides et de la faune de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un inventaire des sites où des aménagements doivent être envisagés pour faciliter aux poissons l'accessibilité aux habitats de reproduction et réaliser des aménagements correcteurs (zone de récurrence de 20 ans).</li> <li>- À l'aide du Plan de développement de la pêche de la région du lac Saint-Pierre, corriger les problèmes d'allocation de la ressource et favoriser l'exploitation des espèces aquatiques en assurant leur conservation.</li> <li>- Évaluer l'effet des engins de pêche commerciale sur l'accès aux frayères par les poissons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des connaissances sur la biologie, l'état des populations et la vulnérabilité des amphibiens et des reptiles de la région du lac Saint-Pierre. Divulguer ces connaissances (interprétation du milieu naturel) et corriger les problèmes reliés à l'exploitation des anoues.</li> <li>- Effectuer un inventaire des sites où des aménagements doivent être envisagés pour faciliter la migration des anoues lors des saisons de reproduction et d'hibernation et réaliser des aménagements correcteurs (zone de récurrence de 20 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la sauvagine, créer un réseau de refuges fauniques répartis dans toute la région du lac Saint-Pierre afin d'attirer les oiseaux, de prévenir la surexploitation de certains milieux et de favoriser l'utilisation.</li> <li>- Évaluer la possibilité d'augmenter la récolte d'espèces peu exploitées (comme la gallinule commune) dans la région du lac Saint-Pierre. Favoriser l'augmentation de la récolte d'oies blanches et de bernaches du Canada par des aménagements.</li> <li>- Participer à la gestion du problème des populations de sarcelles à ailes bleues et de morillons à l'échelle de l'Amérique du Nord. Localement, sensibiliser et informer le public sur les impacts négatifs de certaines pratiques (feux de prairies, récoltes hâtives, rabattage, etc.).</li> <li>- Réaliser des aménagements pour le canard huppé à l'intérieur des aires de repos créées partout dans la région.</li> <li>- Sensibiliser et proposer des solutions aux chasseurs en ce qui concerne la récupération des canards abattus (surtout dans les marais).</li> <li>- Évaluer l'importance des facteurs de mortalité autres que la chasse et la prédation et développer des compétences afin d'y palier.</li> </ul>

Tableau 1. (Suite et fin).

Choix	En général	Les poissons	Les amphibiens et les reptiles	Les oiseaux
Les habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger les habitats humides à l'intérieur de la zone de récurrence de deux ans (herbiers aquatiques, marais, marécages, prairies humides ainsi que l'ensemble de la plaine inondable) à l'aide de l'application plus sévère des législations existantes ou à venir, ainsi que de la sensibilisation de la population.</li> <li>- Évaluer les effets des endiguements sur les divers groupes fauniques et leurs habitats.</li> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur, où seules des coupes d'entretien permettant de prévenir le dépérissement seront autorisées. En dehors de cette bande, les coupes à blanc devraient être interdites à l'intérieur du marécage arborescent. Sensibiliser les propriétaires à l'importance de ces milieux.</li> <li>- Favoriser la concertation entre les divers intervenants désirant acquérir ou aménager des habitats fauniques.</li> <li>- Sensibiliser la population sur les causes et les effets de la pollution de l'eau sur la faune de la région du lac Saint-Pierre.</li> <li>- Effectuer un inventaire systématique des sites où des aménagements doivent être envisagés afin de réduire le phénomène de l'érosion. Corriger les causes et réaliser des aménagements correcteurs.</li> </ul>			

Tableau 2. Synthèse des choix proposés par zone faunique.

Zone (superficie)	Tenure	Vocation proposée	Choix de conservation	Choix de mise en valeur	Statut proposé	Type de gestion proposée
Rive Nord (5 500 hectares)	Entièrement privée au nord de l'autoroute 40	Vocation faunique et agricole axée prioritairement sur la faune en période printanière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur. Interdire les coupes à blanc. Sensibiliser la population</li> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> <li>- Restaurer les habitats aquatiques et riverains des rivières Yamachiche et Petite Yamachiche</li> <li>- Protéger des bandes riveraines le long des cours d'eau et des canaux de drainage</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs et les villégiateurs sur les effets nocifs des feux de prairies et de la récolte hâtive du foin</li> <li>- Favoriser l'utilisation de la héronnière du Bois-du-Boulé en contrôlant l'activité humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des habitats de la faune</li> <li>- Améliorer l'accès physique de la zone</li> <li>- Créer des aires de repos d'automne pour la sauvagine</li> <li>- Favoriser le développement de sites d'observation et d'interprétation de la faune et des habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun statut faunique d'ensemble; transfert des titres de propriété du MTQ au MLCP</li> <li>- Refuge faunique pour les oiseaux migrateurs dans des portions de la zone (200 hectares, baie des Ouines et ruisseau aux Glaises)</li> </ul>	Intégrée <sup>1</sup>
	Majoritairement publique au sud de l'autoroute 40 (MTQ)	Vocation faunique prioritaire axée principalement sur la conservation de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> <li>- Corriger les problèmes de libre circulation pour les anoues</li> <li>- Aménager cette zone afin d'améliorer la halte migratoire printanière pour la sauvagine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des habitats de la faune</li> <li>- Favoriser une harmonisation entre les activités agricoles et fauniques</li> <li>- Favoriser le développement de sites d'observation et d'interprétation de la faune</li> <li>- Favoriser éventuellement la chasse contingentée à la sauvagine</li> </ul>	Refuge faunique pour 1 150 hectares de cette zone; utilisation du concept de servitude faunique	Orientée <sup>2</sup>
Saint-Barthélemy (2 500 hectares)	Majoritairement privée	Vocation agricole et faunique axée prioritairement sur la conservation de la faune en période printanière et sur la mise en valeur de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> <li>- Corriger les problèmes de libre circulation pour les anoues</li> <li>- Aménager cette zone afin d'améliorer la halte migratoire printanière pour la sauvagine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des habitats de la faune</li> <li>- Favoriser une harmonisation entre les activités agricoles et fauniques</li> <li>- Favoriser le développement de sites d'observation et d'interprétation de la faune</li> <li>- Favoriser éventuellement la chasse contingentée à la sauvagine</li> </ul>	Refuge faunique pour 1 150 hectares de cette zone; utilisation du concept de servitude faunique	Intégrée



Tableau 2. (Suite).

Zone (superficie)	Tenure	Vocation proposée	Choix de conservation	Choix de mise en valeur	Statut proposé	Type de gestion proposée
Iles de la Commune et du Milieu (525 hectares)	Entièrement privée mais dont une partie a été acquise par un organisme à vocation faunique (SCIRBI)	Vocation agricole et faunique axée prioritairement sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des habitats de la faune</li> <li>- Conserver et améliorer les pratiques agricoles favorables à la faune</li> <li>- Consolider le développement des activités d'observation et d'interprétation de la faune sur une base annuelle</li> </ul>	Refuge faunique; zone de chasse interdite	Orientée
Aval de l'archipel du lac Saint-Pierre (7 100 hectares)	À la fois privée et publique	Vocation faunique et récréative axée prioritairement sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune, particulièrement pour la héronnière de la Grande Île</li> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur. Interdire les coupes à blanc. Sensibiliser la population</li> <li>- Restaurer les habitats riverains dégradés</li> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> <li>- Restaurer la population d'esturgeon jaune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une aire de repos d'automne pour la sauvagine</li> <li>- Favoriser la concertation entre les divers intervenants</li> </ul>	Refuge faunique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme, complexe formé par la Grande Île, les îles de la Girodeau, les îles aux Sables et l'île Plate</li> <li>- À long terme, toute la zone</li> <li>- Zone de chasse interdite dans une portion du refuge (quelques centaines d'hectares)</li> </ul>	Orientée

Tableau 2. (Suite).

Zone (superficie)	Tenure	Vocation proposée	Choix de conservation	Choix de mise en valeur	Statut proposé	Type de gestion proposée
Baie Lavallière (2 600 hectares)	Majoritairement publique (MLCP)	Vocation exclusivement faunique axée sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats dans le secteur public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur. Interdire les coupes à blanc. Sensibiliser la population</li> <li>- Expérimenter des techniques d'aménagement et évaluer l'influence des pratiques d'exploitation sur les populations</li> <li>- Améliorer les aménagements existants afin de les rendre plus polyvalents pour l'ensemble des groupes fauniques</li> <li>- Contrôler l'exploitation des grenouilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des habitats de la faune</li> <li>- Améliorer l'accès physique de la zone</li> <li>- Favoriser le développement de sites d'observation et d'interprétation de la faune</li> </ul>	Refuge faunique intégré à celui de l'Archipel sur environ 1 500 hectares de cette zone	Orientée
Baie Saint-François et Anse du Fort (3 700 hectares)	Entièrement privée	Vocation faunique axée prioritairement sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur. Interdire les coupes à blanc. Sensibiliser la population</li> <li>- Sensibiliser les villégiateurs sur les effets nocifs des feux de prairies</li> <li>- Contrôler l'exploitation des grenouilles</li> </ul>	- Aucun	Aucun statut faunique particulier	Orientée

Tableau 2. (Suite et fin).

Zone (superficie)	Tenure	Vocation proposée	Choix de conservation	Choix de mise en valeur	Statut proposé	Type de gestion proposée
Baie-du-Febvre/ Nicolet (6 500 hectares)	Privée pour le secteur des terres privées mais dont une partie est en voie d'acquisition par un organisme à vocation faunique (SARCEL)	Vocation faunique et agricole axée prioritairement sur la conservation de la faune en période printanière et sur la mise en valeur de la faune et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire les travaux et contrôler les activités susceptibles de causer préjudice à la faune</li> <li>- Assurer la conservation des marécages arborescents par une bande de protection riveraine de 300 mètres de largeur. Interdire les coupes à blanc. Sensibiliser la population</li> <li>- Assurer une bonne répartition d'habitats variés et l'emploi de pratiques agricoles favorables à la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les aménagements pour la faune</li> <li>- Favoriser l'accès pour tous les utilisateurs aux secteurs de chasse</li> <li>- Favoriser les activités d'observation et d'interprétation</li> </ul>	Refuge faunique pour environ 500 hectares de ce secteur	Intégrée
	Communale pour le secteur de la commune de Baie-du-Febvre, dont une partie est en voie de location par la Fédération québécoise de la faune	Vocation faunique avec utilisation de l'agriculture comme moyen d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer l'accès aux frayères pour les poissons</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs et les autorités de la Défense nationale sur les effets nocifs pour des feux de prairies et de la récolte hâtive du foin</li> </ul>		ZEC ou regroupements d'utilisateurs pour une portion d'environ 330 ha	Orientée
	Publique pour le secteur de la Défense nationale	Vocation faunique exclusive			Création à proximité du refuge d'oiseaux de Nicolet d'une aire de repos où la chasse contingentée serait permise (700 ha)	Orientée
Zone d'eau libre	Entièrement publique	Vocation faunique et associée à la navigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier et protéger les habitats d'eau libre et la faune associée à ceux-ci</li> <li>- Restaurer les habitats dégradés</li> <li>- Accorder une protection accrue à l'esturgeon jaune et à la sauvagine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un ou des refuges fauniques pour les morillons et les garrots</li> <li>- Créer des flots de nidification pour le canard chipeau à partir des matériaux de dragage</li> </ul>	Refuge faunique pour les oiseaux migrants dans une ou deux portions de la zone	Intégrée

<sup>1</sup> Type de gestion dont les interventions favorisent de façon équivalente l'utilisation des ressources.

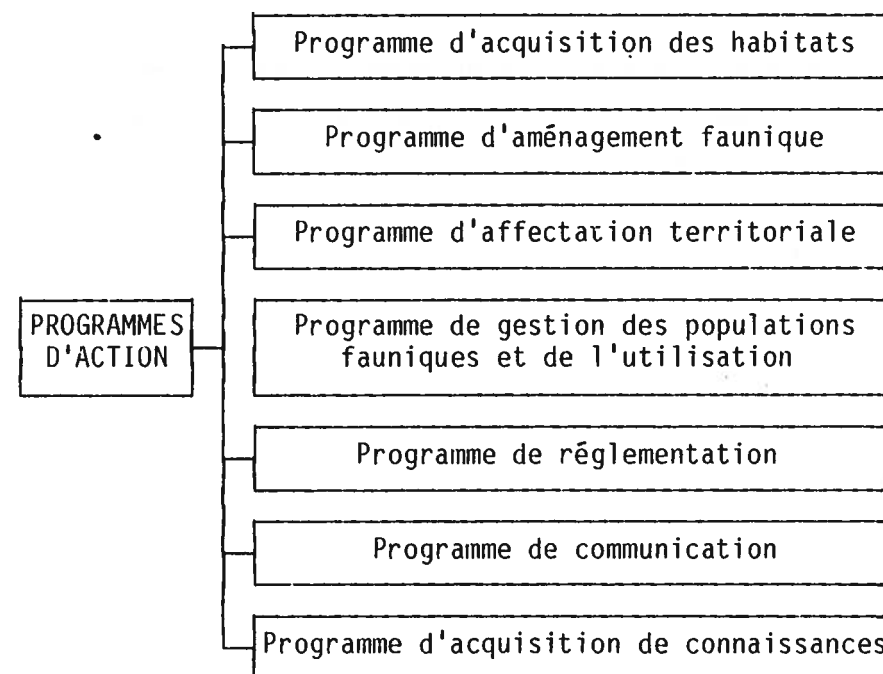
<sup>2</sup> Type de gestion dont les interventions privilégient l'utilisation de la faune et des habitats.

### **III. Les programmes d'action**



### 3. LES PROGRAMMES D'ACTION

La mise en oeuvre du plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre nécessite une approche structurée en raison de l'ampleur de la tâche à accomplir et du nombre d'intervenants concernés. Une planification de l'ensemble des actions à entreprendre est présentée à l'intérieur de sept programmes qui sont résumés dans le schéma suivant.



### 3.1 Le programme d'acquisition des habitats

Plusieurs habitats particulièrement importants pour la faune doivent être protégés de façon prioritaire. Compte tenu de la difficulté d'appliquer des mesures de protection sur les terres privées, le MLCP entend agir, en collaboration avec ses partenaires, afin que des moyens tels l'acquisition ou la négociation d'ententes avec les propriétaires, soient utilisés afin de consolider la vocation faunique des habitats importants.

Les secteurs visés par ce programme représentent globalement 2 530 ha d'habitats et sont énumérés au tableau 3 dans un ordre de priorité décroissant.

Tableau 3. Programme d'acquisition des habitats.

Secteur	Organisme concerné (gestion)	Superficie
1. Baie-du-Febvre	SARCEL <sup>1</sup>	530 ha
2. Saint-Barthélemy	Fondation Héritage Faune <sup>2</sup>	1150 ha
3. Îles de l'aval de l'Archipel - Îles aux Sables - Île Plate	MLCP <sup>3</sup>	200 ha
4. Îles de la Commune et du Milieu (en partie)	SCIRBI <sup>4</sup>	100 ha
5. Commune de Baie-du-Febvre	Fondation Héritage Faune	430 ha
6. Baie Lavallière (en partie)	MLCP	120 ha

<sup>1</sup> Société d'Aménagement récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac Saint-Pierre

<sup>2</sup> Fondation gérée par la Fédération québécoise de la Faune

<sup>3</sup> Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

<sup>4</sup> Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses Îles

### 3.2 Le programme d'aménagement faunique

L'ensemble des terres qui seront acquises ou pour lesquelles des ententes seront obtenues dans le cadre du programme d'acquisition, ainsi que celles qui sont déjà de tenure publique, pourront faire l'objet d'interventions particulières. Deux types d'interventions sont envisagés.

Le premier concerne la restauration des habitats dégradés et le maintien des habitats existants. À titre d'exemple, un projet tel que la restauration des voies de circulation des poissons vers les sites de reproduction appartient à cette catégorie, de même que la réalisation d'aménagements visant à réduire le phénomène de l'érosion. S'appliquant à l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre, de tels programmes d'aménagements à des fins de restauration visent tout particulièrement le secteur de l'aval de l'Archipel puis les autres habitats fauniques énumérés au programme d'acquisition (carte en pochette).

L'autre type d'aménagement concerne les interventions envisagées en vue d'augmenter les potentiels fauniques et d'améliorer par le fait même les activités d'utilisation

de la faune. Les zones les plus propices à ces aménagements de mise en valeur sont énumérées au tableau 4 par ordre de priorité décroissant. Chacune de ces zones devra faire l'objet d'un plan d'aménagement comprenant un zonage du territoire établi en fonction des besoins de la faune, des activités d'observation ainsi que des activités de prélèvement.

**Tableau 4. Programme d'aménagement faunique (mise en valeur).**

Secteur	Organisme concerné (gestion)	Superficie
1. Baie-du-Febvre	SARCEL	530 ha
2. Îles de la Commune et du Milieu	SCIRBI	525 ha
3. Baie Lavallière	MLCP	1500 ha
4. Commune de Baie-du-Febvre	Fondation Héritage Faune	430 ha
5. Saint-Barthélemy	Fondation Héritage Faune	1150 ha
6. Baie des Ouines	ACPCM <sup>1</sup>	70 ha
7. Ruisseau aux Glaises	MLCP & CI <sup>2</sup>	145 ha

<sup>1</sup> Association des Chasseurs et des Pêcheurs du Comté de Maskinongé

<sup>2</sup> Canards Illimités Canada



Pour réaliser ce programme, le MLCP souhaite travailler en collaboration avec les divers organismes intéressés par la mise en valeur et l'utilisation des terres de même que par la prise en charge de leur gestion. Le MLCP désire également obtenir l'appui et la participation financière de Canards Illimités Canada ainsi que des différentes fondations vouées à la protection et la mise en valeur des terres.

Globalement, on prévoit la mise en valeur de 4 350 hectares d'habitats fauniques.

### 3.3 Le programme d'affectation territoriale

Deux types d'affectation territoriale sont proposés. Les sites visés sont identifiés sur la carte en pochette.

#### 3.3.1 Le réseau de refuges fauniques

Force est de constater que l'acquisition d'habitats ne constitue pas nécessairement une mesure de protection suffisante. Prenons, par exemple, le cas de la baie Lavallière où les terres acquises par l'État n'ont pas de statut particulier. Ces habitats n'ont pas de protection à l'endroit des activités qui peuvent les dégrader et l'utilisation de la faune n'y est régie d'aucune façon. Voilà pourquoi nous proposons que chacun des habitats importants soit protégé par le statut de refuge faunique. En plus de garantir à long terme la protection des habitats, cet outil de désignation territoriale a l'avantage de pouvoir permettre le contrôle de l'utilisation de la faune et de limiter les activités qui peuvent perturber l'habitat et la faune.

Ce concept de réseau de refuges fauniques est associé dans le Plan à un réseau de zones de chasse interdite de

petite dimension, réparties un peu partout sur le territoire, permettant la dispersion des oiseaux et favorisant ainsi une meilleure utilisation des habitats ainsi qu'une amélioration des activités de chasse et d'observation. De plus, on associera à chaque refuge la désignation de parties de territoires où les activités de chasse seront favorisées par la création de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ou par le regroupement d'utilisateurs qui organisent des chasses contrôlées.

Finalement, bien que leur localisation ne soit pas encore précisée, un ou des refuges fauniques sont prévus au centre du lac afin de limiter le dérangement des canards marins et plongeurs en période d'arrêt migratoire automnal.

### **3.3.2 Les structures ou moyens permettant de favoriser les activités de prélèvement**

#### **La ZEC-Sauvagine**

Géré par des gens du milieu, ce type de structure a l'avantage de garantir l'accessibilité universelle des territoires ainsi désignés tout en assurant une utilisation rationnelle des ressources fauniques.

#### **Les regroupements d'utilisateurs**

Un modèle de chasse contingentée sur terres privées, récemment expérimenté au lac Saint-Pierre, est un autre concept d'utilisation qui a fait ses preuves. Un regroupement d'utilisateurs (SARCEL) a réussi à obtenir le consentement de certains propriétaires afin qu'une chasse contrôlée soit pratiquée sur leurs terres. Intéressant par sa souplesse, ce type de regroupement permet l'accessibilité à de nouveaux territoires de chasse pour un certain nombre d'utilisateurs.

### 3.4 Le programme de gestion des populations fauniques et de leur utilisation

Compte tenu de ses mandats à l'égard de la faune, le MLCP prévoit réaliser des plans de gestion de la ressource faunique et de son utilisation. Les objectifs de ce programme sont de garantir le maintien de l'équilibre des populations animales exploitées et de favoriser le partage de la ressource disponible entre les différentes formes d'utilisation.

Les principaux problèmes identifiés dans le plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre sont entre autres rattachés aux exploitations commerciales et récréatives des poissons. À ce sujet, le plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre propose des solutions aux problèmes de surexploitation de certaines espèces ainsi qu'au partage de la ressource entre les deux formes d'exploitation. Au niveau de la chasse à la sauvagine, on propose la production d'un plan de gestion de la chasse en collaboration avec les chasseurs. Les principaux objectifs de ce plan de gestion de la chasse devront viser l'amélioration de la pratique de l'activité par l'augmentation de la ressource faunique et un meilleur partage au niveau de son utilisation.

D'autres problèmes concernant les mortalités de la sauvagine causées par des catastrophes environnementales et les dommages causés aux récoltes par la sauvagine sont aussi discutés.

Les divers éléments du programme de gestion des populations fauniques et de leur utilisation sont résumés au tableau 5.

**Tableau 5. Programme de gestion des populations fauniques et de leur utilisation.**

Problème	Moyen d'intervention	Clientèle visée
1. Diminution des populations de perchaude et d'esturgeon jaune	Application de la réglementation Plan de pêche	Pêcheurs sportifs et commerciaux
2. Accès des poissons aux frayères	Plan de pêche	Pêcheurs sportifs et commerciaux
3. Allocation de la ressource piscicole pour l'exploitation	Application de la réglementation Plan de pêche	Pêcheurs sportifs et commerciaux
4. Faible succès de chasse à la sauvagine	Plan de gestion de la chasse	Chasseurs d'oiseaux migrateurs
5. Déprédation causée par la sauvagine	Aide technique Groupe de travail	Agriculteurs
6. Impact des observateurs sur les oiseaux	Application de la réglementation Information	Observateurs d'oiseaux

### 3.5 Le programme de réglementation

Le programme de réglementation regroupe l'ensemble des actions qui sont rattachées à l'application, la mise en vigueur ou la modification des réglementations qui concernent la protection de la faune et de ses habitats ainsi que son utilisation. En plus de la réglementation appliquée par le MLCP, d'autres intervenants aux niveaux des gouvernements fédéraux (SCF, TC, PO), provinciaux (MENVIQ, MTQ) et municipaux (MRC, etc.) peuvent aussi être concernés.

L'ensemble des éléments de ce programme est illustré au tableau 6.

Tableau 6. Programme de réglementation.

Problème	Moyen d'intervention	Activité visée	Organisme concerné
1. Protection des habitats de reproduction et d'élevage	Réglementation	Activités humaines (feux de prairies, coupes forestières, dragage, etc.)	MCLP, SCF, <sup>1</sup> MENVIQ, <sup>2</sup> PO, <sup>3</sup> MRC, <sup>4</sup> MAPAQ, <sup>5</sup> MTQ, <sup>6</sup> TC <sup>7</sup>
2. Exploitation illégale de la faune	Plan de protection	Chasse, pêche, piégeage	MLCP, SCF, PO
3. Exploitation des amphibiens et des reptiles	Réglementation	Chasse aux grenouilles	MLCP
4. Pollution des eaux	Aide technique Groupe de travail	Rejets de matières polluantes	MENVIQ, PO

<sup>1</sup> Service canadien de la Faune

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement du Québec

<sup>3</sup> Pêches et Océans Canada

<sup>4</sup> Municipalité régionale de comté

<sup>5</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

<sup>6</sup> Ministère des Transports du Québec

<sup>7</sup> Transports Canada

### 3.6 Le programme de communication

Plusieurs actions permettant d'informer et de sensibiliser les citoyens ainsi que tous les intervenants intéressés par la faune peuvent être considérées comme des moyens pour résoudre certains problèmes de protection de la faune et de ses habitats.

Le programme de communication vise la production de matériel d'information et de sensibilisation pour chacun des éléments énumérés au tableau 7 ci-dessous et regroupés selon qu'ils concernent les habitats et les espèces fauniques, ou encore l'utilisation de la faune.

Tableau 7. Programme de communication.

Habitats et espèces fauniques	Utilisation de la faune
1. Impact du dérangement humain sur la faune (ex. : héronnières, haltes migratoires)	1. Impact de l'exploitation illégale sur les populations
2. Entrave à la libre circulation des poissons et des amphibiens vers les aires de reproduction	2. Information sur le plan de pêche
3. Problèmes de déprédation causés par la sauvagine sur les cultures	3. Importance de la gestion de la chasse à la sauvagine
4. Diminution des populations migrantes de morillons et de sarcelles à ailes bleues	4. Importance socio-économique de la faune
5. Mortalité de la sauvagine due à des catastrophes environnementales	5. Méthode de chasse favorisant la récupération de la sauvagine
6. Impact de la pollution sur la comestibilité des espèces exploitées	6. Amélioration de l'accès au lac Saint-Pierre
7. Impact des activités humaines (déboisement, feu, etc.) sur les habitats fauniques	7. Possibilité de chasser les espèces peu exploitées

### 3.7 Le programme d'acquisition de connaissances

Le tableau 8 illustre les différentes avenues d'études et d'acquisition de connaissances que le MLCP et ses partenaires auront intérêt à développer si l'on veut gérer adéquatement les espèces fauniques, les habitats et leur utilisation.

Tableau 8. Programme d'acquisition de connaissances.

Habitats fauniques	Espèces fauniques	Utilisation de la faune
1. Continuer l'acquisition des connaissances quant à l'habitat du poisson	1. Déterminer l'état des populations d'amphibiens 2. Documenter les causes de mortalité périodiques de la sauvagine	1. Évaluer l'impact de la pêche commerciale sur l'accès aux sites de fraye 2. Documenter et actualiser les données au sujet de la valeur socio-économique de la faune
2. Mettre à jour les connaissances sur les habitats fauniques et leur utilisation		
3. Effectuer des études qui permettront d'optimiser les aménagements fauniques		
4. Étudier l'importance des habitats d'eau vive pour les poissons		

## **IV. La conclusion**





#### 4. CONCLUSION

Le Plan de conservation et de mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre constitue une autre étape dans le devenir de cet écosystème exceptionnel. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche souhaite que ce document serve d'outil de travail, de promotion et de concertation auprès des intervenants du milieu.

Cependant, la mise en oeuvre de ce plan doit se faire dans un cadre précis. En matière de conservation de la faune et des habitats, il a été défini précédemment que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit assumer directement toute action reliée au maintien des espèces fauniques et de leurs milieux de vie. Ainsi, le Ministère doit démontrer son leadership face à toute intervention visant la préservation à un niveau acceptable des populations fauniques et de leurs habitats. De même, il se doit de prendre toute action nécessaire afin de récupérer des populations ou des habitats en déclin.

En matière de mise en valeur de la faune, il a également été établi que le Ministère ne pouvait assumer seul l'ensemble des actions de cette nature et qu'il devait compter sur la collaboration étroite du milieu. Ainsi, il

doit compter d'une part sur les municipalités locales et régionales pour traduire dans leur planification de l'aménagement, la vocation faunique de certains secteurs du territoire de même que la désignation des différents statuts proposés dans ce plan.

D'autre part, le Ministère compte sur la participation des diverses corporations publiques et privées pour la réalisation d'interventions et d'aménagements qui permettraient d'augmenter les potentiels fauniques et par le fait même, de hausser le potentiel d'utilisation. Dans cette même optique, il compte encore sur le milieu pour la mise en application de différentes modalités d'exploitation afin d'améliorer la qualité de l'expérience des multiples utilisateurs de la faune.

Essentiellement, le plan de conservation a décrit les grandes zones à protéger pour assurer le maintien des populations fauniques de la région du lac Saint-Pierre. Il a également présenté l'ensemble des problèmes que subissent les groupes fauniques de la région de même que les difficultés qui surgissent dans la pratique des activités reliées à la faune. De l'analyse, il est résulté un ensemble de mesures et de propositions pouvant s'appliquer tant à certaines zones du lac qu'à l'ensemble du

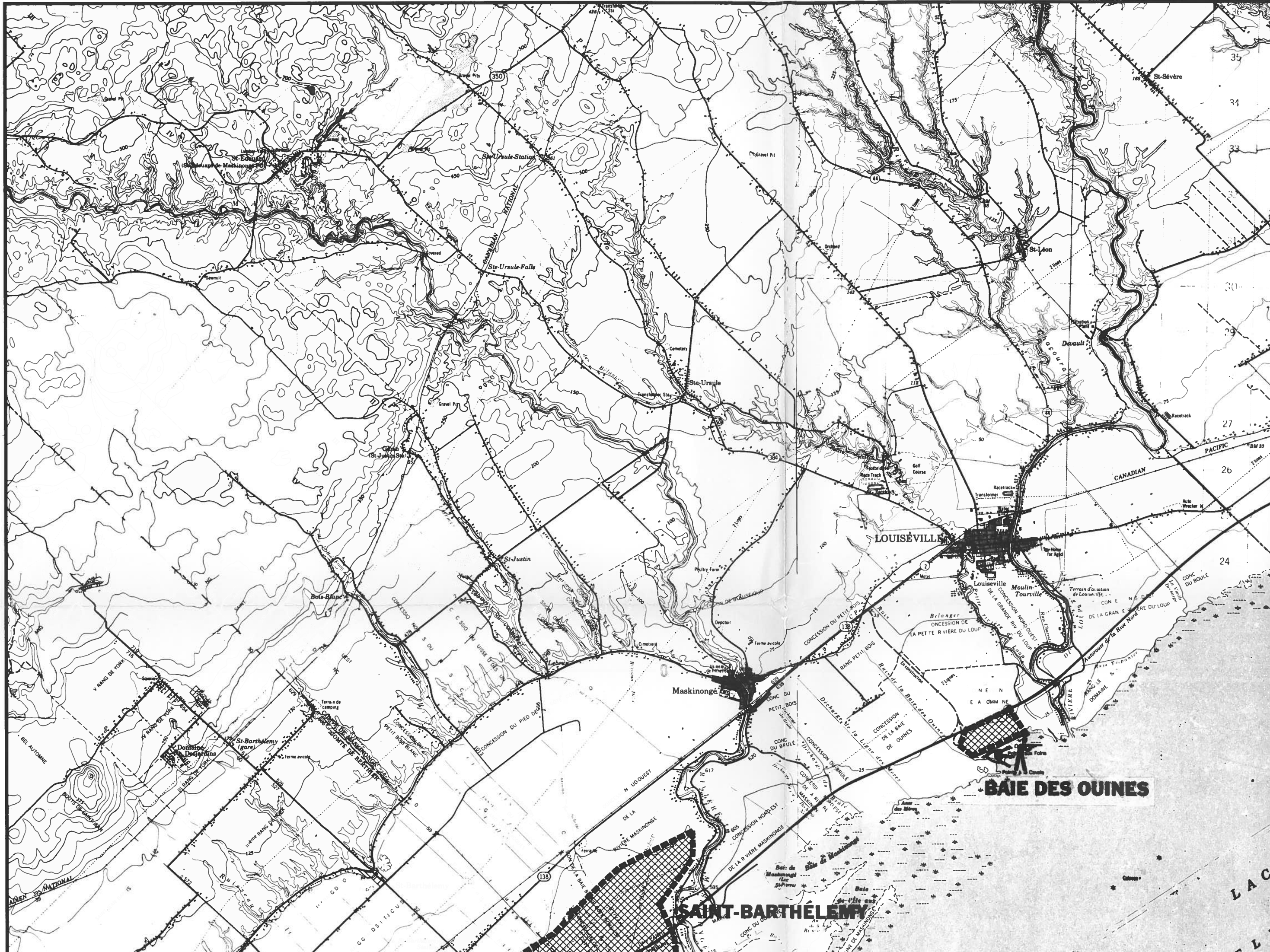
territoire. Du point de vue de l'aménagement du territoire, une proposition originale d'affectation territoriale en est résultée à savoir, un réseau de refuges fauniques orienté à la fois sur la conservation et la mise en valeur des habitats et de la faune de la région du lac Saint-Pierre. Il en est de même des zones de chasse contrôlée portant le statut de ZEC (zone d'exploitation contrôlée) ou encore tout simplement gérées par des regroupements d'utilisateurs sur des terres privées.

La mise en oeuvre du plan de conservation demandera dans certains cas une intervention directe de l'État et dans d'autres une collaboration étroite du milieu. Pour ce faire, une attitude de concertation sera de mise; des discussions seront entamées sur une base ponctuelle facilitant ainsi les communications avec le milieu. Des propositions d'aménagement des secteurs prioritaires ainsi que des plans de gestion des ressources fauniques seront aussi réalisés afin de concrétiser les choix retenus.

Dans la mesure où les intervenants seront prêts à s'impliquer et à faire leur part dans la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats de la région du lac Saint-Pierre, la sauvegarde de cette ressource exceptionnelle de même que la poursuite des activités récréatives et commerciales seront assurées.







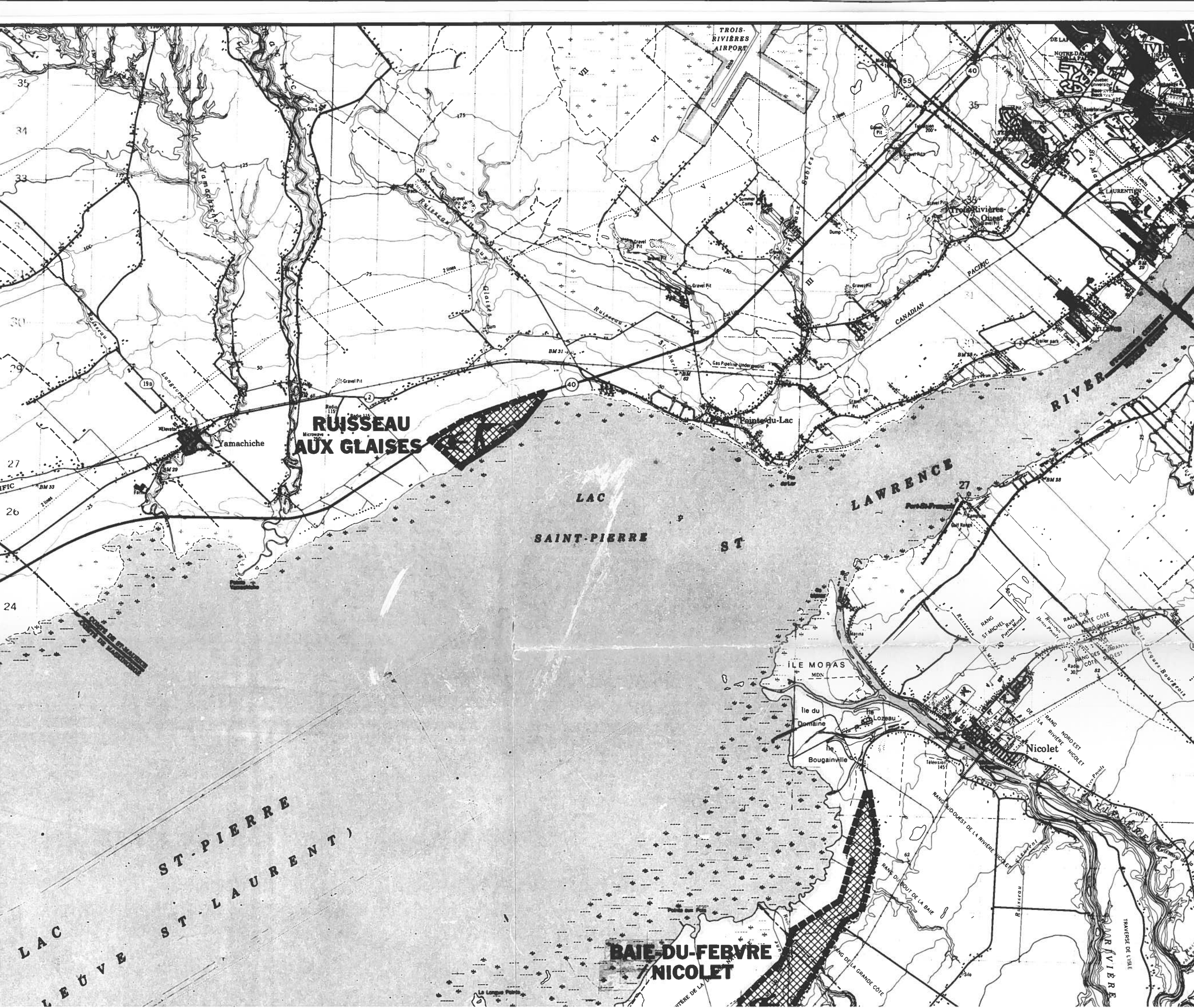
LOUISEVILLE

Maskinongé

BAIE DES QUINES

SAINT-BARTHELEMY

LAC  
FLE



**PROGRAMME D'ACQUISITION**

**PRIORITÉS D'ACTION**

- 1 Baie-du-Febvre/Nicolet
- 2 Saint-Barthélemy
- 3 Aval de l'Archipel (îles aux Sables et île Plate)
- 4 Îles de la Commune et du Milieu (en partie)
- 5 Commune de Baie-du-Febvre
- 6 Baie Lavallière (en partie)
- 7 Baie des Ouines
- 8 Ruisseau aux Glaises

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE**

**TYPES D'AMÉNAGEMENTS FAUNIQUE**

-  Restauration
-  Restauration et mise en valeur

**PRIORITÉS D'ACTION (POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS FAUNIQUE DE MISE EN VALEUR)**

- 1 Baie-du-Febvre/Nicolet
- 2 Îles de la Commune et du Milieu
- 3 Baie Lavallière
- 4 Commune de Baie-du-Febvre
- 5 Saint-Barthélemy
- 6 Baie des Ouines
- 7 Ruisseau aux Glaises

**PROGRAMME D'AFFECTATION TERRITORIALE**

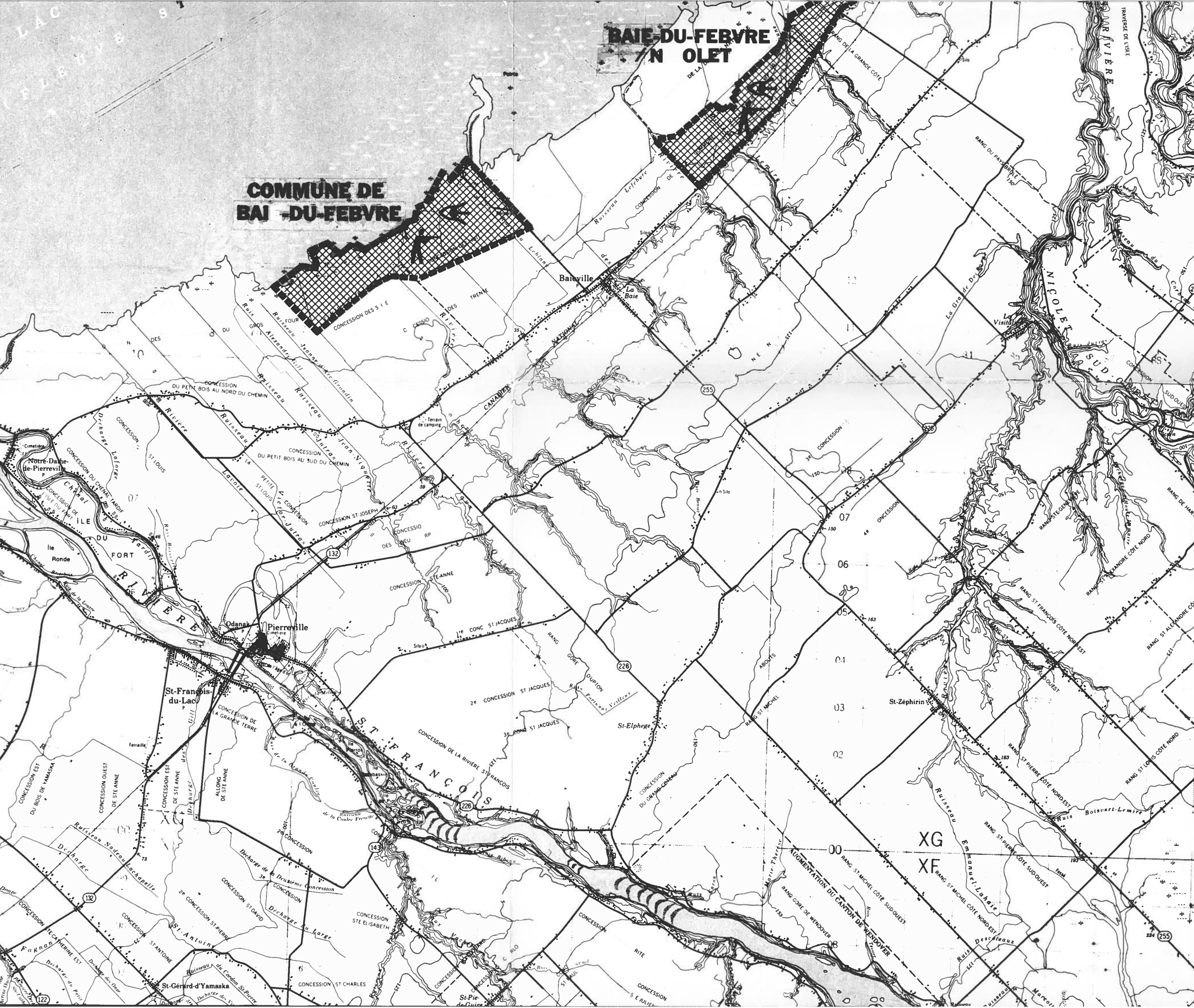
**STATUT PROPOSÉ**

-  Refuge faunique

**ACTIVITÉS PROPOSÉES**










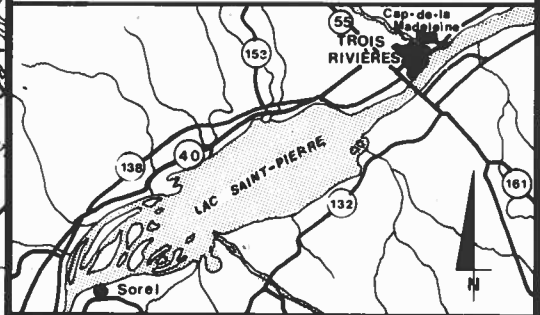
■■■■■ Refuge faunique

**ACTIVITÉS PROPOSÉES**

-  Observation de la nature
-  Chasse contingentée  
(Z.E.C. ou regroupements d'utilisateurs)



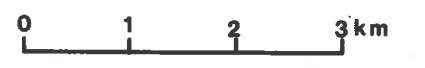
 **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
MINISTÈRE DU LOISIR,  
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE



**PLAN DE CONSERVATION  
ET DE MISE EN VALEUR  
DES HABITATS ET DE LA FAUNE  
DE LA RÉGION  
DU LAC SAINT-PIERRE**

**LES PROGRAMMES D'ACTION**

ÉCHELLE:



DESSINÉ PAR : Paul-Aimo Roy  
DATE MAI 1988

RÉFÉRENCES:

